This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B5452.5

HARVARD COLLEGE LIBRARY

FROM THE
George Schünemann Jackson
FUND
FOR THE PURCHASE OF BOOKS ON
SOCIAL WELFARE & MORAL PHILOSOPHY

GIVEN IN HONOR OF HIS PARENTS, THEIR SIMPLICITY
SINCERITY AND FEARLESSNESS

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

sur le

CATÉCHISME ET LA CONFESSION DE FOI

DE CALVIN

(1537)

ET SUR LES AUTRES

LIVRES IMPRIMÉS A GENÈVE

ET A NEUCHATEL

DANS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORME

(1533-1540)

par

THÉOPHILE DUFOUR

Directeur des Archives de Genève

GENÈVE

IMPRIMERIE JULES-GUILLAUME FICK

1878

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

sur le

CATÉCHISME ET LA CONFESSION DE FOI

DE CALVIN

(1537)

ET SUR LES AUTRES

LIVRES IMPRIMÉS A GENÈVE

ET A NEUCHATEL

DANS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORME

(1533-1540)

par

THÉOPHILE DUFOUR

Directeur des Archives de Genève

* * *

GENÈVE

IMPRIMERIE JULES-GUILLAUME FICK

1878

B 5457.5

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

§ 1. LE CATÉCHISME ET LA CONFESSION DE FOI.

E premier Catéchiſme de Calvin, dont un exemplaire s'eſt retrouvé dans le volume 940 de la collection Du Puy à la Bibliothèque nationale, eſt un mince livret, de format petit in-8, imprimé en caractères gothiques & qui compte ſix cahiers de 8 feuillets, ſoit 48 ff. non chiffrés. Dans le volume en queſtion, ils ont été paginés à la main de 81 à 128; les ff. 5 à 70 ſont occupés par une copie manuſcrite de « La Diſcipline eccléſiaſtique des Egliſes réformées de France, c'eſt-à-dire l'ordre par lequel elles ſont conduites; » les autres feuillets (il y en a 129 en tout) ſont blancs.

Le titre, avec les trois paſſages de la première épître de S. Pierre qui ſervent d'épigraphe à l'ouvrage, comprend ſeize lignes d'impreſſion: il eſt entouré de bordures ſur bois, de dimenſions variées, dans la compoſition deſquelles entrent des oiſeaux & des inſectes, des fleurs & des fruits, des rinceaux & d'autres ornements. On en trouvera plus loin un fac-ſimile exact.

Ce premier feuillet a ſon verſo blanc & le texte, diviſé en chapitres non numérotés, commence au recto du feuillet ſuivant, ſigné *a* 2, par la répétition du titre: « *Inſtruction et con-*|*feſſion de Foy, dont on vſe en* | *Leglise de Geneue.* » Il prend fin à la 15me ligne du f. 47 verſo. Le 48me & dernier feuillet eſt occupé au recto (le verſo eſt blanc) par deux citations de l'Ancien Teſtament. Chaque page complète a 26 lignes & meſure environ 0,m 138 de hauteur ſur 0,m 095 de largeur, avec une juſtification de 0,m 103 ſur 0,m 063. Les lettres ornées ſont en grand nombre (44) & appartiennent à trois alphabets de grandeur différente, dont les motifs ſont exclu-

ſivement empruntés au règne végétal. A défaut de bois gravés, les chapitres commencent fréquemment par des initiales au ſimple trait. Chacun d'eux a un titre imprimé, ſoit en entier, ſoit en partie, avec de plus gros caractères, dont il y a deux grandeurs différentes. L'exemplaire eſt bien conſervé & ſes marges ſont intactes : le premier & le dernier feuillet ont été doublés.

La Confeſſion de foi, poſtérieure au Catéchiſme de quelques mois, s'en rapproche beaucoup pour l'apparence extérieure. Elle compte 8 feuillets non chiffrés : ſon titre (17 lignes d'impreſſion) eſt diſpoſé d'une manière analogue. Le texte réparti en 21 chapitres, qui ont chacun leur numéro d'ordre & un en-tête imprimé en caractères d'un corps plus élevé, commence au verſo du f. 1 au-deſſous des mots :

Confeſſion de la Foy, laquelle tous Bour | geois & habitans de Geneue & ſubiectz du pays | doibuent iurer de garder & tenir, extraicte | de Linſtruction dont on vſe en Legli | ſe de ladicte Ville.

Il ſe termine au bas du f. 8 a & le f. 8 b eſt blanc. Cette plaquette a une juſtification

¶ Confession de la foy/laqlle to⁹ Bourgeois et habitans de Geneue et subiectz du pays doyuēt iurer de garder/ tenir/ et traicte de l'instruction dont on vse en l'eglise de ladicte Ville.

.1. Pier. 2.

¶ Cōme enfans naguaires nez desirez le lauct rayſonnable/ q̄ est ſans fraude.

.3.

¶ Soyez appareilles a respondre a chascun/ qui vous demande rayson de lesperance/ qui est en vous.

.4.

¶ Si quelcun parle/ que ce soit les parolles de Dieu.

¶ Instrucion et confession de Foy/ dont on vse en Leglise de Geneue.

.1. Pier. 2.

¶ Tōme enfans naguaires nez de sirez le laict rayson nable/ et qui est sans fraude.

.3.

¶ Soyez appeilliez a respon dre a chascun/ q̃ vous demā de rayson de lesperāce qui est en vous.

.4.

¶ Si quelcun parle/ que ce soit les parolles de Dieu.

un peu plus grande (0,m113 ſur 0,m070) que le Catéchiſme : priſes dans leur entier, les pages, qui ont 28 lignes, ne meſurent que 0,m133 en hauteur & 0,m088 en largeur, l'exemplaire étant un peu court de marges, bien qu'il ne ſemble pas avoir été rogné.

Comme dans le livret précédent, les abréviations ſont fort nombreuſes, & d'autre part l'accentuation eſt abſolument nulle. La ponctuation, très-rudimentaire, comprend des points, des virgules & des deux-points; dans le Catéchiſme on trouve auſſi quelques rares points d'interrogation. En ce qui concerne l'orthographe, il ſemble qu'il y a quelques légères différences entre les deux pièces. Ainſi, dans la première, on a toujours imprimé : *Jeſus Chriſt, cognoiſſance, recognoiſtre ;* dans la ſeconde : *Jeſuchriſt, congnoiſſance, recongnoiſtre.* Faut-il en conclure que les épreuves n'ont pas été corrigées par la même main ? ou ſimplement qu'un autre ouvrier compoſa le dernier livret ?

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le

Catéchiſme & la Confeſſion de foi ſont ſortis des mêmes preſſes. En effet, les caractères gothiques ſont identiques ; les quatre lettres ornées du ſecond opuſcule ſe retrouvent dans le premier, & parmi les bois gravés qui encadrent l'un & l'autre titre, il en eſt deux de communs, ainſi qu'on peut s'en aſſurer aiſément par la comparaiſon de nos deux fac-ſimile.

L'imprimeur n'a pas mis ſon nom à ces deux ouvrages, pas plus qu'il n'a indiqué la ville de Genève & la date de 1537 : aucun doute cependant ne peut s'élever à ce ſujet. Il ſerait facile de retrouver, dans d'autres productions ſignées, les types, les initiales & les encadrements ſur bois, mais un paſſage des Regiſtres du Conſeil rend cette recherche ſuperflue. On y lit à la date du 27 avril 1537 :

« Touchant à la confeſſion de noſtre foy, e[s]t concluz que l'on les pregniez ſe que Vuigan [e]n aura inprymer, & luy an fère ancoure inprymer, & les luy poyez, & les lyvré aus diſanni[e]rs pour les lyvré an ſeuls [*liſ.* : à ceux] de leur dyſannes, affin que

quan l'on vyſytera, que le peuple ſoyt myeuls informé. Et luy at-t-on fet ung mandeman de ſix coppes fromen an dédusyon, & [e]n az lyvré 1500. »[1]

Vuigan, c'eſt l'imprimeur Wigand Kœln, ſur lequel nous reviendrons plus loin & qui eſt le ſeul, parmi les typographes de la Réforme genevoiſe, dont l'établiſſement dans notre ville remonte à la période antérieure à 1535.

Si ces deux livrets ont, par leur auteur comme par leur imprimeur, une origine commune, ſi de l'un comme de l'autre un ſeul exemplaire s'eſt conſervé juſqu'à nos jours, ils ont eu, en revanche, des deſtinées très-différentes.[2]

Dès l'année 1728, la Confeſſion de foi était de nouveau publiée par Ruchat,[3] qui l'attribuait à Farel. Dans notre ſiècle, elle

1 Reg. du Conſeil, vol. 30, f° 219.

2 On ſait qu'en 1538, à Bâle, il en parut une verſion latine qui a été reproduite dans la dernière édition des Œuvres de Calvin, t. V, col. 313-362.

3 *Hiſt. de la réform. de la Suiſſe*, édit. originale, t. V, p. 590-601. — Edit. Vulliemin, t. IV (1836), p. 111-122.

a été quatre fois rééditée : en 1853 & en 1858, par M. Gaberel,[1] en 1865 dans le volume intitulé *Du vray usage de la croix de Jésus-Christ*,[2] qui contient divers écrits de Farel, enfin en 1870 par MM. Baum, Cunitz & Reuss.[3] Mais toutes ces réimpressions ont été faites l'une sur l'autre, de telle sorte que les plus récentes ne reproduisent en définitive que le texte primitif de Ruchat, augmenté de quelques fautes nouvelles. L'historien de la Réforme suisse, bien qu'il ait soin d'annoncer que sa copie a été faite « exactement » sur l'original & qu'il n'a « rien voulu changer à l'orthographe, » n'aurait pas été de son siècle s'il s'était astreint à une minutie dont personne, alors, ne lui aurait su gré. Sa transcription, très-suffisamment « exacte » pour les habitudes de l'époque, ne doit plus nous contenter actuellement. Comparée avec l'original, elle offre deux ou trois erreurs de mots[4] &

1 *Hist. de l'Eglise de Genève*, t. I, Pièces justif., p. 60-66; — 2e édit., p. 120-127.

2 P. 195-205 (Genève, Fick).

3 *Calvini opera*, t. IX, col. 693-700.

4 Par ex., au chap. 16, *ceste* omis (p. 116, l. 10, de

beaucoup de petites inexactitudes purement orthographiques.

Quant au Catéchiſme, enſeveli depuis deux cents ans dans l'amas conſidérable de pièces légué à la Bibliothèque du Roi par les frères Du Puy, il était demeuré inconnu à tous ceux qui ſe ſont occupés du réformateur genevois [1] & récemment encore les éditeurs ſtrasbourgeois des œuvres de Calvin déploraient amèrement ſa perte. [2] C'eſt donc pour la première fois que le texte

notre édition); chap. 19, *adminiſtration* au lieu de *admonition* (p. 119, l. 1). En revanche, au chap. 1, la faute *aucune* au lieu de *autre* (p. 103, l. 4 en remontant), & au chap. 20, celle de *paſteurs* au lieu de *miniſtres* (p. 119, dern. l.) proviennent, non de Ruchat, mais de la 2e édit. de l'ouvrage de M. Gaberel, d'où elles ont paſſé dans le texte Fick de 1865 & dans celui des éditeurs ſtraſbourgeois de 1870.

1 Voy., pour ne citer que les derniers, Kampſchulte, *Johann Calvin*, p. 286, n. 2; — Herminjard, *Correſpondance des Réformateurs*, t. IV, p. 164, n. 16; — Ch. Dardier, article *Calvin*, dans l'*Encyclopédie des ſciences religieuſes* de M. Lichtenberger, t. II (1877), p. 535.

2 ..... « Cæterum nullum, quod ſciamus, ulla in bibliotheca publica exſtat exemplar huius Catechiſmi gallici, puerorum nimirum manibus triti & lacerati, ut in hiſce ſcholaſticis pagellis fieri aſſolet, & poſteriore

français de cette pièce eſt aujourd'hui remis en lumière. [1]

Notre réimpreſſion du Catéchiſme a été faite d'après une copie fac-ſimile que nous avons attentivement collationnée ſur l'original de Paris; pour la Confeſſion de foi, nous n'avons ceſſé d'avoir ſous les yeux l'exemplaire qui de la bibliothèque du Dr Chaponnière a paſſé dans celle de M. Henri Bordier. Tout en reproduiſant ces deux textes avec une entière fidélité, nous y avons rétabli, conformément aux uſages modernes, l'accentuation, la ponctuation & les autres ſignes diacritiques, en même

eiuſdem autoris catechiſmo in eius locum ſubſtituto, mox e manibus hominum pariter ac memoria elapſi .... Eſt igitur quod doleamus & quod doleant nobiſcum lectores, primum illud gallicum Calvini ſcriptum plane, ut videtur, periiſſe, duraque nos adactos eſſe neceſſitate, latinam eius verſionem, ab ipſo quidem autore factam, verſionem tamen, hoc in volumine exhibere... » (*Calvini opera*, t. V, Proleg., p. XLIII).

1 L' « Inſtruction & confeſſion de Foy, dont l'on uſe en l'Egliſe de Geneve » figure, parmi les *libri gallici ab incertis authoribus*, dans le catalogue des ouvrages condamnés de 1544 à 1551 par la Faculté de théologie de Paris (D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 176).

temps que nous opérions le remplacement réciproque des *u* & des *v*, des *i* & des *j*, des lettres majuſcules & des minuſcules. Quelques fautes d'impreſſion [1] ont été corrigées: les unes nous ont été révélées ſoit par le ſens de la phraſe, ſoit par la comparaiſon de l'original français avec la verſion latine de 1538; d'autres n'étaient que de ſimples erreurs typographiques. Toutes enſemble arrivent à peine au chiffre total d'une vingtaine. A part ces modifications, ſi néceſſaires pour l'intelligence des idées & la lecture courante du texte, nous nous ſommes conſtamment attachés, avec la plus extrême rigueur, à l'orthographe des ori-

1 Par ex., *diſtant* pour *diſtinct* (p. 7 de notre édition, l. 20; verſion latine *diſtincto*); *qu'il* pour *quel* (p. 8, l. 5); *reverſe* pour *renverſe* (id., l. 12); *riegle* pour *reigle* (id., l. 18); *cognoiſſance* pour *recognoiſſance* (p. 9, l. 16; lat. *gratitudine*); *co(m)me* pour *convie* (p. 65, l. 18); *ſuppliè* pour *ſuppléé* (p. 69, dern. l.); *ta* pour *ſa* (p. 99, avant-dern. l.); *deſprouveu* pour *deſpourveu* (p. 108, l. 3). Dans un ou deux paſſages, quand la traduction latine préſentait un mot différent, pouvant convenir également au ſens de la phraſe, nous avons conſervé la leçon de l'original français: p. 35, dern. l., *propoſe*, lat. *præpoſitus*; p. 45, l. 2, *en nous*, lat. *in illis*.

ginaux, en la reproduiſant juſque dans ſes fréquentes bizarreries. [1] Il n'eſt point rare, par exemple, de trouver à dix lignes de diſtance le même mot écrit de deux manières différentes. [2] Nous avons ſcrupuleuſement reſpecté même ces anomalies : quelques-unes, ſans doute, pourraient être attribuées à des fautes typographiques, mais la plupart rappellent d'une manière ſenſible un état de choſes réel, celui d'une langue qui n'était point encore fixée.

La préſente réimpreſſion n'eſt pas faite ligne pour ligne, ni page pour page. Il a paru inutile d'indiquer le point où commencent les feuillets originaux, qui d'ailleurs ne ſont pas chiffrés. Comme nous n'avons pas employé des caractères gothiques, il va de ſoi que nous n'avons pas non

1 Lorſqu'il a fallu, dans quelques occaſions peu nombreuſes, ſuppléer une ou deux lettres pour rendre un mot plus compréhenſible ou une phraſe plus claire, elles ont été indiquées entre crochets [ ].

2 Ainſi *eſprit* & *eſperit*, *deſſend* & *deffend*, *autre* & *aultre*, *ſimbole* & *ſymbole*, *meſme* & *meſmes*, *doncq* & *doncques*, *doyvent* & *doibvent*, *déclairé* & *déclaré*, *ſainctification* & *ſanctification*, &c.

plus imité la diſpoſition typographique des deux livrets de Wigand Kœln, en ce qui concerne le titre, les en-tête de chaque chapitre, les lettres ornées, &c.

Les publications proteſtantes de Neuchâtel & de Genève qui ont immédiatement précédé & ſuivi les deux opuſcules de 1537 ne ſont guère plus aiſées à rencontrer que ceux-ci & préſentent, cependant, un réel intérêt hiſtorique & littéraire. Il nous a ſemblé qu'il y aurait quelque utilité à en dreſſer la liſte chronologique. Ce travail n'a pas encore été tenté d'une manière ſérieuſe : il offre, d'ailleurs, de véritables obſtacles par ſuite de la diſſémination des très-rares exemplaires connus, de la difficulté de comparer entre elles les diverſes éditions & de la néceſſité d'un examen attentif pour attribuer chacun de ces petits volumes à tel ou tel atelier typographique d'après la forme des caractères, le ſtyle des lettres gravées & d'autres détails de l'exécution matérielle. Le plus ſouvent, en effet, ces

minces livrets, que leur format exigu [1] permettait de ſerrer en grand nombre dans le ſac du colporteur, étaient dépourvus avec ſoin de toute indication de lieu, afin qu'en cas d'accident, ils ne fuſſent pas eux-mêmes, du premier coup, les dénonciateurs de leur origine hérétique.

Nous n'avons point abordé pour tous ces opuſcules — dont la plupart ſont encore fort peu connus ou même ſeront ici décrits en détail pour la première fois — l'examen des queſtions littéraires ou théologiques qui peuvent s'élever à leur propos. Nous n'a-

1 ....« Mihi dolet non fuiſſe characteribus melioribus excuſum : ſed id factum eſt ut minor eſſet libri moles & circumferri facilius poſſet. Sic enim ſe typographus [Io. Girardus] ſtudet accomodare Gallis hominibus, quibus piaculum eſt inexpiabile deprehendi cum hujuſmodi libris. » Lettre de Viret à Bullinger, du 1er janvier 1550 (*Calvini opera*, édit. de Brunſwick, t. XIII, col. 511). — « Vous demandiés une bible...Vous en pouvés avoir de Paris des grelles. » Lettre de Farel à Nic. d'Eſch, 1526 (*Bull. du prot. franç.*, 1876, p. 465). — « Mais dedans ma male ſe trouva marchandi[ſ]e : fines bibles, teſtament[s] nouveaulx, Zuingle *De vera & falſa Religione* & aultres livres. » Lettre de Claude Farel à ſon frère Guillaume, 1535 (Herminjard, *Corr. des Réf.*, t. III, p. 320).

vions ni les moyens, ni le loiſir d'entreprendre cette étude, & nous nous ſommes borné, quand cela a été poſſible, à quelques indications ſur l'auteur probable de chaque pièce, car preſque toutes ſont anonymes & le premier problème qui ſe poſe eſt celui de leur attribution à tel ou tel réformateur, à tel ou tel *prêcheur* de la Suiſſe, de l'Allemagne ou de la France. C'eſt donc un ſimple recueil de notes bibliographiques que nous offrons ici à ceux qui s'occupent des origines proteſtantes dans notre pays, avec l'eſpoir qu'on pourra tirer un jour quelque parti de ces matériaux.

Aſſurément la liſte que nous avons dreſſée n'eſt point complète & ne ſaurait l'être encore. Si, toutefois, quelque patient inveſtigateur veut revenir ſur ce ſujet en ſcrutant avec ſoin les grands dépôts de Londres & de Paris, ainſi que les bibliothèques de Suiſſe & d'Allemagne, ou ſi, choſe plus déſirable encore, un éditeur déſintéreſſé tente de réimprimer ſoit l'enſemble, ſoit un choix, des premières productions de notre littérature proteſtante, ce modeſte eſſai

pourra ſervir de point de départ ou d'orientation à des recherches plus approfondies.

Nous n'aurions garde de paſſer ici ſous ſilence la bonne fortune qui nous était réſervée. Dans un récent ſéjour à Paris, nous avons pu mettre à profit la merveilleuſe collection d'ouvrages proteſtants du XVIe ſiècle que M. Adolphe Gaiffe a réunie avec un goût ſi ſûr & une patience qu'aucun obſtacle n'a pu vaincre. Animé de cet eſprit de généroſité éclairée qui doit être l'apanage des véritables bibliophiles, M. Gaiffe a mis à notre diſpoſition les tréſors qu'il a amaſſés à grands frais depuis pluſieurs années. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expreſſion publique de notre vive reconnaiſſance. Nous devons également aux Bibliothèques de Zurich, Fribourg & Neuchâtel, ainſi qu'à la Bibliothèque du proteſtantiſme français à Paris, la communication obligeante de pluſieurs volumes rares qu'elles ont bien voulu nous prêter pendant tout le temps néceſſaire.

Avant de mettre ſous les yeux du lecteur la ſérie de nos deſcriptions, il convient

de donner quelques détails ſur les cinq imprimeurs proteſtants qui, dans la période de 1533 à 1540, ont exercé leur art à Genève & à Neuchâtel.

§ 2. PIERRE DE VINGLE.

Au nombre des imprimeurs lyonnais de la fin du XVe ſiècle & du commencement du XVIe figure un Jean de Vingle, d'origine picarde,[1] dont les premières publications datent de 1494[2] & les dernières de 1513.[3] Sa marque typographique repréſente un cœur — ou plutôt un écuſſon en forme de cœur — chargé des initiales J.V. & ſommé d'une couronne. L'écuſſon a pour ſupports un lion & un lévrier; il eſt ſurmonté d'une banderole portant le nom: *Jehan de vingle*. Dans la bordure inférieure eſt un autre écuſſon de forme ordinaire,

1 Picardus, Picardæ nationis (A. Péricaud ainé, *Bibliogr. lyonnaiſe du XVe ſiècle*, 1851, nos 121, 133).

2 *Id.*, no 363.

3 Voy. dans le *Manuel du libraire* de Brunet, t. V, col. 1370, une édition de la *Légende dorée* datée du 20 mars 1512, c'eſt-à-dire 1513 n. ſt.

qui eſt reſté blanc. Le tout ſe détache ſur un fond noir que recouvrent les branches entrelacées d'un cep de vigne chargé de raiſins. [1]

Jean de Vingle, qui de 1494 à 1500 ſeulement a mis ſon nom à une trentaine d'ouvrages, était-il le père de Pierre de Vingle, ou de Wingle, [2] qui dès 1529 ou 1530 imprimait [3] à Lyon ? La choſe eſt probable, mais aucun document contemporain n'a donné juſqu'ici la preuve de cette filiation. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Pierre de Vingle portait un ſurnom qui confirme

1 Cette marque a été reproduite par Brunet, *Manuel*, t. IV, col. 1000, & par Silveſtre, *Marques typogr.*, n° 205.

2 Jean de Vingle imprimait ſon nom par un V ſimple. Pierre ſe ſert d'un V dans la *Manière & faſſon* de 1533 & dans le Nouveau Teſtament de 1534; d'un W dans la Bible de 1535.

3 Par ex., les poéſies macaroniques intitulées *Antonius Arena provincialis*, &c., dont il donna le 28 février 1529 (1530 n. ſt.) une édition en lettres rondes; une autre, en caractères gothiques, eſt auſſi datée de 1529. Miſes en vente chez Claude Nourry, dit le Prince, ces deux éditions étaient imprimées *per diſcretum hominem magiſtrum Petrum de Vingle* (Brunet, t. I, col. 392).

l'hypothèſe d'une origine commune. On l'appelait *le Picard*,[1] & lui-même prend cette déſignation « *dit Pirot*[2] *Picard* » dans la ſouſcription de la Bible d'Olivetan. Il avait épouſé la fille d'un autre imprimeur lyonnais, Claude Nourry, dit le Prince,[3] qui exerça ſon art de 1501 à 1533 environ, & dont l'emblème le plus connu eſt un écuſſon chargé d'un cœur couronné. Au-deſſous eſt un lion couché ſur ſes deux pattes de devant, la tête relevée & menaçante. Le fond eſt rempli par des hâchures :

En 1531 il en fit une réimpreſſion (Monfalcon, *Manuel du bibliophile & de l'archéologue lyonnais*, p. 8). Une autre édition du même ouvrage a été mentionnée comme imprimée par P. de Vingle en 1533 (catal. de Ciſternay Du Fay, n° 4297), mais nous penſons qu'elle n'exiſte pas & que 1533 a été indiqué par erreur pour 1531.

1 Herminjard, *op. cit.*, t. II, p. 460, 462.

2 C'eſt-à-dire Pierrot.

3 Ce ſurnom devait lui venir de l'enſeigne de ſa maiſon. Le 20 octobre 1533 Clauda Carcand, « relaiſſée de feu Claude Nourry, » mit ſon nom à un livre qu'elle achevait d'imprimer (Brunet, t. I, col. 1702). Elle ſe remaria avec un autre typographe, Pierre de Sainte-Lucie, qui dès lors fut auſſi ſurnommé le Prince (Péricaud, *op. cit.*, 2e part., p. 27).

dans la bordure eſt cette deviſe, coupée aux angles par trois fleurettes & une croix: COR CONTRITVM | ET HVMILIATVM | DEVS NON DESPICIES | PSALMO. 50. [1] Cette marque, [2] bien que très-différente dans les détails de celle de Jean de Vingle, s'en rapproche cependant trop pour qu'il n'y ait là qu'une coïncidence fortuite. Peut-être Claude Nourry avait-il acheté le matériel de Jean de Vingle pour le réunir au ſien propre: en 1513, Pierre devait être effectivement trop jeune pour reprendre l'établiſſement que Jean avait fondé.

1 Selon la Vulgate. Pſ. LI, 19, ſelon l'hébreu.

2 Elle ſe trouve dans le *Manuel* de Brunet, t. I, col. 969, & t. IV, col. 172, ainſi que dans les *Marques typogr.* de Silveſtre, nº 146. — Claude Nourry employa auſſi une autre marque (Silveſtre, nº 147) qui n'a aucun rapport avec la première & qui doit être plus ancienne, à en juger par l'orthographe de la banderole, *Claude Nory:* c'eſt un écuſſon portant les initiales C. N., appliqué contre un tronc d'arbre & qui a pour ſupports un cerf & un lévrier. Silveſtre (nº 1056) lui en attribue une troiſième, qui offre de nouveau le motif du cœur couronné, mais avec des acceſſoires différents; nous en parlerons plus loin. Enfin le cœur couronné figure encore dans une lettre ornée employée par Claude Nourry (Silveſtre, nº 1230).

L'époque du mariage de Pierre de Vingle n'eſt pas connue. C'eſt dans un acte de 1533 qu'on lui donne la qualité de gendre de Claude Nourry &, à cette époque, il n'était plus à Lyon. Gagné aux croyances nouvelles qui avaient été prêchées dans cette ville dès 1524,[1] il imprima en mai 1531[2] l'*Unio diſſidentium*, ouvrage hérétique, publié en Allemagne (1527), que la Sorbonne venait de condamner, le 2 mars 1531.[3] L'année ſuivante il fut « deſjecté de Lyon » pour y avoir imprimé le Nouveau Teſtament en français, & il dut

1 Herminjard, t. I, p. 206, 228, 310, 323, &c.

2 Panzer, *Annales typographici*, t. VII, p. 349, n° 630. — David Clément obſerve à ce ſujet (*Bibl. curieuſe*, t. IV, p. 415) qu'avant l'épitre au lecteur, qui dans cette édition eſt à la fin du volume, on trouve un avertiſſement de quelques lignes « qui ſemble venir d'un homme ſe diſpoſant à ſouffrir la perſécution pour ſoutenir les droits de la vérité. » Cet avertiſſement qui, paraît-il, ne figure pas dans les autres éditions de l'*Unio*, conſiſte en quelques lignes tirées du commentaire de S. Jérôme ſur le chap. XXVI (verſ. 7-9) de Jérémie & auxquelles on a donné cet en-tête : Quod veritatis odium ſit perferendum, præcipue ſacerdotum.

3 D'Argentré, *Coll. judic.*, t. II, p. 85.

prendre le chemin de la Suiſſe : dès lors on peut le ſuivre de plus près grâce aux regiſtres officiels & à la correſpondance des réformateurs du pays romand.

Le 17 octobre 1532 ſon nom apparaît dans celle-ci pour la première fois.[1] A cette date, le Conſeil de Berne adreſſait à celui de Genève une lettre de recommandation en faveur de « Pierre de Vingle, préſent porteur,» qui, ayant « deſlibéré de fayre ſa réſidence » à Genève en y « exerceant ſon meſtier d'imprimeur, » s'était vu refuſer l'autoriſation qu'il ſollicitait: l'oppoſition manifeſtée par quelques-uns des magiſtrats genevois était baſée ſur le motif qui l'avait fait exiler de Lyon.[2] Sans ſe laiſſer rebuter par ce premier échec, l'entreprenant typographe était venu ſolli-

1 Herminjard, *op. cit.*, t. II, p. 446.

2 On a conſtaté (*Id.*, n. 1.) que les regiſtres de Genève ne font point alluſion à des démarches faites par Vingle auprès du Conſeil. Inſtruit de l'accueil qu'aurait rencontré ſa demande, il s'était borné, ſans doute, à négocier auprès des conſeillers qui l'appuyaient & n'avait pas adreſſé au gouvernement une requête formelle.

citer les magiſtrats bernois, « comme adjuteurs de la Parolle divine, de luy eſtre favoriſables, » auprès de leurs combourgeois de Genève. C'eſt pour accéder à ce vœu que les Seigneurs de Berne écrivent la lettre précitée; après avoir expoſé les faits, ils concluent ainſi: « . . . . . Vous prions de ſa part, tant qu'ilz nous eſt pouſſible, que, pour l'ameur de Dieu & de nous, l'ayez pour recommandé, & que le vuilliés laiſſer imprimer Teſtaments & aultres livres en françoys deſmonſtrant la vraye voye de ſalvation, affin que le pouvre peuple de Dieu puiſſe eſtre mis en éternelle ſalvation & joye. En ce fayſant nous ferés gratuité très-groſſe . . . . »

Pourquoi cette miſſive preſſante, écrite dès le 17 octobre, ne fut-elle pas remiſe ſans retard au Conſeil de Genève? On ne ſaurait le dire. Toujours eſt-il que Vingle n'en fit uſage que quatre mois plus tard & qu'on eſt peu au courant de ſes occupations pendant l'intervalle. Les lettres de l'époque le mentionnent à diverſes repriſes, mais ſans qu'on puiſſe déſigner d'une fa-

çon précise en quel lieu il s'était provisoirement établi. Ainsi, le 5 novembre, Antoine Saunier, donnant à Guillaume Farel, alors pasteur à Morat, des nouvelles du voyage qu'il venait de faire pour la seconde fois aux Vallées du Piémont, en compagnie d'Olivetan, du ministre Martin Gonin & d'un collègue de ce dernier, nommé Guido, lui écrivait que les Vaudois avaient remis à Martin une somme de cinq cents écus d'or, destinée « à l'imprimeur, » c'est-à-dire à Vingle, afin que dans le plus bref délai il pût avoir ses presses en activité. Il recommandait à Farel de faire imprimer la traduction française, soigneusement corrigée, de l'*Unio dissidentium*. Enfin, après lui avoir donné ses instructions & celles des Vaudois au sujet de la publication de la Bible, — projet qui fut ajourné pour être repris plus tard, — il l'engageait à communiquer sa lettre à François Martoret du Rivier & priait ce dernier, vu la grande pénurie de livres qui régnait aux Vallées, de lui expédier un choix des meil-

leurs ouvrages français édités par « le libraire Pierre. » [1]

Ce dernier paſſage prouve avec évidence que Pierre de Vingle avait déjà imprimé, avant le mois de novembre 1532 & probablement à Lyon, un certain nombre de livrets proteſtants en langue vulgaire, & qu'il s'occupait alors de les écouler dans les terres de MM. de Berne. Ses pérégrinations lui prirent ſans doute plus de temps qu'il ne le ſuppoſait. Il n'avait pas renoncé à ſon projet primitif & comptait aller, avant l'hiver, porter à ſon adreſſe la lettre qu'il avait obtenue, car le 18 novembre Farel écrivait de Morat à Guérin Muète, à Genève: « Je ne ſçay ſi le Picard eſt ancore venu, » c'eſt-à-dire « ſi Vingle eſt déjà arrivé auprès de vous; » & reprenant, dans le poſt-ſcriptum de ſa lettre, ce ſujet qui

1 « Ad typographum dati ſunt quingenti aurei nummi Martino, ut quam poterit breviſſime imprimatur..... Salutabis fratrem & amicum Franciſcum a Rivo, cui has communicabis ut ... ad nos mittat libros illos gallicos Petri bibliopolæ, potiſſimum quos puriores cognoverit » (Herminjard, t. II, p. 452 & ſuiv.).

lui tenait à cœur, il ajoutait : « Reſcrivez ſi le Picard eſt venu. » [1]

Mais « le Picard » ne devait pas retourner à Genève auſſi promptement que Farel le donnait à entendre. Juſqu'au commencement de l'année ſuivante ſa trace eſt perdue, & l'on peut ſuppoſer qu'il continua à parcourir les Etats de MM. de Berne, à moins qu'on ne veuille admettre qu'il ait paſſé l'hiver à Genève & y ait ouvert une imprimerie clandeſtine, en gardant par devers lui la miſſive bernoiſe pour l'utiliſer au beſoin. En tout cas, ce ne fut que le 18 février 1533 qu'il ſe préſenta devant le Conſeil de Genève : il venait ſe plaindre de ce que le procureur fiſcal, repréſentant de l'évêque, lui avait ſignifié la défenſe abſolue d'imprimer & l'ordre d'avoir à quitter la ville. Il exhibait en même temps la lettre de recommandation qui lui avait été délivrée le 17 octobre précédent. Sur le vu de cette pièce, le Conſeil, ſans imiter les procédés ſommaires du procureur fiſcal, en-

1 Herminjard, t. II, p. 460, 462.

gagea Vingle à lui apporter les ouvrages qu'il déſirait imprimer, renvoyant à ce moment ſa déciſion définitive. Vingle ſe hâta d'obéir à l'invitation du Conſeil : il déclara qu'il ſongeait à faire paraître une Bible françaiſe & le livre intitulé *L'Union*, celui-là même dont il avait imprimé à Lyon le texte latin & que Saunier conſeillait de rééditer en langue vulgaire. Mais les membres du Conſeil étaient partagés, ſemble-t-il, au ſujet de l'arrêté qu'ils étaient appelés à prendre. Comme dans l'automne de l'année précédente, pluſieurs d'entre eux voyaient ſans doute avec défaveur l'établiſſement dont il était queſtion. On tâcha de traîner les choſes en longueur & de gagner du temps. L'affaire fut miſe en délibération le 4 mars, mais les ſyndics demandèrent eux-mêmes le renvoi, ſous le prétexte qu'ils attendaient encore l'avis d'un perſonnage qui n'eſt pas nommé. Le jour même — peut-être la veille ou le lendemain, mais certainement aux environs du 4 ou du 5 mars — les évangéliques de Genève, qui avaient fort à cœur l'exécution des projets

de Vingle, écrivaient, par la main de Pierre Viret, au Conſeil de Berne pour lui ſignaler pluſieurs actes d'intolérance du gouvernement genevois. Parmi les « articles » qu'ils prient les magiſtrats bernois de « conſidérer, pour y pourvoir & donner ordre, ſelon leur prudence & bonté, » il en eſt un qui eſt relatif à Vingle :

« Item, admonneſter les Sindicques & Conſeil de Geneſve de avoir aultre eſgard aux lettres que de part vous leur ſont préſentées que par cy-avant n'ont eu ; car, comme ainſy fuſt que vous euſſiez donné lettres à ung imprimeur, pour debvoir imprimer la Bible & aultres livres chreſtiens, en paix & ſans vexation, leſquelles lettres il leur a préſentées, — de cela touteffoys ilz n'ont tenu conte. »[1]

Cette lettre, portée à Berne par Claude Salomon & Baudichon de la Maiſonneuve, fut remiſe à ſon adreſſe vers le 10 mars.[2] Le réſultat ne s'en fit pas attendre long-

1 Herminjard, t. III, p. 30.
2 *Id.*, p. 35, n. 8.

temps. A la date du 20 mars, le Conſeil de Berne écrivit aux magiſtrats de Genève pour les « admoneſter affectueuſement » au ſujet des griefs énumérés par les « amateurs de la Parole de Dieu. » Il n'oublia pas l'imprimeur dont les publications pouvaient devenir un ſi grand moyen de propagande: « Nous vous prions auſſy, » dit la dépêche bernoiſe, « que de la lectre de recommandation qu'avons donnée à ung imprimeur, & aux aultres que cy-après vous eſcriprons, vuilliés fayre plus grande eſtime que juſque icy avés faict, affin que puiſſons congnoyſtre que ayés déſir de nous, en choſes licites & rayſonnables, complayre. » [1]

La miſſive de MM. de Berne arriva à Genève le 24 mars & fut lue le lendemain en Conſeil. Mais pendant que ces correſpondances s'échangeaient, une déciſion était intervenue relativement à Pierre de Vingle, & cette déciſion lui était favorable. Le 13 mars, les ſyndics avaient com-

1 Herminjard, t. III, p. 33.

muniqué au Conſeil des Deux Cents l'avis délibéré en conſeil ordinaire : pour ſatisfaire les deux partis, qui comptaient chacun des repréſentants dans le gouvernement, on avait réſolu d'autoriſer l'impreſſion de la Bible françaiſe & d'interdire celle de l'*Union*. Cette tranſaction fut ratifiée, & il fut ſpécifié que Vingle reproduirait la traduction biblique (de Le Fèvre) publiée à Anvers, ſans y faire aucune addition, ni aucun retranchement, ſous peine de ſe voir confiſquer ſes exemplaires. Enfin, il lui était défendu d'entreprendre l'impreſſion de tout autre ouvrage, ſans l'avoir préalablement ſoumis aux ſyndics, ce qui indique bien que le Conſeil n'entendait pas prohiber d'une façon abſolue la publication « d'aultres livres chreſtiens. »

En ſomme, c'était une victoire pour les partiſans de l'Evangile, puiſque le procureur fiſcal avait commencé par décréter, un mois auparavant, l'exil pur & ſimple du typographe lyonnais & que celui-ci, l'année précédente, n'avait pu obtenir la permiſſion de s'établir à Genève.

Le 2 avril, on envoya des députés auprès de MM. de Berne : ils étaient chargés de leur donner des explications verbales à propos des plaintes qui avaient été formulées dans la lettre du 20 mars, & ils reçurent, entre autres, pour inſtructions de communiquer la réſolution priſe par le Conſeil « au ſujet du libraire. »

Les Bernois eſtimèrent-ils que le gouvernement genevois ne s'était pas montré aſſez large, ou de nouvelles entraves furent-elles apportées à l'exercice de l'induſtrie de Vingle ? On n'eſt pas renſeigné ſur ce point, mais deux mois plus tard, le 27 mai, des envoyés de MM. de Berne demandent « que le libraire obtienne la permiſſion de vendre ſes exemplaires de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, puiſque cela eſt de droit. » [1] Cette réclamation, ainſi formulée, ſemble indiquer qu'après avoir permis à Vingle

1 .... « Quod permittatur quod librarius vendat ſuos libros Veteris & Novi Teſtamenti, quia juris eſt.... » — Les paragraphes des regiſtres du Conſeil relatifs à P. de Vingle (18 février, 4 & 13 mars, 2 avril, 27 mai 1533) ont été reproduits par M. Herminjard, t. III, p. 30-31, n. 8, & p. 35, n. 8.

d'imprimer la Bible, on voulait l'empêcher de la mettre en vente. La diſtinction était ſubtile & l'on y reconnaît l'influence du procureur fiſcal ou de ſes amis. Il eſt poſſible, toutefois, que Pierre de Vingle n'eût pas encore terminé, à ce moment, l'impreſſion de ſa Bible françaiſe & que l'interdiction de vente dont il s'agit ici, s'appliquât ſeulement à des éditions lyonnaiſes antérieures. Quoi qu'il en ſoit, on eſt autoriſé à ſuppoſer, malgré le ſilence du regiſtre, qu'à la ſuite des remontrances de Berne, cette meſure vexatoire ne fut pas maintenue.

Les documents authentiques qui viennent d'être analyſés ne laiſſent guère de doute ſur le fait même d'une imprimerie établie par Pierre de Vingle à Genève : deux témoignages contemporains achèvent de tranſformer cette probabilité en certitude. Dans un acte lyonnais du mois d'avril 1533, [1] que nous avons eu déjà l'occaſion de citer, [2] Vingle eſt qualifié formellement *imprimeur*

1 Péricaud, *op. cit.*, 2e part., p. 27.
2 Voy. plus haut, p. 26.

à Genève. Un an après, le 27 avril 1534, Baudichon de la Maiſonneuve, l'un des chefs du parti évangélique, très au courant, par conſéquent, des faits & geſtes du perſonnage ſur lequel il était queſtionné, reconnaiſſait, devant les juges de l'inquiſition,[1] avoir effectivement « veu & cognu à Geneſve ung imprimeur nommé Pierrot de Vingle, *qui imprima quelque temps des Nouveaulx Teſtamens ou* (liſ. *au*) *dict lieu*. Mais après la ville l'en envoia & il ſe retira à Neufchaſtel. . . . »[2]

1 *Procès de Baudichon de la Maiſon Neuve accuſé d'héréſie à Lyon*, 1534, publ. par J.-G. Baum (1873), p. 7-8.

2 « Et avoit avec luy, ajoute Baudichon, ung ſerviteur nommé Groſne, qui eſt ung à qui le ſeigneur d'Avanchy couppa les oreilles. » Froment raconte le même fait : « En ce temps-là & à quatre lieux près de Genève, au chemin de Lyon, régnoit un gentilhomme de Savoye, le plus malin & cruel qu'on ſceut dire, Monſ. d'Avanchi, lequel fayſoit mille maulx, & principallement à tous ceulx qui pouvoit avoyr & ſe diſoynt aller dans Genève, tiroyt les yeulx à aulcuns, & ſi coppa les oreilles *à ung imprimeur de Lyon venant à Genève*.... » (*Actes & geſtes*, p. 118.) — *Avanchy* eſt aujourd'hui *Vanchy*, dans le canton de Collonges, entre Léaz & Bellegarde, ſur la route de

Ces renſeignements ſi concordants ſuffiſent à prouver que Vingle a dû réellement avoir ſes preſſes en activité à Genève pendant « quelque temps, » ſoit au moins de mars à juillet 1533.

En ce qui concerne plus ſpécialement la Bible françaiſe, il ſerait peu vraiſemblable d'admettre que Vingle, homme actif & entreprenant, fût reſté pluſieurs mois à Genève ſans profiter de l'autoriſation expreſſe qui lui avait été donnée le 13 mars. D'ailleurs, le fait ſe trouve confirmé indirectement par une phraſe de Grillet qui, après avoir mentionné le départ définitif de l'évêque Pierre de la Baume en juillet 1533, ajoute pour expliquer l'appel adreſſé à Furbity:[1] « Le Chapitre de Genève, conſidérant alors *qu'on avait déjà imprimé dans la ville la bible en langue vulgaire* & que la Cène avait été adminiſtrée par Jean Gué-

Lyon, & non *Avenches*, au pays de Vaud, comme l'a cru M. Baum.

1 Il prêcha à Genève pour la première fois le 30 novembre 1533 (Herminjard, t. III, p. 121, n. 9).

rin,[1] dans un jardin du Pré-l'Evêque, réſolut . . . &c. »[2]

Le détail relatif à la publication d'une Bible françaiſe à Genève en 1533 n'a pu être pris par Grillet que dans les regiſtres du Chapitre, ou dans d'autres documents de même provenance, emportés par les chanoines à leur départ de Genève en 1535.[3] Si Grillet ne les a pas feuilletés lui-même, il a eu, en tout cas, à ſa diſpoſition les manuſcrits de Beſſon:[4] or, l'auteur des *Mémoires pour l'hiſtoire eccléſiaſtique du diocèſe de Genève* avait certainement conſulté les archives épiſcopales d'Annecy.[5]

Un des plus anciens partiſans de la cauſe évangélique à Genève, Jean Chautems, eut un jour, — vingt ans après la Réformation de 1535, — une diſcuſſion avec deux

1 Par Guérin Muète, le 10 avril 1533 (Herminjard, t. III, p. 51, n. 26).

2 *Dict. hiſtor. des dép. du Mont-Blanc & du Léman*, t. II, p. 297, article *Chapitre de Genève*.

3 Ceux que poſſèdent les archives de Genève s'arrêtent en juin 1530.

4 Grillet, t. I, p. XXI; t. II, p. 274.

5 *Id.*, t. II, p. 272.

imprimeurs qui avaient obtenu un privilége pour l'impreſſion des Pſaumes. Eſtimant que « telles œuvres ne doibvent eſtre eſtachées [1] à ceſtuy, ny à l'aultre, mais laiſſées en liberté, » Chautems s'adreſſa au Conſeil pour demander une autoriſation analogue: dans ſa requête, il prie les magiſtrats de « *conſidérer que, anciennement, il a, à grans frais & coſtes, faict imprimer les premières Bibles en ceſte cité.* » [2] Ce renſeignement devait être relevé ici, mais nous ignorons s'il s'agit, en fait, de la Bible françaiſe de 1533, dont on n'a jamais ſignalé un ſeul exemplaire. [3]

Ainſi, Pierre de Vingle a imprimé à Genève, bien qu'on ne connaiſſe juſqu'à préſent, ni une édition des Livres ſaints, ni aucun autre ouvrage où il ait mis le nom de cette ville. Si l'on devait renon-

1 Attribuées.

2 Reg. du Conſeil, vol. 50, f° 6 v°; 10 octobre 1555.

3 Jean Chautems, qui avait un grand nombre d'occupations très-diverſes, fit, à pluſieurs repriſes, le métier d'éditeur (Reg. du Conſeil, vol. 37, f° 168 v°, 3 août 1543; — vol. 42, f° 83, 11 avril 1547).

cer définitivement à en découvrir, l'abſence de cette indication ſur les volumes ſortis de ſes preſſes pourrait encore s'expliquer aiſément par les circonſtances mêmes où il ſe trouvait: la tolérance, en quelque ſorte proviſoire, dont le Conſeil uſait envers lui ſous la preſſion de ſes combourgeois de Berne, n'était point faite pour l'encourager à ſortir d'une demi-obſcurité.

Son ſéjour à Genève ne devait pas être de bien longue durée. Soit que les diſpoſitions du Conſeil ſe fuſſent de nouveau modifiées à ſon égard, & qu'il eût été réellement « envoié de la ville, » ſelon le récit de Baudichon, ſoit qu'il eût fini par être dégoûté des tracaſſeries qu'on lui ſuſcitait & des entraves qu'on apportait à ſon induſtrie, toujours eſt-il qu'au mois d'août de la même année 1533, ſes preſſes étaient inſtallées à Neuchâtel. Le 22 août, il achevait l'impreſſion de la première édition du *Livre des Marchands* &, ſans y inſcrire ſon nom, il l'indiquait comme publiée « à Corinthe. » Peu de jours après, il mettait à la fin de la première liturgie proteſtante,

— la *Manière & faſſon* de Farel, — cette ſouſcription plus explicite : « Imprimé par Pierre de Vingle à Neufchaſtel, le XXIX iour Daouſt Lan 1533. »

Ce fut dans cette nouvelle réſidence, où les principes de la Réforme avaient été proclamés dès la fin de l'année 1530, que Vingle, déſormais libre d'agir à ſon gré, put déployer toute ſon activité & mettre à profit les reſſources pécuniaires que de généreux amis lui avaient confiées. Les premiers réſultats de l'établiſſement fondé pour contribuer à la diffuſion des croyances évangéliques n'étaient guère de nature à ſatisfaire les Vaudois, qui avaient diſpoſé en ſa faveur de la ſomme conſidérable de cinq cents écus d'or. Auſſi, peu de temps après que Vingle eut quitté Genève pour ſe réfugier à Neuchâtel & avant que ſes ateliers euſſent envoyé au loin leurs récents produits, Saunier écrivait de Moirans en Dauphiné à Farel, le 22 ſeptembre 1533, qu'il était arrivé trop tard de Turin pour aſſiſter, du 15 au 18 août, « à l'aſſemblée générale des paſteurs & autres

conducteurs » des Vallées vaudoiſes, convoquée au Val Saint-Martin, mais qu'il avait pu, du moins, rencontrer encore un certain nombre de délégués demeurés ſur les lieux : « Toutesfoys, dit-il, quelque quantité eſtoient encore là, deſquieulx j'ay heu des reproches, à cauſe de l'imprimerie; car ilz diſent que je ſuys le promoteur de l'affaire, & que il y a ung an paſſé que les deniers ſont deſlivrés, & qu'il n'y a rien de faict. Ilz ſeriont d'advis de me bailler la charge des affaires & que je me tinſ[ſ]e auprès de Pierre, pour donner ordre aux livres. S'il vous ſemble que cela ſoit néceſſaire & expédiant, il vous playra leur en reſcrire tout à plein. » [1]

La réponſe de Farel à cette lettre n'a pas été conſervée. Il eſt probable qu'il engagea les Vaudois à prendre patience, en leur expliquant que les circonſtances défavorables où *Pierre* s'était trouvé à Genève allaient être complétement modifiées par ſuite du transfert de ſon imprimerie à Neu-

1 Herminjard, t. III, p. 81.

châtel. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le projet d'en confier la direction à Saunier ne fut pas exécuté, car le courageux réformateur, qui « de jour en jour expoſoit ſa vie pour la gloire de Dieu, » [1] continua ſa miſſion périlleuſe en Piémont & en Provence; il ne revint en Suiſſe qu'au printemps de l'année 1535, [2] quelques ſemaines avant le moment où la Bible d'Olivetan devait ſortir des preſſes de Pierre de Vingle. Celui-ci dut également ſe paſſer de la protection immédiate de Farel qui, de 1533 à 1535, réſida principalement à Morat, puis à Genève: pendant ces deux années il ne fit, ſemble-t-il, [3] qu'une ſeule excurſion à Neuchâtel, à la fin du mois de mai 1534, pour prendre part à une réunion des paſteurs ſuiſſes de langue françaiſe. Son concours efficace n'en était pas moins acquis d'avance à celui dont il avait ſuivi les débuts avec ſollicitude, & nous avons déjà dit que la liturgie compoſée par Farel

1 Herminjard, t. III, p. 353-354.
2 *Id.*, p. 288, n. 10.
3 *Id.*, p. 187, n. 1, & p. 229-230, n. 2.

fut l'une des premières publications du « Picard » à Neuchâtel.

Deux perſonnages, fort peu connus juſque dans ces derniers temps, Marcourt & Malingre,[1] furent les véritables patrons de la nouvelle entrepriſe pendant les deux années de ſon exiſtence. Antoine Marcourt, ou de Marcourt,[2] était natif de Lyon;[3] peut-être avait-il déjà connu Pierre de Vingle dans cette ville, puiſqu'il paraît avoir commencé par s'occuper de travaux typo-

1 Ils ne figurent dans aucun dictionnaire biographique & n'ont pas même un article dans la *France proteſtante* de MM. Haag.

2 C'eſt ainſi qu'il ſigne ſa lettre du 12 mai 1538, au Conſeil de Genève (Arch. de Genève, Portef. hiſtor., n° 1194. — Roget, *Hiſt. du peuple de Genève*, t. I, p. 114), & celle du 31 décembre 1538 (Reg. du Conſeil, vol. 32, f°s 259-260. — *Calvini opera*, édit. de Brunſwick, t. X, n° 155). En 1544, ſur le titre de la *Déclaration de la Meſſe*, il ne fait pas précéder ſon nom de la particule.

3 Et non du Dauphiné, comme le diſent MM. Haag (*Fr. Prot.*, t. V, p. 64, article *Farel*), ſans indiquer leur autorité. Ils l'appellent *le jeune* Marcourt (en 1531). Cependant une chronique contemporaine le déſigne, en 1536, comme « vieux & barbut, natif de Lyon, &c. » (Herminjard, t. IV, p. 92, n. 2.)

graphiques. On ſuppoſe, en effet, que c'eſt de lui qu'il s'agit dans une lettre de recommandation, adreſſée par Sébaſtien Gryphe à Farel le 21 décembre 1530, & dont le porteur venait de paſſer deux années dans la maiſon du ſavant imprimeur lyonnais. [1] Devenu paſteur ordinaire de la ville de Neuchâtel dès le commencement de l'année 1531, il occupait encore la même charge lorſqu'il fut appelé en 1538 à Genève pour ſuccéder, avec Morand, à Calvin & Farel exilés. A cette occaſion, les autorités neuchâteloiſes rendirent hautement hommage aux qualités qui le diſtinguaient: « Noſtre prédicateur, maiſtre Anthoine de Marcourt, dit leur dépêche du 17 juin 1538, [2] a longtemps, c'eſt aſſavoir l'eſpace de prèz de huit ans, demeuré avec nous, pendant lequel temps l'avons tousjours trouvé homme de paix, d'honneur, de bon ſavoir, déſirant & procurant à ſon povoir la paix & tranſquilité publique, qui eſt choſe très-requiſe & néceſſaire à ſon office. »

1 Herminjard, t. II, p. 298, 485.
2 Arch. de Genève, Portef. hiſtor., n° 1194.

On peut lui attribuer avec certitude plusieurs publications imprimées chez Vingle, telles que le *Livre des Marchands*, les fameux *Placards* de 1534 & le *Petit traité de la sainte Eucharistie*, sans compter la *Déclaration de la Messe* à laquelle il mit plus tard son nom. Très-probablement il fut aussi l'auteur de la plupart des autres traités de propagande sortis de l'imprimerie de Neuchâtel, [1] à l'exception pourtant de ceux qui ont un caractère plus littéraire que théologique.

L'auteur de ces derniers se nommait Thomas Malingre, & par une singularité dont on ne connaît pas le motif, il prenait parfois, — mais seulement, semble-t-il, dans ses ouvrages, — le prénom de Mathieu. [2]

1 Dans l'*Epistre envoyée à Clément Marot* (1542), Malingre s'exprime ainsi :

> Tu as Marcourt, saige prédicateur,
> D'honneur divin très-ferme zélateur,
> Ministre tel que saint Paul nous descrit,
> *Lequel nous a plusieurs livres escrit.*

2 Cette particularité pourrait, au premier abord, faire supposer qu'il s'agit de deux personnages distincts, mais les documents connus jusqu'ici ne s'adaptent qu'à un seul & même individu.

Ancien dominicain, [1] fils d'un gentilhomme de Normandie, [2] il aurait été, ſelon M. Crottet & M. Herminjard, paſteur de Neuchâtel dès 1535; cette même année, il rédigea l'une des tables de la Bible d'Olivetan ſous le pſeudonyme de Mathieu *Gramelin*, qui était l'anagramme de ſon nom. Mais antérieurement déjà il habitait Neuchâtel, puiſqu'il y publia, en 1533, deux opuſcules (*Pluſieurs belles & bonnes chanſons, Moralité de la maladie de chreſtienté*),

1 Dans ſon dizain reſponſif, du 5 mai 1543, Marot dit à Malingre:

. . . . . Tu es l'exellence
Et le premier des Jacobins de Bloys.....

Et plus loin:

En quoy faiſant, à ſaint Paul reſemblois
Cent mille fois plus qu'à ſaint Dominique.

2 « Noble Jean Malingre, ſeigneur de Mornellyer, paroiſſe de Saint-Saphorin, en Normandie. » C'eſt ainſi qu'imprime M. Crottet (*Hiſt. & annales de la ville d'Yverdon*, p. 277), mais les deux noms de *Mornellyer* & *Saint-Saphorin* n'exiſtent pas en France. Il s'agit évidemment de *Morvillers-Saint-Saturnin*, village du département de la Somme, ſitué à une ou deux lieues d'Aumale, ſur les limites de la Picardie & de la Normandie, & qui, ſelon l'atlas de G. Robert de Vaugondy, faiſait partie de cette dernière province.

auxquels, uſant d'une autre anagramme, il mit ſon nom ſous la forme: Y ME VINT MAL A GRE. Peut-être même réſidait-il en Suiſſe dès 1531.[1]

D'après ſon propre témoignage, il aurait prêché à Blois vers 1527, « en déteſtant publiquement la meſſe, »[2] & il eſt à remarquer que le nom de cette ville figure comme étant celui de ſon lieu d'origine dans une ſtrophe de ſes *chanſons* diſpoſée en acroſtiche : MALINGRE DE BLOYS. Ce renſeignement & celui qu'a donné l'auteur des *Annales d'Yverdon* ne ſont pas néceſſairement contradictoires: l'ancien jacobin de Blois regardait peut-être

1 Ce pourrait être le Thomas *** que l'on trouve, en 1531, paſteur à Court, dans le Jura bernois (Herminjard, t. II, p. 307, n. 2, 308, n. 2, 406), & qui ne ſemble être ni Thomas de la Planche (Id., t. IV, p. 120, 178, n. 22), ni Thomas Cunier (Id., p. 178, 463).

2 Voy. l'*Epiſtre de M[athieu] Malingre envoyée à Clément Marot*, imprimée en 1546, réimpr. en 1868 d'après un exemplaire unique appartenant à M. Ad. Gaiffe; cette épître eſt datée du 2 décembre 1542, & dans le paſſage en queſtion l'auteur rappelle que Marot a pu l'entendre prêcher à Blois contre les « abus » de la meſſe « il y a desjà quinze ans paſſéz. »

comme ſa patrie la ville où il avait fait ſes premières prédications évangéliques.[1] D'ailleurs, il pouvait y être né, tout en appartenant à une famille normande.[2]

Outre les pièces indiquées plus haut, nous attribuons à Malingre une autre *moralité* anonyme, intitulée *la Vérité cachée*. Il eſt auſſi l'auteur d'une *Epiſtre envoyée à Clément Marot, en laquelle eſt demandée la cauſe de ſon département de France* (1542). Ce petit poème donne des détails intéreſſants ſur pluſieurs réfugiés français qui habitaient alors le pays romand. Malingre l'avait compoſé à Yverdon, où il exerçait le miniſtère depuis le mois de février 1536. En 1543, il réſigna ſes fonctions, tout en continuant à demeurer à

1 On a dit (*Chanſonnier huguenot*, p. xxvj & 423) qu'il était prote dans l'atelier de Pierre de Vingle & qu'il avait ſuivi ſon patron de Lyon à Neuchâtel. Cette ſuppoſition ne s'eſt pas confirmée depuis le moment où elle a été émiſe.

2 L'auteur du pamphlet catholique intitulé *Paſſe-vent Pariſien reſpondant à Paſquin Romain*, &c. (1556) rapporte que Thomas Malingre avait été jacobin à Paris (p. 37 & 82 de la réimpreſſion de 1875).

Yverdon. Appelé en 1546 au poſte d'Aubonne, il l'occupa pendant dix ans & redevint en 1556 paſteur d'Yverdon. Il mourut en 1572 chez ſon fils, Daniel Malingre, paſteur à Vuarrens,[1] après avoir pu aſſiſter de loin au ſuccès des poéſies qu'il avait rimées dans ſa jeuneſſe: pluſieurs d'entre elles furent, en effet, incorporées dans ces chanſonniers proteſtants qui ſe réimprimèrent pendant tout le cours du XVIme ſiècle & juſqu'à la fin du ſiècle ſuivant, à Genève, à Berne, à la Rochelle, à Montbéliard, &c.[2]

La liſte des publications ſorties des preſſes de Pierre de Vingle & dues à Marcourt, à Malingre, à Farel, ou à quelque autre *prêcheur* demeuré inconnu, s'élève actuellement, telle que nous avons pu l'établir, au chiffre d'une vingtaine. Le Nouveau Teſtament de 1534 & la Bible de 1535 ſont des volumes de format in-folio: les

1 Crottet, *op. cit.*, p. 277, 288-290.
2 *Chanſonnier huguenot*, p. xxxj, 442 & ſuiv.

autres ne ſont que de minces opuſcules pour leſquels les chances de deſtruction ont été bien plus conſidérables. Quelques-uns de ces rariſſimes livrets, qui n'exiſtent guère que par unités, ont été conſervés à l'état iſolé, mais la plupart nous ſont parvenus réunis en trois recueils qui paraiſſent avoir été formés dès le XVIme ſiècle. Ce ſont, en premier lieu, le recueil de la Bibliothèque de Zurich, coté *Gallica* XXV, 1009, qui contient neuf pièces;[1] —puis le recueil du duc de La Vallière,[2] qui en renferme huit[3] & qui précédemment avait fait partie

1 Chacune d'elles a été, tout récemment, reliée à part.

2 *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière*, 1re partie (1783), n° 905 (vendu 32 livres).

3 Il exiſte ſans doute encore & Brunet parait l'avoir eu entre les mains (*Manuel*, t. III, col. 1367), mais nous ignorons quel a été ſon ſort depuis l'adjudication de 1783, dont le prix ſerait aujourd'hui preſque centuplé. D'après ce qui eſt dit au *Dictionnaire de géographie à l'uſage du libraire* [par P. Deſchamps], col. 921, on pourrait ſuppoſer que le recueil en queſtion eſt maintenant à la Bibliothèque nationale : nous n'avons pu l'y découvrir.

de la collection Gaignat,[1] vendue en 1769, & de la collection Cisternay Du Fay,[2] mise aux enchères en 1725; — enfin, un recueil de cinq pièces, donné en 1866 par M. le pasteur J.-J.-L. Vallette à la Bibliothèque du protestantisme français,[3] & qui avait été trouvé parmi les pauvres hardes d'un artisan octogénaire, né à Zurich, mort à Jussy (canton de Genève) dans les derniers jours de 1865.

Bien que les pièces contenues dans ces trois recueils n'indiquent jamais, sauf la *Manière & fasson*, le lieu de leur impression ou n'offrent sur ce point que des renseignements fantaisistes qui ne doivent pas être pris au sérieux, il est évident que celles qui sont datées du 22 août 1533 au 4 juin 1535 sont de Neuchâtel, puisqu'à ces deux

1 *Catalogue des livres du cabinet de feu M. Louis-Jean Gaignat*, t. I, p. 144-145, n° 543 (adjugé 38 liv. 4 s.). Le contenu du recueil y est indiqué d'une manière plus complète que dans le catalogue La Vallière.

2 *Bibliotheca fayana*, n° 690 (6 livres).

3 *Bull. du protest. franç.*, t. XVI (1867), p. 47; t. XVII, p. 331.

époques extrêmes Vingle exerçait ſon art dans cette ville. Lorſqu'elles ſont dépourvues de date & qu'aucun témoignage contemporain ne permet de leur en aſſigner une, on ne ſaurait affirmer avec autant de certitude leur origine neuchâteloiſe & il ſe pourrait qu'elles euſſent été publiées à Genève dans les premiers mois de 1533. Il faut noter, à ce propos, que dans le recueil de la Bibliothèque de Zurich, qui contient les plus anciennes publications de Pierre de Vingle, ſe trouvent réunis un petit chanſonnier primitif, ne comptant que ſeize pages, dont les caractères ſont ceux de Vingle, & une réimpreſſion du même livret où nous avons aiſément reconnu les types employés par Wigand Kœln à Genève. Peut-être cette circonſtance, jointe au fait de la place occupée par ces deux opuſcules en tête du recueil de Zurich, avant les pièces datées de 1533, ſemblerait-elle indiquer que l'original a été, auſſi bien que la réédition, imprimé dans la même ville. Mais comme on pourrait tirer de la circonſtance en queſtion des déductions tout

à fait oppoſées, il ne convient guère d'y inſiſter. [1]

Tous les livrets édités par Pierre de Vingle ſe reſſemblent par leur apparence extérieure. Leur format eſt un très-petit in-8, analogue à celui du *Catéchiſme* & de la *Confeſſion de foi*, mais les titres ne ſont pas encadrés des élégantes bordures de Wigand Kœln. Les feuillets, non chiffrés, ont le plus ſouvent de 24 à 27 lignes par page complète. Dans les marges ſont indiqués les renvois aux paſſages de l'Ecriture. Outre les gros caractères gothiques employés pour la première ligne du titre & dans quelques autres occaſions, trois types gothiques diſtincts & facilement reconnaiſſables faiſaient partie du matériel de l'imprimerie : 1° un caractère grand [2] (celui de la Bible de 1535), qu'on

1 L'une des pièces non datées de Pierre de Vingle (*Les grans pardons & indulgences*) eſt donnée comme imprimée à *Gand*. Faut-il voir dans la forme germanique & flamande du nom de cette ville, *Gent*, une alluſion au nom allemand de Genève, *Genf?*

2 « Un peu moins carré que d'ordinaire, c'eſt-à-dire plus haut que large, & un peu arrondi dans ſes formes. »

trouve employé pour les titres & quelquefois aussi pour le texte tout entier; 2° un caractère plus petit, qui est celui de la plupart de ces livrets; 3° un caractère fin pour les notes, les manchettes, les préfaces, & dont le successeur de Pierre de Vingle fit un usage plus fréquent. Quant aux lettres ornées, elles sont généralement en petit nombre.

Une sorte de molette d'éperon, à cinq rais pattés ou élargis en pointe, est très-souvent placée au-dessous de la dernière ligne du titre; cet ornement caractéristique avait déjà été employé par Claude Nourry. [1] Mais, dans la grande Bible française de 1535, Pierre de Vingle a inauguré une vraie marque typographique, qui n'existait pas sur ses publications protestantes antérieures. Il voulut reprendre, en le simplifiant, l'emblème du cœur couronné que Jean de Vingle & Claude Nourry avaient

(Ed. Reuss, *Revue de théologie*, 3e série, t. III, 1865, p. 229.)

1 Du moins on le trouve dans le Nouveau Testament qui va être signalé tout à l'heure.

adopté avec des modifications diverſes. La marque qu'il fit graver, & dont lui-même n'uſa que dans cette ſeule occaſion, eſt de forme carrée : ſur le fond blanc d'un écuſſon, échancré aux côtés, ſe détache un cœur ſurmonté d'une couronne. Autour de l'écuſſon, des hachures rempliſſent le reſte du cadre & ſont recouvertes par les plis d'une banderole, où ſe liſent les mots : COR CONTRITVM ET HVMILIATVM DEVS NON DESPICIET. PS. 50. Cette jolie marque [1] ne porte d'ailleurs pas de nom, ni d'initiales, de ſorte qu'elle put être utiliſée plus tard par l'acquéreur de l'imprimerie neuchâteloiſe.

On a attribué [2] à Pierre de Vingle une marque, de plus grandes dimenſions, reproduiſant auſſi le motif du cœur couronné, mais qui offre en outre, aux quatre angles, une fleur de lys, & au

1 Silveſtre, *Marques typogr.*, n° 435. — Elle avait déjà été reproduite, ou plutôt imitée, par Samuel Morland, *The hiſtory of the evangelical churches in the valleys of Piemont*, London, 1658, in-fol., p. 27.

2 Herminjard, t. III, p. 423.

bas un lion couché. L'épigraphe eſt coupée de la même manière & préſente auſſi la leçon DESPICIET au lieu de DESPICIES ; ſeulement la banderole ſur laquelle elle eſt gravée s'enroule ici autour d'une couronne d'épines. La marque en queſtion figure ſur une édition peu connue du Nouveau Teſtament (verſion de Le Fèvre), dont M. Ad. Gaiffe poſſède un exemplaire, malheureuſement incomplet des deux premiers feuillets, [1] ce qui ne permet pas d'affirmer qu'il ſoit dépourvu de toute indication de lieu & d'année. C'eſt un volume in-12, compoſé de 216 ff. chiffrés pour les Evangiles & les Actes, 158 ff. chiffrés pour les Epîtres & l'Apocalypſe & 17 ff. non chiffrés pour la Table. Nous ne croyons pas qu'il ait été imprimé par Pierre de Vingle, car la marque décrite tout à l'heure a été recueillie par Silveſtre (n° 1056) ſous le nom de Claude Nourry: [2] cela veut dire

1 Et d'un autre, le 216e & dernier de la première partie.

2 On a vu plus haut (p. 24) que Claude Nourry avait déjà introduit un lion & des fleurs dans la marque dont il ſe ſervait le plus ſouvent.

qu'il l'a trouvée ſur d'autres ouvrages publiés par cet imprimeur. [1]

Sur les minces livrets qui ſortaient de l'atelier de Neuchâtel pour être répandus en France parmi les populations catholiques, Pierre de Vingle, avons-nous dit, ſe gardait de mettre une indication de lieu qui en eût immédiatement décelé l'origine huguenote & il la remplaçait ſouvent par des énonciations plaiſantes ou ſimplement fictives, deſtinées ſoit à dérouter les lecteurs curieux, ſoit à leur inſpirer quelque confiance dans l'orthodoxie du texte, par exemple : *Imprimé à Corinthe*; [2] — *Imprimé à Paris, par Pierre de Vignolle, demourant en la rue de la Sorbonne*; [3] — *On les vend à Paris*. [4] Ne trouvant que cette ſeule mention de Pierre de Vignolle & ne voyant pas ſon nom figurer dans les liſtes de Lottin,

1 Ajoutons que certains détails de ce Nouveau Teſtament (par ex. le format in-12 & les feuillets chiffrés) ne rentrent pas dans les uſages typographiques adoptés par P. de Vingle.

2 *Livre des Marchands*, 22 août 1533.

3 *Moralité de la maladie de Chreſtienté*, 1533.

4 *Déclaration de la Meſſe*, ſ. d.

M. Brunet a ſuppoſé [1] qu'il était un des imprimeurs pariſiens ſupprimés en 1535 [2] par des lettres patentes de François Ier, tandis que M. Henri Bordier faiſait obſerver [3] avec raiſon que Pierre de Vignolle [4] n'eſt qu'une traduction tranſparente de Pierre de Vingle. [5]

Au bas du titre des *Grans Pardons*, pièce non datée, mais antérieure au 29 avril 1534, ſe lit cette mention : *Nouvellement imprimé à Gand par Pieter van Winghue.* C'eſt encore là un déguiſement facilement reconnaiſſable. Pieter van Winghue n'eſt

1 *Manuel*, t. III, col. 1342.

2 A. Taillandier, *Réſumé hiſtor. de l'introd. de l'imprimerie à Paris* (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XIII, p. 391 & ſuiv.).

3 *Chanſonnier huguenot*, p. 420.

4 Jean de Vingle faiſait déjà une alluſion analogue à ſon nom en mettant ſur ſa marque un cep de *vigne*. (Voy. ci-deſſus p. 23.)

5 Sur le bord du lac de Bienne, à une petite diſtance de la ville du même nom, ſe trouve un village appelé en allemand *Vingels* ou *Vingelz*, & en français *Vigneule*. Cette circonſtance a pu être connue de P. de Vingle, au moment de ſes voyages dans les terres de MM. de Berne.

autre que Pierre de Vingle & Gand doit ſe traduire par Genève ou Neuchâtel.

Dans ce même opuſcule, le verſo du titre eſt occupé par une vignette, ou plutôt une véritable planche, [1] repréſentant le Chriſt debout, ſur le devant d'un champ de blé, une faucille à la main & d'autres à ſes pieds. Au-deſſus eſt une banderole portant ces mots: MESSIS QVIDEM MVLTA. OPERARII AVTEM PAVCI. MAT. IX.

L'exiſtence de ce bois gravé ſur deux autres ouvrages dépourvus de toute indication de lieu, d'année & d'imprimeur, permet de les attribuer aux preſſes de P. de Vingle. L'un d'eux [2] eſt un livret qui, à en juger par le titre, eſt tout à fait analogue à ceux qu'éditait l'imprimerie de Neuchâtel de 1533 à 1535; d'ailleurs, le ſeul exemplaire que nous en connaiſſions fait partie du recueil Gaignat-La Vallière, ce qui eſt déjà une atteſtation très-explicite de

1 Elle n'a pas été reproduite par Silveſtre. Brunet l'a mentionnée ſans la décrire (*Manuel*, t. II, col. 1043, & t. III, col. 1367).

2 *Exhortation ſur ces ſainctes paroles*, &c.

provenance. L'autre, au contraire, eſt une édition du *Manuel du chevalier chreſtien* d'Eraſme, [1] qui forme un volume in-8 de 166 ff. chiffrés. [2] En voici le titre:

ENCHIRIDION | (*ou Manuel*) *du Cheualier Chre-*| *ſtien: aorne de co(m)mandeme(n)s tres-* | *ſalutaires, Par Deſydere Eraſme* | *de Roterodame, Auec vng p(ro)logue* | *merueilleuſement vtile, et de nou-* | *ueau adiouſte.* [Ici eſt la marque du Seigneur & de la moiſſon; elle ſe retrouve encore au f. 166 b.]

Au verſo du titre eſt une pièce de 20 vers de dix ſyllabes, intitulée *Limprimeur au lecteur fidele* & débutant ainſi:

Le mortel monde eſt vng champ de bataille,
Lequel eſt cauſe que touſiours debat aille.

Les apparences typographiques de cet ouvrage, — telles que la groſſeur des caractères gothiques, les lettres ornées à perſonnages, le format in-8 grand, les feuillets chiffrés, l'emploi de capitales romaines à

1 La première édition de cette traduction françaiſe, due à Louis de Berquin, eſt celle d'Anvers, Martin Lempereur, 1529. (Brunet, t. II, col. 1042.)

2 Bibl. de M. Ad. Gaiffe.

la première ligne du titre, — ſont complétement en dehors des habitudes de Pierre de Vingle à Neuchâtel. Auſſi nous penſons qu'il a imprimé ce volume dans les derniers temps de ſon ſéjour à Lyon, en 1531 ou 1532, avec un matériel dont il n'emporta en Suiſſe qu'une partie. Au moment où il mettait au jour cette traduction de l'*Enchiridion* d'Eraſme, qui n'avait pas encore paru en France & qui devait être, quelques années plus tard, condamnée par la Sorbonne & le Parlement, [1] Vingle était attaché de cœur aux convictions évangéliques : le choix du livre, la marque de la *Moiſſon*, & juſqu'à la précaution utile de taire à la fois ſon nom, la date & le lieu de l'impreſſion, tout concourt à le faire ſuppoſer.

La dernière publication de Vingle à Neuchâtel fut auſſi la plus conſidérable : c'eſt la première Bible proteſtante en langue françaiſe qui ſort, cette fois, de ſes preſſes, c'eſt un gros in-folio de 852 pages

1 En 1543. L'original latin avait été cenſuré dès 1540. (D'Argentré, *op. cit.*, t. II, p. 130, 133, 135, n° 21.)

à deux colonnes, imprimé avec un grand luxe de lettres ornées. [1] Mais il ſemble que cet effort ſuprême ait épuiſé les reſſources financières fournies par les Vaudois. La Bible d'Olivetan s'achève le 4 juin 1535; aucune des impreſſions de Pierre de Vingle, — de celles du moins qui ont une date, — n'eſt poſtérieure à ce jour & dès lors le nom du typographe lui-même, qui, dans ce dernier ouvrage, prend le titre de bourgeois de Neuchâtel, ceſſe de figurer dans la correſpondance échangée entre les contemporains. Une obſcurité complète ſe fait autour de l'homme qui avait été un intelligent auxiliaire des réformateurs du pays romand: ſes deſtinées ultérieures, l'époque & le lieu de ſa mort ſont abſolument inconnus. [2]

1 Il y en a pluſieurs alphabets, de grandeur & d'ornementation différentes.

2 Dix-ſept ans plus tard, on trouve à Pau un imprimeur nommé « Jean de Vingles, » qui pourrait être le fils de Pierre, ou quelque autre parent du premier Jean de Vingle de Lyon. En 1552, il imprime, avec H. Poivre, *Los Fors & coſtumas de Bearn* (Brunet, t. II, col. 353), & ſeul, une *Eclogue compoſée par très-chreſ-*

Avec Pierre de Vingle, l'imprimerie disparaît en même temps de la ville de Neuchâtel;[1] il lui faudra plus d'un siècle & demi pour y pénétrer de nouveau.[2] C'est Genève qui va recueillir cette succession

tienne princesse Marguerite de France, roine de Navarre (Ant. Du Verdier, *Bibl. franç.*, édit. Rigoley de Juvigny, t. III, p. 18), ainsi que les *Constitutiones diœcesis Lascurienſis* (*Dict. de géogr. à l'usage du libraire* [par P. Deschamps], col. 174). Cette dernière publication, que M. Deschamps — sans motifs suffisants, croyons-nous, — veut placer à Lescar, prouve que ce Jean de Vingle était catholique. — Selon MM. Breghot du Lut & Péricaud aîné (*Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, 1839, p. 317), il y aurait eu à Louvain, en 1554, un imprimeur aussi nommé Jean de Vingle.

1 La tradition qui place l'établissement typographique de Vingle dans le petit village de Serrières, près Neuchâtel, ne repose sur aucune donnée certaine. Elle est formellement contredite par la souscription de la *Manière & fasson*, comme par celle de la Bible de 1535 (Voy. aussi Herminjard, t. III, p. 294, n. 4).

2 En 1689 (J.-H. Bonhôte, *Les imprimeurs & les livres neuchâtelois*, dans le *Musée neuchâtelois*, t. III, 1866, p. 175). — L'épître de Farel *A tous cœurs affaméz* est datée de Neuchâtel, 11 janvier 1545, mais n'a pas été imprimée dans cette ville, comme on a pu le croire. Elle se trouve dans l'*Histoire des martyrs*, de Crespin, fol. 152-155, de l'édit. de 1582.

vacante; en peu d'années les ateliers typographiques y feront fi nombreux, qu'ils alimenteront de leurs produits les marchés proteftants de l'Europe entière.

§ 3. WIGAND KŒLN.

L'imprimeur du Catéchifme & de la Confeffion de foi de 1537 était établi à Genève dès 1521.[1] Sur un des opufcules qu'il y publia l'année fuivante,[2] il prend la qualité de *Teuthonicus;* ailleurs,[3] il fe dit *natus ex Francia orientali*, & de cette double défignation on peut conclure qu'il était originaire de la Franconie,[4] comme les deux premiers imprimeurs de Genève, Adam Steinfchaber & Henri Wirzburg. Lui-même s'eft toujours appelé fur fes publications

1 Catal. de la vente Luzarche, n° 6153; — Aug. Dufour & F. Rabut, *L'imprimerie en Savoie* (1877), p. 19.

2 *Partes orationis.*

3 Gaullieur, *Etudes fur la typogr. genev.*, p. 82.

4 Guérard, *Du nom de France & des différents pays auxquels il fut appliqué* (*Annuaire hiftor.* publ. par la Soc. de l'hift. de France, t. XIII, p. 158-159, 168).

latines *Vuygandus Kœln*, & ſur celles en français *Wygand Kœln*,[1] ou *Vuygant de Kœln*;[2] mais les Regiſtres du Conſeil eſtropient parfois ſon nom de manière à le rendre méconnaiſſable & le transforment, par exemple, en *Karolong*, *Karolun*, *Karould*, *Vifzjehan Kaulz*;[3] pour la génération ſuivante, on ira juſqu'à *Collombz* ou *Colon*.[4] D'ailleurs, afin d'éviter ce nom étranger de Kœln qu'ils avaient tant de peine à prononcer & à écrire, les ſecrétaires d'Etat le remplacent très-fréquemment par la dénomination plus ſimple de *Vigandus impreſſor*, *Wigand*[5] (*l'*) *imprimeur*, ſi bien que

1 *La doctrine & inſtruction des chreſtiens & chreſtiennes*, &c., 1532.

2 *Le coronnement du très-illuſtre roy de Bohemen*, 1527.

3 Reg. du Conſeil, vol. 37, f° 9 v°; vol. 38, f° 60 v°; vol. 40, f° 15 v°; vol. 34, f° 475 v°.

4 Reg. des particuliers, vol. 7, f° 42 v°; Reg. du Conſeil, vol. 51, f° 219 vo.

5 *Vigand*, *Vigant*, *Vizant*, *Vijan*, *Vijant*, &c. M. Roget l'appelle « le libraire Venga » (*Hiſt. du peuple de Genève*, t. I, p. 36), & M. Gaberel imprime « Holn, Vigaud » (*Hiſt. de l'Egliſe de Genève*, t. I, Pièces juſtif., p. 198).

ce prénom deviendra plus tard pour le fils un véritable nom patronymique. [1]

Sa marque typographique eſt de forme carrée: au centre eſt un écuſſon avec les lettres W. K., placées l'une au-deſſous de l'autre & diſpoſées, à la façon des anciens monogrammes, ſur les branches d'une croix; elles ſont accompagnées de trois coquilles, deux en chef & une en pointe. L'écuſſon eſt dans un encadrement formé par une bandelette & des branchages ſur un fond noir.

Kœln ſe ſervait auſſi d'une marque plus petite où ſe trouve un écuſſon ſemblable, bien que différent de forme: il a deux lions pour ſupports & n'eſt pas encadré. [2]

1 Gabriel *Vigean*, *Vyzan*, *Vyjehan*, *Vitjehan*, *Vijehain*, *Vyjan*, *Colon dit Vijehan*, *Vigeant dit Collombz*, *Collnum dit Vigeant*, *Vigant alias Keune*, &c.

2 Ces deux marques ont été reproduites, la plus grande par Gaullieur, *Etudes ſur la typogr. genev.*, pl. II, nº 5, & par Silveſtre, nº 817, la plus petite par Silveſtre, nº 818, & par Aug. Dufour & F. Rabut, *L'imprimerie en Savoie*, pl. I, nº 3. — Au reſte, la première a été empruntée (Voy. le *Speculum doctrine preſbiterorum*, s. l. n. ü.) à l'imprimeur genevois Louis Cruſe, ou Garbin (1481-1513): W. Kœln a utiliſé le bois qui ſervait à ſon prédéceſſeur, en ſe bornant à rem-

En général, la ſouſcription eſt placée au bas du titre, ſelon l'uſage moderne, & accompagnée de la deviſe *Spes Mea Deus*.

Parmi les quinze ou vingt publications que nous connaiſſons de Wigand Kœln antérieurement à la Réformation de 1535, quelques-unes appartiennent à cette catégorie de minces brochures où étaient racontés les événements les plus récents, les *nouvelles du jour*, comme les victoires des Turcs, les batailles livrées dans la Haute Italie, le couronnement d'un ſouverain, ou encore quelque ſubite cataſtrophe, telle qu'une inondation en Flandre, &c. [1] C'eſt avec raiſon qu'on a vu dans ces feuilles volantes les ancêtres du *journal*, quoiqu'elles n'euſſent, dit un écrivain moderne, « ni ſa

placer, par ſes initiales, la tête de Maure qui occupait le centre de l'écuſſon.

1 Des récits de ce genre, relatifs aux « lettres de deffy du grand Turc Soulen Tellin, » ainſi qu'à deux « beaux miracles de la Vierge Marie » arrivés en 1532, l'un « à Congres, en Hongrie, » l'autre « en la ville de Tornay, » ont été recueillis par Jeanne de Juſſie, qui les a intercalés dans ſon hiſtoire de l'*Hérêſie de Genève* (Edit. de 1611, p. 38 & ſuiv.).

périodicité, ni ſa continuité, ni ſa variété.» [1] Elles ſemblent s'être ſurtout multipliées en Allemagne, après le premier quart du ſeizième ſiècle. [2] Leur apparition à Genève (1525-1530) n'avait pas été ſignalée juſqu'ici, & de fait nous n'en avons encore retrouvé que quatre ou cinq. L'une d'elles porte cette mention qui prouve que l'imprimeur était parfois auſſi le traducteur de ces petits écrits populaires: *Tranſlaté ou vray Dallemant en francoys par Vuygant de Kœln.*

Lorſque les publications de Kœln ne portent ni ſon nom, ni ſes initiales, elles ſont encore aiſément reconnaiſſables, ſoit par les caractères du texte, ſoit par les lettres ornées, ſoit ſurtout par les élégantes bordures qui encadrent preſque toujours ſes titres & dont les fac-ſimile, qu'on a vus plus haut, donnent une idée ſuffiſam-

1 Eug. Hatin, *Bibliographie hiſt. & crit. de la preſſe périodique franç.*, p. lvj.

2 M. Emile Weller a donné dans le *Serapeum*, en 1859 & 1860, un catalogue de celles qui ont été publiées en langue allemande de 1505 à 1599 (*Die deutſchen Zeitungen des ſechzehnten Jahrhunderts*). Cette liſte comprend 584 numéros.

ment exacte. Nous ne connaiſſons d'ailleurs aucune impreſſion de W. Kœln poſtérieure aux deux livrets de 1537 qui ſont reproduits dans le préſent volume.[1] Après la révolution religieuſe de 1535, les bréviaires & les miſſels, les romans, les poëmes & les chanſons légères ne furent plus de miſe, & le mouvement de la typographie dut forcément en être ralenti, juſqu'à ce qu'une transformation complète vînt le faire entrer dans une nouvelle voie. Kœln n'était pas aſſez jeune pour changer bruſquement les habitudes de toute ſa vie, & pour ſe mettre à éditer, à la place de ſes *Relations* colportées dans les rues, de ſes *Almanachs* & de ſes *Pronoſtications*, les livres ſaints en langue vulgaire & les écrits des nouveaux

1 Un placard aux armes de Genève intitulé : *Se(n)ſuyt le Taux et vente du Pain tant Blanc, Moyen que Gros* (Voy. les Reg. du Conſeil, 26 novembre 1543 & 19 janvier 1545), offre les types gothiques & les bois gravés de Kœln (Portef. hiſtor., n° 1369. — Cf. Blavignac, *Armorial genevois*, dans les *Mém. de la Soc. d'hiſt. de Genève*, t. VI, p. 217). Il eſt daté de 1545 & a pu être imprimé par le fils de Wigand.

docteurs. Si Calvin & le Conſeil s'adreſſèrent à lui pour le Catéchiſme & la Confeſſion de foi, ce fut probablement à cauſe des types gothiques que, ſeul alors, il poſſédait: ces deux opuſcules, étant deſtinés au peuple, devaient être imprimés avec les caractères auxquels celui-ci était le plus accoutumé.

Les documents contemporains nous donnent quelques détails ſur Wigand Kœln & ſa famille. Il avait été admis gratuitement à la bourgeoiſie de Genève le 27 juin 1531: [1] cette faveur avait, ſans doute, pour cauſe des publications officielles imprimées pour le compte de l'Etat. En 1533 & 1534, on le trouve ſur la liſte des membres du Conſeil des Deux-Cents; en 1535, il entre au Conſeil des Soixante, où il reſte pendant cinq ans au moins. [2] A partir de 1541, il ne

1 « Hon. Vigandus Kollno fuit gratis admiſſus in burgenſiam contemplacione ſerviciorum ſibi impenſorum & præſtitit juramentum in forma. » (Reg. du Conſeil, vol. 24, f° 135 v°.) — Le *Livre des bourgeois* l'appelle « Vigan Corolle. »

2 Il y eſt encore en 1539; le rôle de l'année 1540 manque.

figure plus que dans le Conſeil des Deux-Cents; en raiſon de ſon âge ou pour le diſtinguer de ſon fils, le Regiſtre l'appelle *Vijan (l')ancien.* [1] Il eſt encore ſur le rôle du Conſeil pour l'année 1545 (12 février); mais ſon nom en a diſparu un an plus tard (9 février 1546) : c'eſt donc entre ces deux dates qu'il faut placer ſa mort. En 1544, le paſteur Jacques Bernard avait eu l'occaſion d'expoſer au Conſeil « la neceſſité de Vijan, imprimeur, ſon beau-père, lequelt eſt détenu ſuſpicionné de peſte. » [2]

Avant le nouvel état de choſes inauguré en 1535, Kœln avait vu des jours plus heureux. Sa profeſſion était lucrative. Jeanne de Juſſie, après avoir raconté qu'à la ſuite de la Diſpute de 1535 « Jacques Bernard, du grand Ordre des Frères de S. François, Gardien du Convent de Rive, preſtre & preſcheur meſpriſa . . . . ſon ordre & print l'habit ſeculier le vingtieſme de Juillet, » ajoute : « *Et tantoſt print à femme*

1 Reg. du Conſeil, vol. 35, f° 56.
2 Id., vol. 39, f° 4 v°, 13 octobre 1544.

une belle jeune fille d'un riche imprimeur.» [1] C'eſt d'une fille de Wigand Kœln, nommée Georgea, que l'auteur du *Levain du Calviniſme* veut parler ici, & nous avons retrouvé ſon contrat de mariage, [2] daté du 16 août 1535. [3]

Kœln avait une autre fille, Catherine, [4] mariée à Renaud Tartier, de Reims, — dont on ne ſait rien, ſi ce n'eſt qu'il avait « preſté

1 Edit. de 1611, p. 127.

2 Minutes de Claude de Compois, notaire, vol. 9, f° 182 v°. — Dot: 300 florins d'or. — L'acte donne le nom de la mère de Jacques Bernard, Clauda Bonna, que Galiffe (*Notices généalog.*, t. III, p. 49) avait laiſſé en blanc: l'ancien gardien des cordeliers de Rive était né du ſecond mariage de ſon père, & non du premier, comme l'a cru le généalogiſte.

3 Flournois, dans ſes Notes ſupplémentaires aux Extraits des Regiſtres publics (impr. par M. G. Revilliod, à la ſuite des *Actes & geſtes* de Froment, p. ccv, ccvj; — cf. Mſſ. des Archives, n° 48, t. I, Remarques, p. 82), dit que le mariage fut célébré, par Farel, le 15 août 1535. Ce double renſeignement a dû être tiré de quelque document aujourd'hui perdu.

4 Morte en 1544 (Reg. du Conſeil, vol. 38, f° 13; vol. 39, f° 4 v°). — Voy. encore ſur elle les Reg. du Conſiſtoire, vol. 1, f°s 165-168, 170-171; les Reg. du Conſeil, vol. 38, f° 119, & les Reg. des particuliers, vol. 11, f° 13.

à la Ville cent eſcus, »[1] — & un fils, Gabriel,[2] qui s'occupa auſſi d'imprimerie & de librairie; nous ne connaiſſons de lui aucune publication ſignée, mais à pluſieurs repriſes il fut réprimandé par le Conſeil[3] & le Conſiſtoire, pour avoir mis au jour des « almanach exquielx ſont toujours les ſurſpertiſſions » & d'autres « livres prophanes » ou « papiſtiques, » qu'il faiſait « pourter par la ville vendables. » Marié à Andrée Pomar,[4] qui, ſelon toute apparence, était fille de l'imprimeur Gabriel Pomar, il mourut vers 1559, laiſſant un fils.[5]

1 Reg. du Conſeil, vol. 30, f° 152 v°, 18 janvier 1537; vol. 46, f°s 6 v° & 8; Reg. des particuliers, vol. 4, f° 252.

2 Les *Notes extr. des Reg. du Conſiſtoire* par M. Cramer (p. 25, 73; — voy. auſſi Gaullieur, p. 99) ont fait de lui deux perſonnages différents, nommés Gabriel *Wenger* & Gabriel *Vignon*. En réalité les Regiſtres originaux portent *Wigean* (6 janvier 1547) & *Vigean* (12 octobre 1553).

3 Reg. du Conſeil, vol. 51, f°s 12, 17; vol. 53, f°s 39, 43 v°, 50 v°, 95 v°; 17 & 20 février 1556; 8, 11 & 15 mars, 9 avril 1557.

4 Reg. du Conſeil, vol. 55, f°s 13 v°, 39.

5 Reg. du Conſeil, vol. 56, f° 218. — Ce fils lui-même décéda jeune ou ſans poſtérité, car il n'eſt pas

Sa veuve, ayant épouſé en ſecondes noces un typographe d'Annecy, nommé Antoine Botton, [1] abandonna Genève, [2] comme l'avait fait Pomar en 1535. C'eſt ainſi qu'il faut expliquer le tranſport en Savoie des bois gravés de Wigand Kœln: un grand nombre d'entre eux décorent un almanach

mentionné dans deux actes du mois de juillet 1584, par leſquels « nobles Claudyne & Françoyſe Botton, filles de feu noble Anthoine Botton, bourgeoys d'Anneſſy, nées de feue hon. Andrée Pomard, mariés, la dite Claudyne, femme de Me Pierre Perrin, bourgeoys & praticien de Chambéry, & la dite Françoyſe, femme d'hon. Michiel Critin, appothicaire, bourgeoys du dit Anneſſy, » vendirent, pour le prix de 850 flor., à Vincent Carneille, B. G., une maiſon, ou portion de maiſon, ſiſe à Genève, & leur appartenant comme héritières univerſelles d'Andrée Pomard, leur mère, héritière elle-même de « feu Gabriel Vuigand, ſon mary en premières nopces. » (*Minutes de Jean Creſpin, notaire*, vol. 2, fos 1-5.) — Cette maiſon, ſituée rue de la Cité, près de la ruelle de Bémont, qui la confinait au nord, était celle où Wigand Kœln avait eu ſes preſſes & ſa boutique de libraire: dès 1533 le rôle du CC place ſa demeure « en la Cita » ; *prope cappellam pontis Rodani*, dit la ſouſcription des *Proverbia communia* (ſ. d.).

1 Voy. ſur lui l'ouvrage cité de MM. Dufour & F. Rabut, p. 227.

2 Reg. du Conſeil, vol. 56, fo 234 ; 1er ſeptembre 1561.

de l'année 1564, imprimé à Annecy, en placard in-folio, « pour Anthoine Botton. » [1] Beaucoup plus tard, on retrouve encore quelques débris de ce matériel à Chambéry: ſur le titre du *Levain du Calviniſme*, publié en 1611 par les frères Du Four, figure un bois [2] dont Wigand Kœln s'était ſervi quatre-vingts ans auparavant. [3]

§ 4. JEAN GERARD.

« L'an M. D. XXXVI, raconte Théodore de Bèze, les Fidèles des valées de Piémont, qui de tout temps ont eu en horreur le ſiége Romain, & toutesfois par ſucceſſion de temps avoient aucunement décliné de la piété & de la doctrine, envoièrent à Genève vers Guillaume Farel, renommé pour ſa doctrine & piété, deux perſon-

1 *Almanach Joan Carion, très-renommé docteur en medicine & aſtrologue en Allemaigne.*

2 Il repréſente des combattants & a été imité dans la réimpreſſion due à M. G. Revilliod (1853).

3 *Petit Traictié pour parvenir à la vraye congnoiſſance des Lettres & Syllabes*, 1532.

nages, l'un nommé Jean Girard, qui depuis a eſté imprimeur en la dite ville, & l'autre appellé Martin Gonin, lequel, aiant eſté à ſon retour empriſonné à Grenoble, y fut noyé le 26 d'avril, ſecrètement & de nuict, à la perſuaſion de l'Inquiſiteur, après avoir tellement réſiſté aux adverſaires de vérité qu'ils ne l'oſèrent exécuter de jour. » [1]

Creſpin, qui donne les mêmes détails ſur le voyage des deux députés envoyés à Farel par les habitants des Vallées vaudoiſes pour le prier « de vouloir prendre la charge de réformer leurs Egliſes, » ajoute que Martin Gonin, « homme craignant Dieu, miniſtre en la vallée d'Angronne, » fit cette déclaration lors de ſon interrogatoire à Grenoble : « Je ſuis d'Angronne en Piedmont, & à préſent je demeure à Genève où j'exerce l'art d'imprimerie. » [2]

Au premier abord, cette réponſe ſemble avoir été dictée à Gonin par le déſir de diſſimuler ſa qualité de miniſtre & de don-

1 *Hiſt. eccléſ. des égliſes réformées au royaume de France* (1580), t. I, p. 23.

2 *Hiſt. des martyrs*, édit. de 1582, fos 109-110.

ner le change à ſes bourreaux. Cependant deux lettres des magiſtrats genevois, poſtérieures de quelques mois,[1] déſignent le martyr de la même façon, « imprimeur en Genève, habitant de noſtre ville, » ce qui permet de croire que Martin Gonin avait réellement formé le projet de s'établir à Genève, comme Jean Gerard, ſon compagnon de route, & qu'il ne retournait aux Vallées que pour rendre compte de ſa miſſion.[2]

Jean Gerard[3] était originaire de Suſe en Piémont.[4] On peut ſuppoſer que ce fut à la ſollicitation de Farel qu'il ſe décida à monter une imprimerie dans la ville où ſes compatriotes venaient de l'envoyer. Le vaillant apôtre de la Réforme, qui, peu de

1 Herminjard, t. IV, p. 129.

2 « Ayant intention de viſiter ſes parens & amis, » dit préciſément Creſpin.

3 En général il s'appelait *Gerard* ſur ſes impreſſions françaiſes & *Girardus* ſur ſes impreſſions latines, mais cette règle offre des exceptions.

4 « Jo. Girard, imprimeur, filz de feuz Pierre Girard, de Suſſez, de l'éveſchée de Thurin » (Reg. du Conſeil, vol. 35, f° 219).

mois plus tard, en juillet 1536, devait tenter la même démarche, avec un ſuccès égal, auprès de l'auteur de l'*Inſtitution chrétienne*, s'était plaint depuis longtemps de ne pouvoir trouver à Genève un typographe diſpoſé à lui offrir ſes preſſes. [1] La ceſſation de l'établiſſement de Neuchâtel lui enlevait ſa ſeule reſſource : il était temps d'aviſer.

Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, il eſt certain que Gerard ne perdit pas de temps, car la même année il publia à Genève un Nouveau Teſtament en français. Il n'y mit pas ſon nom, mais le volume eſt imprimé avec des caractères romains très-fins, aiſément reconnaiſſables, dont il fit, dès l'année ſuivante, un nouvel uſage, en ceſſant de garder l'anonyme. [2] C'était la première fois qu'on abandonnait à Genève les types gothiques. En 1538, Gerard tenta une nouvelle expérience en mettant au jour

1 Non habemus qui imprimat nobis prelo intentus. » Lettre de Farel à Fabri, 22 mai 1535 (Herminjard, t. III, p. 293).

2 (Olivetan) *L'inſtruction des enfans.*

des opuſcules imprimés d'un bout à l'autre en italiques.

L'activité typographique de Jean Gerard appartient preſque tout entière à une période qui ne rentre pas dans le cadre de cette notice. A partir de 1545 environ, les produits de ſes preſſes deviennent très-nombreux & comprennent, en particulier, beaucoup d'écrits de Calvin & de Viret. Ces volumes ſont tous recherchés aujourd'hui, non ſeulement pour leur rareté & parce qu'ils donnent des textes originaux, mais encore comme ſpécimens des belles éditions du XVIe ſiècle. Ils ſe diſtinguent, en effet, par la netteté de l'impreſſion, l'élégance des caractères, la fineſſe des lettres ornées, l'ampleur du format. Nous eſpérons revenir un jour ſur ce ſujet dans une autre étude ſur la typographie genevoiſe au XVIe ſiècle.

Sur ſes premières publications, Jean Gerard n'a pas mis de marque typographique. Dans la Bible de 1540, il en inaugure une qui a fait donner à cette édition le nom

de *Bible de l'épée*. Elle repréſente [1] une épée courte, poſée en pal, tenue par une main à ſeneſtre & accoſtée des initiales I. G. Autour eſt ce paſſage de S. Paul : « La parolle de Dieu eſt viue & efficace, & | plus penetrante que | tout glaiue a deux trenchans. Ebrieux 4. » Ce motif un peu nu reçoit bientôt pluſieurs modifications : le poignard ſe transforme en un glaive qui s'élève au milieu de flammes & de rayons lumineux & qui eſt maintenu par deux bras vigoureux ; [2] il eſt accompagné de ces deux paſſages : NON VENI PACEM MITTERE, SED | GLADIVM. MATTH. X. | VENI IGNEM MITTERE. LVC. XII. [3]

1 Silveſtre, n° 919.

2 Id., n° 918 ; — Brunet, t. I, col. 1507.

3 Il y a eu pluſieurs variantes de cet emblème bien connu (Voy. Silveſtre, n° 917, ainſi que les Prolégomènes des Œuvres de Calvin, édit. Baum, Cunitz & Reuss, t. III, p. xxxiv, xxxv ; t. V, p. lj, &c.). — Une marque tout autre, également employée par Jean Gerard, eſt celle où figure un enfant ſuſpendu par une main à un palmier. Deviſe : PRESSA VALENTIOR. Silveſtre ne l'a pas reproduite, bien qu'il y en ait au moins deux grandeurs différentes. En revanche, il donne trois variantes (n°s 175, 402, 1083) d'une

Admis à la bourgeoiſie de Genève le 27 mai 1541, Jean Gerard fit partie, comme Wigand Kœln, du Conſeil des Deux-Cents; il en devint membre le 5 février 1544.[1] Il était déjà marié en 1539;[2] nous ignorons ſi c'eſt à cette première union, ou à une ſeconde, que ſe rapporte un contrat de mariage qui fut ſtipulé le 8 octobre 1548 entre lui & « noble Claude, fille de feu noble Humbert de Muſſi, relayxée de feu Jehan Françoys Galliard, en ſon vivant citoein de Genève. »[3] Lorſqu'il mourut,[4]

marque analogue qu'il attribue à « Nicole Paris, imprimeur à Troyes & à l'abbaye de l'Arrivour, 1542-1547. » Cette ſimilitude ſoulève un problème bibliographique, dans la diſcuſſion duquel nous ne pouvons entrer ici (Voy. Brunet, t. III, col. 1244; t. IV, col. 1439). — Un libraire de Paris vient d'adopter ce même motif pour un Recueil de travaux hiſtoriques & de documents, qui portera le titre de *Collection de l'Enfant au palmier*.

1 Reg. du Conſeil, vol. 38, f° 63.

2 Id., vol. 33, f° 115 v°.

3 Minutes de Michel Try, notaire, vol. 7, f° 43 & vol. 8, f° 78. — On ſait que le contrat était ſouvent paſſé pluſieurs années après la célébration du mariage.

4 A la même époque, il y eut à Genève un autre Jean Gerard, imprimeur (ſans doute ouvrier), dont le

au commencement de l'année 1558, [1] il était le mari de Jeanne-Françoiſe Levet. [2] Sa fille unique, Anne Gerard, épouſa (23 juin 1566) le notaire ducal Pierre Perret, d'Allinges. En 1583, [3] elle vendit à l'imprimeur Jacob Stoer [4] les deux tiers d'une maiſon, ſiſe rue St-Chriſtophe, où Jean Gerard avait inſtallé ſes preſſes vers 1551. [5]

décès eſt inſcrit à la date du 30 ſeptembre 1555. Sa veuve, Clauda Barbier, mourut le 26 avril 1560.

1 Il figure encore ſur le rôle des CC le 8 février 1558 (Reg. du Conſeil, vol. 54, f° 80 v°). Deux mois après, le 8 avril, ſa *veuve* préſente au Conſeil une requête (Reg. des particuliers, vol. 12, f°s 21, 23). Une lacune dans les regiſtres mortuaires ne permet pas de préciſer le jour du décès : il doit ſe placer entre le 8 février & le 21 mars, date à laquelle recommencent ces regiſtres.

2 Elle ſe remaria la même année (5 ſeptembre 1558) avec Jaques Chapelle.

3 Minutes de François Blecheret, notaire, vol. 1, f° 30 ; 5 juin. — Prix : 1862 fl. 10 ſ.

4 Stoer avait épouſé en 1563 (*Mém. de la Soc. d'hiſt. & d'arch. de Genève*, t. XIX, p. 170) Eſther, fille du miniſtre Jean de Tournay & de Claudine Levet, & celle-ci était la ſœur de Jeanne-Françoiſe Levet.

5 En février 1544, au moment où il entre au Conſeil des CC, Gerard demeure « au Bourg-de-four. » L'année ſuivante ſon nom n'eſt pas ſur le rôle, ſans doute par ſuite d'un oubli. De février 1546 à février

§ 5. JEAN MICHEL.

Jean Michel, qui imprima à Genève dès 1538, était peut-être un ouvrier de Pierre de Vingle, acquéreur du fonds de ſon maître. Pendant ſix ans au moins, juſqu'en 1544, on le trouve en poſſeſſion du matériel qui avait ſervi à l'imprimerie de Neuchâtel. Il eſt aiſé de reconnaître dans ſes publications les différents types gothiques qui appartenaient à Vingle & qui ont été énumérés plus haut. On y voit reparaître également ſes lettres ornées, ainſi que l'emblème

1551, ſon domicile eſt « vers Rive. » Enfin, à partir de février 1552 juſqu'à ſa mort, les regiſtres le déſignent comme habitant de nouveau le quartier du Bourg-de-four. — Un acte de 1569 eſt indiqué comme « faict & receu..... en la maiſon qui fut de Jehan Girard, luy vivant bourgeoys & maiſtre imprimeur de Genève, ſituée en la rue dicte de Sainct Chriſtofle, prèz le Bourg-de-four » (Minutes de Jean Ragueau, notaire, vol. 11, p. 212; 19 mars). — L'acquéreur du matériel de Gerard fut ſans doute Jacques Bourgeois: on le voit ſe ſervir des deux marques typographiques décrites plus haut, l'épée flamboyante & l'enfant au palmier (*Calv. opera*, édit. citée, t. III, p. xxxix & xlij).

du cœur couronné mis ſur la Bible de 1535. Jean Michel l'accompagne quelquefois de ſes initiales & auſſi de deux verſets en français tirés l'un du chapitre 31 de Jérémie & l'autre du Pſaume 51 : ce dernier n'eſt autre que celui dont le texte latin figurait déjà dans la même marque, autour de l'écuſſon. Les initiales J. M. ſont aux deux côtés de la marque; les paſſages, qui ſont tantôt en proſe, tantôt rimés, ſont diſpoſés au-deſſus & au-deſſous d'elle.

Nous ignorons de quel pays cet imprimeur était originaire. [1] La première année de ſon établiſſement à Genève, il demeurait « en la place Sainct Pierre, devant la grand Egliſe; » [2] ſix ans plus tard, il habitait

1 En 1531, vivait à Grandſon un notaire Jean Michel (Herminjard, t. II, p. 368, n. 4; cf. t. III, p. 436). — Il eſt à remarquer que l'imprimeur Jean Michel était, comme on va le voir, en relations avec le paſteur de Grandſon.

2 L'imprimerie, ou la boutique de libraire, *officina*, de Jean Belot était ſituée, en 1512, *ante Sanctum Petrum* (Gaullieur, *Etudes*, p. 69). Plus tard, en 1526, Gabriel Pomar avait également la ſienne *ante eccleſiam Sancti Petri* (*Breviarium ſecundum uſum eccleſiæ Gebennenſis*. Lyon, Denys de Harſy, pour G. Pomar à Ge-

le quartier de Rive.[1] Dans les liſtes qu'on trouvera plus loin, nous avons attribué à ſes preſſes une dizaine de publications. S'il n'a mis ſon nom que ſur deux d'entre elles, il a quelquefois ſuppléé à cette lacune volontaire par la marque du cœur couronné. Une partie de ſes éditions ſont des

nève). Il y avait alors, ſur la place qui s'étend devant la cathédrale, des échoppes qui, ſelon M. Galiffe, « ſe louaient au profit du Chapitre, & que le gouvernement réformé fit enlever en novembre 1536 » (*Genève hiſt. & archéol.*, t. I, p. 176-177). On en voit cependant encore ſur la gravure de F. Diodati (vers 1675).

1 « Maiſtre Anthoine Grivet, de Maringues en Aulvergne, réſident à Genève, s'afferme avec maiſtre Jehan Michiel, imprimeur, habitant de Genève, préſent, pour apprend[r]e le art de emprimerie, par l'eſpace de ung an debvoir commancer le viij de aouſt prochain venant, & c'eſt pour la ferme & ſallaire de l'apprentiſſage & ſogne de boche, avec le reblanchir, de dix & huyct eſcus ſoleil pour ledit ſire Jehan Michiel & deux ſemblables eſcus pour la donne Catherine, femme dudit ſire Jehan Michiel, à poier audit viij dudit moys d'aouſt, entrée de ſon an, dix eſcus, & careſmentrant de l'an la reſte. Préſent devent Rive, habitation dudit ſire Michiel, maiſtre Phillippe de Eccleſia, miniſtre à Genève, Benoyd Duter, emprimeur, habitant de Lyon, de préſent réſidant à Genève » (Minutes de Jean Duverney, notaire, vol. 7, f° 386 v°; 28 juillet 1544).

réimpreſſions d'opuſcules antérieurement publiés par Pierre de Vingle.

Jean Michel n'eſt mentionné que rarement dans les Regiſtres du Conſeil. En 1542, il demande « licence de imprimer ung livre nommé *Les 52 dymenches.* » Cet ouvrage, dont le titre rappelle le livre de Le Fèvre d'Etaples, [1] avait été compoſé par « le prédicant de Granſſon, » c'eſt-à-dire par Jean Le Comte, [2] originaire, lui auſſi, d'Etaples. Les magiſtrats font « viſiter » le manuſcrit; puis ils décident de le rendre à ſon auteur, « pource qu'il n'eſt pas de grande édiffication. » [3] Le 31 juillet 1544, Michel

1 « Les cinquante-deux Dimanches compoſés par Fabre Stapulenſe. » (Arrêt de condamnation rendu par le Parlement de Paris, le 14 février 1543. — D'Argentré, t. II, p. 133.) Nous en avons vu, chez M. Ad. Gaiffe, une édition ſ. l. n. d., imprimée en caractères gothiques & qui n'eſt pas citée par les bibliographes. Elle eſt intitulée: *Epiſtres & Euangiles pour les cinquante et deux ſepmaines de lan, comme(n)ceans au premier dime(n)che de Ladue(n)t,* &c. Pet. in-8 de 280 ff. ch.

2 Ruchat, t. III, p. 132-135; Crottet, p. 274-287.

3 Reg. du Conſeil, vol. 36, fos 133 vo & 146; 29 ſeptembre & 17 octobre.

ſollicite & obtient « une lettre de recomandacion addreyſſante aux officiers de Lyon pour la préſervacion de ſes biens. » [1] C'eſt la dernière trace que nous ayons trouvée de lui. L'année précédente, il avait failli ſe voir confiſquer l'édition tout entière d'un Nouveau Teſtament français, « en petite forme, » accompagné « d'ung ſummayre ſuſpect, » mis ſous le nom de Calvin, bien que celui-ci y fût demeuré étranger. [2] Les miniſtres Abel Poupin & Mathieu de Geneſton inſiſtaient pour qu'il fût fait défenſe à l'imprimeur de terminer le volume commencé. Mais le Conſeil, avant de prendre une réſolution, voulut connaître l'avis de Calvin, alors à Strasbourg. Après avoir entendu le réformateur à ſon retour, les magiſtrats arrêtent, au ſujet du « Noveault Teſtament que Johan Michiel a imprimer, » que « combien que en icelluy aye pluſſieurs

1 Reg. du Conſeil, vol. 38, f° 305 v°.

2 Reg. des particuliers, vol. 1, f° 73 ; 6 juin. — Reg. du Conſeil, vol. 37, f°s 138, 138 v°, 140, 143 v°, 146 v°, 148, 150, 209 ; 26 & 29 juin, 3, 6, 9 & 10 juillet ; 31 août 1543.

faultes aux ſommayres, nonpourtant luy ayans fayct bonnes remonſtrances pour ceſte foys, luy ſoyt permys de parachevé l'ouvre, moyennant qu'il ne mecſte pas *Genève*, ny le nom de monſr. Calvin. »

Le Regiſtre ſe tait ſur les noms de ceux qui avaient été les inſtigateurs de cette publication; il ne les déſigne que par des expreſſions vagues: « aulchongs déſirant calumpnye ſus l'Eſcripture Saincte, » — « l'imprimeur & ſes auctheurs, » — « l'imprimeur & ung aultre avecque luy. » Une lettre écrite à Calvin par les paſteurs de Genève [1] cite comme principal auteur des arguments ou ſommaires incriminés un perſonnage, du reſte complétement inconnu, nommé Claude Boyſſet.

Ce Nouveau Teſtament, qu'on n'a jamais décrit, eſt un volume petit in-8, imprimé en caractères gothiques comme tout ce qui eſt ſorti des preſſes de Jean Michel, & comprenant 12 ff. prélim. non ch., 750 p. ch. & 29 ff. fin. non ch. Le titre (f. 1) manque dans l'exemplaire de M. Adolphe

1 *Calvini opera*, t. XI, nº 487; 11 juillet 1543.

Gaiffe, le feul que nous ayons vu. Au f. 2 a commence la préface de Calvin *(Dieu le créateur*, &c.) avec cet en-tête: *Senfuit vne epiftre exhortatoyre, ou eft traicte de Adam & de fa race, de Dieu & de fa bonte, de Chrift & de fon regne, de Leuangile et de fon efficace. A tous amateurs de Jefus Chrift & de fon Euangile, Salut.* Elle fe termine au f. prél. 12 b par la molette de P. de Vingle. Le texte occupe les p. 1-750. Des 29 ff. qui font à la fuite, le premier offre au recto un dizain de Marot[1] « aux amateurs de la Saincte Efcripture, » & au verfo feize vers de Mathurin Cordier « aux lecteurs » qui figuraient déjà dans le Nouveau Teftament gothique de 1538; les 20 ff. fuivants font occupés par la table, imprimée fur deux colonnes. Viennent enfuite 7 ff. pour un *Recueil*[2] *daucuns motz difficiles du nouueau Teftament, auec leur expofition.* Cet intitulé eft fuivi d'un avis de 13 lignes *Aux Lec-*

1 Il a été reproduit par Gaullieur, p. 130, d'après le Nouveau Teftament imprimé en 1543 par Jean Gerard.

2 Difpofé par ordre alphabétique.

teurs & de la date: 1544. Un dernier feuillet, blanc au recto, offre au verſo la marque du cœur couronné, accoſtée des initiales J. M. & accompagnée des deux verſets.

Au-deſſus :

Je donneray ma loy dedans eulx —
& leſcriray en leur coeur. Jerem. 31.

Et au-deſſous :

Dieu ne meſpriſera point le coeur
contrit & humilie. Pſal. 51.

§ 6. MICHEL DU BOIS.

Originaire de Villers-en-Arthies, bourg ſitué non loin de Mantes, à douze ou quinze lieues de Paris, Michel Du Bois forma dès 1537 le projet de ſe retirer à Genève. Il n'était point auſſi dénué de reſſources que la plupart des réfugiés français qui y affluaient alors,[1] car, le 27 juin 1537, avant même qu'il fût arrivé, il faiſait, « comme

1 « Non pauci huc quotidie confluunt, ſed nudi. » Lettre des paſteurs de Genève, du 1er ſeptembre 1537 (Herminjard, t. IV, p. 288).

dernier & plus offeriſſant, » l'acquiſition d'une maiſon ſiſe dans la rue de Rive. [1] Un mois après, il achevait d'en payer le prix (302 écus) par l'intermédiaire de Saunier, [2] & le 25 janvier 1538, [3] il *reconnaiſſait* pour elle, en perſonne, entre les mains du Conſeil. [4] A cette occaſion, il eſt déſigné comme « imprimeur de Parys, » ce qui veut dire, ſans doute, qu'il avait travaillé à Paris comme ouvrier, & non qu'il y poſſédait lui-même une imprimerie: en effet, on ne connaît de lui aucune publication datée de cette ville. [5]

1 Reg. du Conſeil, vol. 29, 2e partie, fo 60.

2 Id., fo 62; 31 juillet.

3 Le 28 décembre 1537, Pierre Touſſain écrivant de Montbéliard à Farel, alors à Genève, mettait au nombre des *frères* « voſtre libraire Michel, » qu'il avait vu ce jour-là & qui arrivait de Genève (Herminjard, t. IV, p. 333). Veut-il déſigner Michel Du Bois ou Jean Michel? Si c'eſt Michel Du Bois, on ne comprend guère pourquoi, étant déjà fixé à Genève, il ne reconnut pour ſa maiſon que le 25 janvier 1538. Si c'eſt Jean Michel, il faudrait en conclure qu'avant d'imprimer avec les types gothiques de P. de Vingle, il s'était mis à voyager pour écouler les livrets publiés à Neuchâtel deux ou trois ans auparavant.

4 Reg. du Conſeil, vol. 29, 2e partie, fo 83.

5 Au reſte, il faut peut-être lire, avec une virgule,

A Genève, il ne ſe mit pas immédiatement à l'œuvre, & ſon inaction dura deux ans. Le 4 octobre 1539, Antoine Du Pinet, paſteur de Ville-la-Grand, écrivait à Calvin : « Michel Du Bois eſt venu ſe plaindre auprès de moi d'avoir traîné les choſes en longueur dans le but de vous dédier les prémices de ſon imprimerie & de la conſacrer en quelque manière par un ouvrage portant votre nom. Il poſſède diverſes ſortes de caractères élégants, qui ne le cèdent certainement en rien aux types gothiques, &, ſans vouloir médire de ſes concurrents, je ne doute pas que, dans ſon établiſſement, les livres ne ſoient publiés avec plus de ſoin & de diligence que dans tout autre. [1] » Et Du Pinet preſſait ſon correſpondant de lui envoyer non ſeulement l'opuſcule encore inédit de la *Pſychopannychia*, mais auſſi ce qu'il pouvait avoir en préparation.

L'occaſion, ſi impatiemment attendue par

imprimeur, *de Parys*, & ne voir dans cette dernière indication qu'un lieu d'origine. La proximité de Villers-en-Arthies pouvait, à la rigueur, autoriſer cette inexactitude.

1 *Calvini opera*, t. X, n° 186.

Michel Du Bois, ne tarda pas à ſe préſenter & ce fut, comme il le déſirait, par un écrit de Calvin qu'il débuta. La réponſe, datée du 1er ſeptembre 1539, que le réformateur avait faite à l'épître du cardinal Sadolet aux Genevois, avait paru ſur-le-champ à Straſbourg, mais il reſtait à imprimer une verſion françaiſe de ces deux pièces. Le 6 janvier 1540, Michel Du Bois demanda au Conſeil l'autoriſation néceſſaire;[1] le 30 du même mois, elle lui fut accordée après que les magiſtrats ſe fuſſent aſſurés de l'aſſentiment des miniſtres. En même temps, l'imprimeur faiſait acte de ſoumiſſion reſpectueuſe au Conſeil[2] &, ſur ſa requête, on lui accordait la bourgeoiſie.[3] Le volume ſortit de

1 Reg. du Conſeil, vol. 34, fo 3 vo.

2 « Le ſire Michiel des Boes, librayre. Lequelt az propoſer coment ſi venoyt qu'il imprimiſſe aut fiſſe imprimer aulchongs lyvres que ce pourryent trouver aut déſhonneur de laz ville que il ce ſubmeſt d'eſtre pugnys ſans nulle grâce, jouxte l'exgigence du cas, & que toutjour il veult eſpédier le premier lyvre relyé az Meſſieurs pour fere laz librayrerie de laz Seygneurie. » (Id., fo 63.)

3 . . . . . « Michiel, filz de feuz Johan du Boes, de Villard en Arthie, près de Parys. Lequelt az eſté admys

preſſe le 6 mars, & treize jours après, Du Bois achevait la publication d'un opuſcule de S. Auguſtin. La même année, il donna une édition du texte latin de l'épître de Sadolet & de la réponſe de Calvin, en ſuivant pour l'écrit du cardinal le texte authentique de la miſſive originale envoyée au Conſeil. En 1541, il imprima une traduction françaiſe [1] de la Déclaration de Schmalkalden, [2] ainſi que le *Petit traicté de la ſaincte Cène* de Calvin. [3] Au dire de MM. Baum, Cunitz & Reuss, l'*Inſtitution chrétienne* en français, publiée pour la première fois en

az bourgeoys & juré de laz ville pour le moyean de ving eſcus ſoley & ung ſelliot..... » (Id., f° 63 v°). Ce prix était très-ſupérieur à celui qu'on payait alors.

1 LA RESPONCE DONNEE PAR LES PRINCES D'ALlemaigne, & autres conioinctz auec eux, en matiere de la Religion Chreſtienne: ſur l'aduertiſſement a eux enuoyé à Smalcalt. Tranſlaté de latin en Francoys. IMPRIME a Geneue par Michel du Bois. M. D. XLI, in-8 de 28 ff. non ch. (Biblioth. Tronchin à Beſſinge).

2 5 mars 1537 (Meurer, *Der Tag zu Schmalkalden*, Leipzig, 1837, p. 100).

3 *Calvini opera*, t. V, Proleg., p. l. — Au verſo du titre eſt un dizain de « L'imprimeur aux lecteurs, » avec acroſtiche au nom de IEAN CALVIN.

1541, ſans indication de lieu & de typographe, eſt également imprimée avec ſes caractères. [1]

Depuis ſon inſtallation à Genève, Michel Du Bois avait été en relations ſuivies avec les réformateurs de la Suiſſe françaiſe & ſon nom paraît plus d'une fois [2] dans leur correſpondance. [3] L'un des premiers, il fit ſavoir à Calvin, en mars 1540, que ſon rappel à Genève était une éventualité poſſible, [4] & le 13 octobre de la même année, [5]

1 *Calvini opera*, t. III, Proleg., p. xxix, note.

2 Id., t. X, nos 194, 200, 201; t. XI, nos 227, 236, 356.

3 En 1539, il avait aidé Chriſtophe Fabri à dreſſer l'inventaire & à faire l'eſtimation des papiers & des livres laiſſés par Olivetan (Id., t. X, nos 182 & 185; t. XI, nos 210 & 234).

4 Id., t. XI, no 214.

5 (En Conſeil ordinaire.) « Quant des miniſtres, az eſté parler & arreſté de reſcripre à mayſtre Calvin une lettre le priant de nous vouloir aſſiſter, & nous dire le moyans par lequelle nous puyſſe acſſiſté, & luy envoier Michié de Boys, comme de noſtre part envoés, avecq lettres & inſtructions de luy fere les recommandations & à ſes amys, yceulx priant de perſuader de venir, & nous mandé leſdictz moyans, & aultrement comme eſt contenus en la lettre & inſtructions. » (Reg. du Conſeil, vol. 34, fo 477.)

le Conſeil le chargea de porter à Straſbourg une première miſſive demandant le retour du paſteur exilé. [1]

Mais vers la fin de 1541 ou au commencement de 1542, alors que ſon établiſſement paraiſſait être dans une voie proſpère, Michel Du Bois abandonna bruſquement Genève & l'Egliſe réformée. [2] Nous ne le retrouvons que beaucoup plus tard. Au mois d'octobre 1557, [3] il ſe préſente au Conſiſtoire, puis au Conſeil, & expoſe « que après avoir eſté receu icy bourgeois y a paſſé quinze ans, il eſt allé à Lyon, [4] là

1 C'eſt à cette lettre, dont le texte n'a pas été conſervé, que Calvin répondit le 23 octobre, & non au ſecond meſſage du gouvernement genevois, daté du 22 & confié à Louis Dufour, conſeiller des CC (Cf. *Calvini opera*, t. XI, nº 246, n. 2).

2 La lettre de Calvin qui mentionne le fait eſt de juillet 1542 (*Calvini op.*, t. X, nº 407), mais le départ de Du Bois devait remonter déjà à quelques mois en arrière, car ſon nom, qui figure parmi les membres du Conſeil des CC le 8 février 1541 (« vers Rivaz »), diſparaît du rôle l'année ſuivante (7 février 1542).

3 Reg. du Conſiſtoire, vol. de 1557, fº 111 vº; 21 octobre. — Reg. du Conſeil, vol. 53, fºs 370 vº, 372, 374; 25, 26 & 28 octobre.

4 M. Monfalcon le mentionne, en effet, comme

où il s'eſt marié & pollué en l'idolâtrie, comme il confeſſe, faiſant repentence. » Le Conſiſtoire lui fait « bonnes admonitions » & lui interdit la Cène. Quant au Conſeil, il décide « qu'il ſoit mys en priſon troys jours en pain & eau, & ſoit privé de ſa bourgoiſie, laquelle il doibt reſtituer s'il l'a, & ſoit receu pour habitant. » Toutefois, en 1559, il fut admis de nouveau à la bourgeoiſie, « attendu qu'on a bon raport de luy, [1] » mais il ne devait pas jouir longtemps de cette faveur : le 15 janvier 1561, il fit ſon teſtament [2] & mourut en avril ou mai de la même année.

On connaît quelques ouvrages imprimés par Du Bois pendant ce ſecond ſéjour à Genève. [3] C'eſt ainſi qu'il mit ſon nom

libraire à Lyon en 1553 (*Manuel du bibliophile lyonnais*, p. xxix), & M. Silveſtre (n° 1027), comme imprimeur dans la même ville de 1552 à 1556.

1 Reg. du Conſeil, vol. 55, f° 18 v° ; 14 mars.

2 Chez le notaire Tourtelon dont les minutes n'exiſtent plus (Livre des affaires du collége, f° 5 v°).

3 *The complaint of Roderyck Mors, ſomtyme a gray Fryre, vnto the parlament houſe of Ingland hys naturall countrey, For the redreſſe of certein wycked lawes evell*

à un certain nombre d'exemplaires du curieux pſautier de Pierre Davantes (1560).[1] La marque,[2] qui figure ſur le titre, repréſente un livre entr'ouvert & vu de dos, placé au milieu d'une couronne de lauriers & de lierres entrelacés; ſur les plats du livre ſe liſent les mots τρίβαυον ἐσχάρα

cuſtumes and cruell decrees. Imprinted at Geneve in Savoye by Myghell boys. Pet. in-8 de 64 ff. non ch., car. goth., ſans indication d'année (Biblioth. de M. H. Bordier). Cet opuſcule, non cité, eſt ſans doute de la même date que les deux livres de Chriſtophe Goodman, imprimés à Genève en 1558 (J. Strype, *Eccleſiaſtical memorials*, vol. III, part. II, p. 131. — A. Wood, *Athenæ oxonienſes*, new ed. by Ph. Bliss, t. I, col. 721 & ſuiv.). — Le 26 mars 1560, Michel Du Bois demanda au Conſeil un privilége pour l'impreſſion des *Lieux communs* de Muſculus en français (Reg. du Conſeil, vol. 56, f° 23). — *Ioann. Sleidani*, De ſtatu religionis et reipublicæ, Carolo quinto Cæſare, commentariorum libri xxvi. in duos tomos diuiſi, argumentiſque, ac locupletiſſimo indice inſigniti. Additi ſunt præterea eodem authore, De quatuor ſummis imperiis, libri tres. [Petite marque du ſcorpion.] S. l. *Excudebat Michael Syluius.* M. D. LXI. 2 vol. in-12, comprenant enſemble près de 2300 p. (Bibl. de M. Ed. Fick.)

1 *Bull. du proteſt. franç.*, t. X, p. 186.

2 Voy. Brunet, t. III, col. 1463, & Silveſtre, n° 1031.

& de l'intérieur s'échappent des jets de flammes. Aux deux côtés de la marque eſt cette deviſe: *Almus ineſt ardor*, | *flammam experiêre terendo.* [1]

Nous avons vu tout à l'heure que Michel Du Bois s'était marié à Lyon. Sa femme, Jeanne Thibaut, mourut à Genève le 27 décembre 1558, & il ſe remaria fort peu de temps après, le 8 mai 1559, avec Antoina Sambeyte. Des enfants qu'il avait eus de ſa première union & qui furent mis ſous la tutelle de l'imprimeur Thomas Courteau, nous connaiſſons [2] Jean, qui mourut [3] au

1 Du Bois fit auſſi uſage d'un autre emblème, repréſentant un ſcorpion poſé en pal dans un médaillon de forme ovale. Autour on lit: MORS ET VITA (Silveſtre, nº 1027). — Nous avons retrouvé cette marque ſur un ouvrage de Claude Aubéry (*De fide catholica apoſtolica romana, contra apoſtatas omnes*), imprimé en 1587, à Lauſanne, par Jean Chiquelle (originaire d'Ampilly-le-Sec en Bourgogne, reçu bourgeois de Genève le 26 janvier 1579).

2 Outre Noémi, baptiſée à Genève le 15 mai 1558, décédée en bas âge.

3 Entre 1568 & 1573. Il ne doit pas être confondu avec Jean Des Boys, imprimeur. Ce dernier était fils d'un Pierre Des Boys, ainſi que le conſtate ſon teſtament, du 21 janvier 1587 (Min. de M. Try, vol. 5, fº 333 vº).

bout de quelques années, Sara, qui épousa en 1570 [1] François Rosselin, d'Avignon, & Susanne, qui testa le 7 novembre 1573, [2] partageant ses biens entre sa sœur & « la bource dez paouvres estrangers de ceste cité de Genève : » elle était encore propriétaire de « certaines matrices, poinsons & aultres otilz de fonte de lettres d'imprimerie, » qui provenaient de son père. A la fin de sa vie, Michel Du Bois avait effectivement joint à sa profession d'imprimeur-libraire celle de fondeur de caractères typographiques, mais il ne revint pas à la prospérité des premières années : « le malheur le pourchassoit, [3] » & ses enfants durent demander la permission « de se porter héritiers par bénéfice d'inventaire. [4] »

1 17 juin (à Genève). Contrat passé à Lyon le 29 décembre 1571 (Minutes de Jean Jovenon, notaire, vol. 1, f° 543, & vol. 2, f° 124 v°. — Arch. de Genève).

2 Id., vol. 3, f° 92. — Elle mourut le 17 du même mois.

3 Reg. du Consistoire, 21 octobre 1557.

4 Reg. des particuliers, vol. 12, f°s 148 & 149; 15 & 29 janvier 1562; — vol. 15, f° 79; 2 janvier 1568.

§ 7. IMPRESSIONS DE P. DE VINGLE [1] (1533-1535).

I. — *Chanſons nouuelles* | *demonſtrantz pluſieurs erreurs* | *et faulſetez : deſquelles le* | *paoure mo(n)de eſt re(m)ply* | *par les miniſtres* | *de Satan.* | (Molette.) | *Matth.* XV. | *Les diſciples dire(n)t a Ieſus.* | *Nas tu point co(n)gneu que les* | *Phariſiens ont eſte offenſez* | *oyantz ceſte parolle?* | *Ieſus leur reſpondit.* | *Toute plantatio(n) laq(ue)lle mon* | *pere celeſte naura point pla(n)-* | *te, ſera arrachee. Laiſſez les* | *ilz ſont aueugles, et condu-* | *cteurs des aueugles &c.*

Pet. in-8 de 8 ff. non ch., 26 lignes à la page. S. l. n. d. Caract. goth. de P. de Vingle. Signat. par une lettre double, AA ij - AA iiij, ce qui pourrait faire ſuppoſer que ces 8 ff. devaient être placés à la ſuite de quelque autre ouvrage.

Contenu : 1 b-8 b. Texte. — 8 b. Au bas de la p.,

1 Faute des caractères typographiques néceſſaires, nous avons, dans la tranſcription des titres, mis entre parenthèſes les lettres dont les ſignes abréviatifs tiennent la place ſur les originaux. La ponctuation a été conſervée. Les titres gothiques ſont reproduits en italiques.

« Fin de plusieurs belles chansons, extraictes de la saincte escripture. »

Les cinq pièces renfermées dans ce petit recueil ont passé dans le *Chans. hug.* (p. 10, 134, 100, 97, lxxvij). La troisième est celle que les éditeurs du *Bull. du prot. franç.* (t. VI, p. 341, 416; t. VIII, p. 280; t. IX, p. 27) avaient inutilement cherchée, & qui fut si populaire qu'elle pénétra, dit-on, jusqu'en Suède (Id., t. VI, p. 18). Le vers: *O prebstres, prebstres, il vous fault marier*, est le premier de la strophe onzième.

Cet opuscule a été réimprimé par W. Kœln (Voy. plus loin, § 8). On a pensé (*Chansonnier huguenot*, p. 418) qu'il l'avait été aussi sous le titre: « Chansons demonstrantes les erreurs & abuz du temps present, » 1542, pet. in-8, goth., de 8 ff. (Brunet, t. I, c. 1787). En tout cas, ce n'est point une reproduction pure & simple, car M. Ferd. Wolf (*Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche*, 1841, App., p. 411) a tiré de l'édition de 1542 une pièce (*Bull. du prot. franç.*, t. VII, p. 367; *Chans. hug.*, p. 167) qui n'existe pas dans le livret de Pierre de Vingle.

Bibl. de la ville de Zurich, Gall. XXV, 1009, 1.

II. — *Le liure des mar-* | *cha(n)s, fort vtile a toutes ge(n)s* | *nouuellement co(m)pose par* | *le sire Pantapole,* | *bien expert en* | *tel affaire,* | *prochain voysin* | *du seigneur* | *Panta-* | *gruel.* | (Molette).

Pet. in-8 de 24 ff. non ch. (le dernier bl.), 20 lign. à la page. Car. goth. de Pierre de Vingle.

Contenu: 1 b. « Prologue de Lauteur. » — 2 a-23 a.

Texte, précédé de cet en-tête: « Cy commence le liure des marchans. » — 23 a. « Imprime a Corinthe, le xxij. Daouſt, Lan Mil cinq cens xxxiij. » — 23 b. « Non omnibus datum eſt adire Corinthum. » (Molette.)

Edition originale de cette ſatire célèbre, qui a été ſouvent publiée (Voy. Brunet, t. III, col. 1123-1125), & qu'on a quelquefois miſe mal à propos (*Catal. der Stadtbiblioth. in Zürich*, 1864, t. III, p. 169; — P. Deſchamps, *Dict. de géogr.*, col. 922, &c.) ſous le nom de Gabriel Cartier, le typographe genevois qui la réimprima en 1582. D'autres ont cru qu'elle était de Farel (Barbier, *Dict. des ouvr. anon.*, 3e éd., t. II, col. 1329). Un examen attentif du texte a fait penſer à M. Herminjard (t. III, p. 421), que la compoſition pouvait en être attribuée à Marcourt. Nous avons deux preuves déciſives à apporter à l'appui de cette dernière aſſertion:

1° Pantapole était le pſeudonyme de Marcourt. Cela eſt démontré par le fait ſuivant. La *Déclaration de la Meſſe*, dont une première édition anonyme fut publiée en 1533 ou 1534 (Voy. plus loin, n° IX), eſt accompagnée d'une poſtface de Cephas Geranius, où eſt mentionné « noſtre loyal & bon amy *Pantapole*, véritable cenſeur. » En 1544, parut une nouvelle édition du même opuſcule, où l'auteur, Antoine Marcourt, eſt cette fois déſigné ſur le titre; la phraſe de Geranius s'y retrouve, mais avec la ſubſtitution ſignificative du nom de *Marcourt* à celui de *Pantapole*.

2° Entre les deux petites pièces de vers qui terminent la deuxième édition du *Livre des marchands* (30 décembre 1534), on remarque une formule qui ſemble réſumer tout le pamphlet: *Riche marchant, ou paoure poullaillier*. Elle a l'apparence d'une anagramme & il ne faut, en effet, qu'une courte recherche pour y trou-

ver cette phrase, qui est un vers de douze syllabes: *Anthoi. Marcour prêcheur à la ville poli.*

Bibl. de la ville de Zurich, Gall. XXV, 1009, 4.

III. — *La maniere & fasso(n) | quon tie(n)t en baillant le sainct ba- | ptesme en la saincte co(n)gregation | de dieu: & en espousant ceulx qui | viennent au sainct mariage, & a | la sai(n)cte Cene de nostre seign(eu)r, | es lieux lesq(ue)lz dieu de sa grace a | visite, faisa(n)t q(ue) selo(n) sa saincte pa- | rolle ce quil a deffe(n)du en so(n) eglise | soit reiecte, & ce quil a co(m)man- | de soit tenu. Aussi la ma- | niere co(m)me(n)t la predica- | tion co(m)me(n)ce, moye(n)ne | & finit, auec les | prieres & exhor | tatio(n)s quon | faict a | tous & pour tous, & de la | visitation des | malades. |*

(Molette à huit rais.)

Pet. in-8 de 44 ff. non ch., 19 lign. à la page. Car. goth. de la Bible de 1535.

Contenu: 1 b. Court avant-propos, suivi de trois passages de l'Ecriture. — 2 a-6 a. « Preface. » — 6 a-13 b. « Declaration du sainct baptesme. » — 13 b-20 b. « Declaration du sainct mariage. » — 21 a-35 a. « Declaration briefue de la saincte Cene de nostre seigneur Iesuchrist. » — 35 a-39 a. « La maniere que lon obserue en la predication quant le peuple est assemble pour

ouyr la parolle de Dieu. » — 39 a-44 a. « De la visitation des malades. » — 44 a. Trois passages du N. T.; puis cette souscription: « Imprime par Pierre de vingle a Neufchastel, le .xxix. iour Daoust. Lan .1533. » — 44 b. Blanc.

Première liturgie des églises protestantes de langue française, composée par Farel. Une réimpression, faite presque exactement page pour page, en a été donnée par M. le prof. Baum (Strasbourg, 1859, in-12 de xvij-87 p.). — Voy. plus loin, § 8, une édit. de 1538.

Bibl. de la ville de Zurich, Gall. XXV, 1009, 7. — Recueil Gaignat-La Vallière.

IV. — *Sensuyue(n)t plusieurs | belles & bonnes chansons, que les | chrestiens peuuent chanter en gra(n)de | affectio(n) de cueur: pour & affin de sou- | lager leurs esperitz & de leur donner | repos en dieu, au nom duquel | elles sont composees par | rithmes, au plus pres | de.lesperit de Iesus | Christ, co(n)tenu | es sainctes | escriptu- | res.* | (Molette.) | *Chantez nouueau canticque a dieu :| En toute place, & en tout lieu.* | 1. *Paralipo.* 16. & *Psal.* 96.

Pet. in-8 de 24 ff. non ch., 25 lign. à la page. S. l. Car. goth. de P. de Vingle.

Contenu: 1 b. « Aux lecteurs chrestiens. » Seize vers (reproduits dans le *Chans. hug.*, p. 421) formant un double acrostiche au nom de MALINGRE. Ils

ſont ſuivis des mots « Y ME VINT MAL, A GRE » — où l'on retrouve, en anagramme, MATYEV MALINGRE, — & de la date, 1533. — 2 a-24 b. Texte. — 24 b. Au-deſſous du mot « FINIS » un quatrain (*Toy muſicien, garde la finalephe*).

Sur les 19 pièces de ce recueil, ſept (nos 1, 4, 7, 10, 11, 15, 18) ont été inſérées dans le *Chanſ. hug.* (p. 3, 22, 335, 25, 15, 106, 42), mais le plus ſouvent d'après le texte modifié, ou même complétement remanié, qu'offrent les chanſonniers poſtérieurs. La comparaiſon peut donner lieu à quelques remarques de détail. Ainſi, dans le livret de 1533, la pièce no 1 (*Chanſon des dix commandementz de Dieu*), que l'on croit être d'Ant. Saunier (*Chanſ. hug.*, p. xxiij), ne contient pas de ſtrophe ſur la défenſe de faire des images taillées, & la ſtrophe finale (*Ces mandements ſeront gardez de nous*) n'y exiſte pas non plus; en revanche, il y en a deux pour le 10e commandement. Beaucoup de vers ſont, d'ailleurs, changés ou tranſpoſés. De même, no 7, ſtr. 1, v. 4, il faut lire (p. 335 du *Chanſ. hug.*): *deſpriſe des* gens, & ſtr. 4, v. 3 (p. 336): par ton *concile*; — no 15, ſtr. 3, v. 4 (p. 107): *maulx*; — no 18, ſtr. 8, v. 1 (p. 43): *Fié*. — Au no 4, ſtr. 2, le 8e vers, *Toute ma vie*, eſt omis (p. 23); ſtr. 6, v. 4, liſez (p. 25) *fire*. Les ſix derniers vers de cette pièce doivent être rétablis comme ſuit:

En ces hermites,
Dieu voit la foy,
En qui ie croy,
Bon roy de gloire,
Lequel ie honnore,
Oys loraiſon, ie crie a toy.

Ce qui, avec les ſept premiers vers de la ſtrophe,

permet de lire en acroſtiche : MALINGRE DE BLOys.

La dernière ſtr. du nº 5 & la première du nº 19 donnent également le nom de MALINGRE ; il figure encore, cette fois en anagramme, dans la ſtrophe finale du nº 10 (*Chanſ. hug.*, p. 27).

Bibl. de la ville de Zurich, Gall. XXV, 1009, 3.

V. — *Moralite de la mala- | die de Chreſtie(n)te, a. xiij. perſonnages : | en laquelle ſo(n)t mo(n)ſtrez pluſieurs abuz, | aduenuz au monde, par la poiſon de pe- | che & lhypocriſie des hereticques.*

Foy.	*Le medecin celeſte.*
Eſperance.	*Inſpiration.*
Charite.	*Laueugle.*
Chreſtiente.	*Son varlet.*
Bon oeuure.	*Lapoticaire.*
Hypocriſie.	*Le docteur.*
Peche.	

Ceſte moralite reprend
Les abuz de Chreſtiente,
Celuy qui eſt en Chriſt ente
Iamais a la mort ne meſprend.

Y ME VINT
MAL A
GRE.

Pet. in-8 de 48 ff. non ch., 26 lign. à la page. Car. goth.

Contenu : 1 b. « Les noms & accouſtremens des perſonnaiges de ceſte preſente moralite. » — 2 a-48 b. Texte, terminé par un rondeau mis dans la bouche d'un des perſonnages (*Prenez en gre pardonnant a ieuneſſe*). — 48 b. « Nouuellement Imprime a Paris, par Pierre de vignolle, demourant en la rue de la Sorbonne. 1533. » [Sur cette ſouſcription, voy. plus haut, p. 60.]

Cette moralité a pour auteur Malingre, dont l'anagramme figure ſur le titre & dont le nom ſe retrouve en acroſtiche (MALINGRES) dans les vers qui précèdent immédiatement le rondeau final (f. 48 a). Elle ſe compoſe d'environ 2075 vers & n'a jamais été réimprimée. Contrairement à ce qu'on a ſuppoſé, ce n'eſt point la pièce qui fut repréſentée à La Rochelle en 1558 (*Bull. du prot. franç.*, t. IX, p. 28; — L. de Richemond, *Origine & progrès de la Réform. à La Rochelle*, 1872, p. 51); mais c'eſt peut-être celle qui, jouée à Genève le 2 mai 1546, était intitulée *La Chrétienté malade*, au dire de M. Galiffe (*Nouv. pages d'hiſt. exacte*, p. 73. — Cf. Roget, *Hiſt. du peuple de Genève*, t. II, p. 235-236).

Bibl. de la ville de Zurich, Gall. XXV, 1009, 5. — Bibl. du prot. franç., recueil Vallette; exempl. incomplet des ff. 27-30, 36-38, 42-43. — Vente de La Vallière, n° 3373, exempl. en mar. r. (42 liv.) — Une copie figurée ſur vélin, en mar. r. tab., a paſſé dans les ventes Méon (1803), n° 2019, 51 fr.; Morel-Vindé (1822), 71 fr.; de Soleinne (1844), n° 646, 23 fr.

VI. — *Noelz nouueaulx.*

Muſiciens amateurs des Cantiques,
Au nom de dieu, cha(n)tez noelz nouueaulx,
Leſq(ue)lz ſont faictz ſur les vieulx & antiq(ue)s:
Ie vous ſupply, delaiſſez les lubriques :
Ne cha(n)tez point braya(n)t co(m)me noz [veaulx,
Gl(or)ieux cha(n)tre, ne vault poi(n)t deux [naueaux
Recordez vous q(ue) Dieu veult lhu(m)ble coeur
En foy contrict. Note cela chanteur.

Pſalme. 112.

Humbles enfantz, pleins de manſuetude
Si vous voulez, auoir loz & renom
Faictes debuoir, de mettre voſtre eſtude
De collauder, du hault ſeigneur le nom.

Pet. in-8 de 24 ff. non ch., 25 lignes à la page. S. l. n. d. Car. goth. de P. de Vingle.

Contenu: 1 b. « Rondeau aux lecteurs. » Les huit premiers vers de ce rondeau (*Mettez voz coeurs a chanter vers & carmes*) donnent en acroſtiche, comme le huitain du titre (& comme la ſtr. 1 du 15me noël), le nom de MALINGRE. Au bas de la page, l'anagramme: Y ME VINT MAL A GRE, — 2 a-24 b. Texte. — 24 b: « Fin des Noelz nouueaulx. »

Ces noëls ſont au nombre de vingt-quatre. Le *Chanſ. hug.* (p. lxxxiv, 27 & 20) a recueilli le huitain tranſcrit ci-deſſus & les nos 2 & 11, ce dernier d'après le texte retouché d'une édition ſubſéquente.

Le 14e noël (ſtr. 1) offre en acroſtiche le nom, d'ailleurs inconnu, de IAQVELIN.

Sur les trois opuſcules compoſés ou édités par Malingre (ci-deſſus nos IV, V & VI), voy. Brunet, *Manuel*, t. III, col. 1340-1341.

Bibl. de la ville de Zurich, Gall. XXV, 1009, 6.

VII. — *La Verite cachee, deua(n)t | cent ans faicte & co(m)poſee a ſix per- | ſonnages : nouuelleme(n)t cor- | rigee et augmentee auec | les autoritez de la | ſaincte eſcri- | pture. |*

Verite.	*Aucun.*
Miniſtre.	*Auarice.*
Peuple.	*Simonie.*

[Suit un dialogue en douze vers, dont les deux interlocuteurs ſont déſignés par les initiales P. & C. On y explique que la *Vérité cachée* date d'un ſiècle & a été compoſée dans le Hainaut.]

Pet. in-8 de 40 ff. non ch. (le dernier bl.), 25 lign. à la page. S. l. n. d., mais antérieur au 29 avril 1534 (*Procès de Baudichon de la Maiſonneuve*, p. 7). Car. goth. de Pierre de Vingle.

Contenu : 1 b. « Preco. » Douze vers, ſervant de prologue (*Grand ioye au cueur, ſoulas aux ames*). — 2 a-38 b. Texte. — 39 a. « Preco. » Epilogue en douze

vers (*Grace a dieu ſoit, & grans mercys*). — 39 b. « Rondeau au Gracieux Compaignon. » (*De Verite, on doibt tenir grand conte.*) — Au bas de la page, une citation rimée, tirée du « Pſalme. 84. » [Pſ. LXXXV, v. 12.]

La pièce compte environ 1700 vers de huit ſyllabes. L'aſſertion relative à ſon ancienneté, ainſi que la mention « nouuellement corrigee & augmentee, » ne ſauraient nous empêcher d'en attribuer la compoſition à Malingre, bien qu'il n'ait pas indiqué ſon nom au moyen d'un des artifices qui lui étaient familiers. C'eſt d'ailleurs un écrit fort peu connu (Voy. *Bull. du prot. franç.*, t. VIII, p. 129, & t. IX, p. 29). Il figure dans le catalogue des ouvrages cenſurés de 1544 à 1551 par la Faculté de théologie de Paris (D'Argentré, t. II, p. 178). Brunet (t. V, c. 1142), qui a placé « vers 1550 » la première édition, décrite ci-deſſus, obſerve qu'aucun des hiſtoriens du théâtre français n'en a parlé. Il en ſignale une édition, « reueüe & augmentee tout de nouueau, » ſortie en 1559 de l'imprimerie d'Antoine Cercia (à Genève), mais il n'en indique pas une autre, datée de 1544, qui reproduit page pour page la plaquette de P. de Vingle, & que l'identité des caractères gothiques doit faire attribuer aux preſſes de Jean Michel, à Genève. Cette réimpreſſion offre un certain nombre de variantes orthographiques. Quant à l'édition de 1559, le texte y eſt, parait-il, « entièrement rajeuni & paraphraſé » (Catal. de Soleinne, n° 3721).

Edit. de P. de Vingle : Bibl. du proteſt. franç., recueil Vallette. — Bibl. impér. de Vienne. — Vente de Soleinne (n° 3720), exempl. en mar. r. doublé de mar. ol. (*Bauzonnet*), 115 fr.

Edit. de 1544 : Bibl. impér. de Vienne. — Bibl. Guicciardini, donnée à la ville de Florence (p. 358 du Cata-

logue). Ce dernier exemplaire eſt le même qui a figuré ſous le n° 209 du *Catalogue d'une précieuſe collection de livres du XVIe ſiècle ſur la Réformation* (Nov. 1867, libr. Tross): il provenait des doublets de la Bibl. de Vienne, & a été adjugé au prix de 860 fr. (*Bull. du bibliophile* de Techener, 1867, p. 450). Le *Catalogue* de 1867 ayant indiqué Farel comme auteur de la pièce, cette attribution, évidemment erronée, a paſſé dans le *Tréſor* de Graeffe, Suppl., p. 294.

VIII. — *Les grans pardons | & indulgences, le treſgrand Iubile de | plainiere remiſſio(n) de peine & de coulpe | a tous les confraires de la treſſacree | co(n)frairie du ſainct eſperit: que noſtre | ſainct pere parauant auoit p(ro)mis par | ſes ſainctz prophetes, & ordonne & co(n)- | ferme par noſtre ſeigneur Ieſuchriſt | ſon ſeul & treſayme filz, & de rechief | veult quon publie & adnu(n)ce par | tout le monde, co(m)me il auoit | co(m)mande a ſes apoſtres, | affin que tous ſoye(n)t | de la digne con- | frairie.* | (Petite feuille de lierre.) | *Proeſt de gheeſten.* | 1. *Ioan.* 4. | *Nouuelleme(n)t imprime a Gand | par Pieter van winghue.*

Pet. in-8 de 15 ff. non ch. Car. goth. de P. de Vingle. — En regard du titre, huit renvois bibliques:

Esai. 61. *Hiere.* 31. &c. — *Proeft* [lis. :*Proeft*] *de gheesten* est la traduction flamande d'un fragment du verset 1 de l'épître citée : *Eprouvez les esprits.* — Sur la souscription, voy. ci-dessus, p. 61.

Contenu : 1 b. Marque du Seigneur & de la moisson (voy. ci-dessus, p. 62). — 2 a-15 a. Texte, commençant par ces mots : « Nostre sainct pere, lequel seul on doibt nommer pere Sainct de tous les fideles... » — 15 b. Bl.

Ce livret est évidemment celui que les juges de Baudichon de la Maisonneuve désignaient, le 29 avril 1534, sous ce titre : *La Confrérie du Sainct Esprit* (*Procès*, p. 7). Nous ignorons si *Le grand pardon de plenière rémission pour toutes personnes, durant à toujours*, Genève, Adam & Jean Rivery, 1550 (D'Argentré, t. II, p. 177), est encore le même ouvrage. Le 8 mars 1560, Jean Rivery obtint la permission d'imprimer *Le grand pardon dit du pape* (Reg. du Conseil, vol. 56, f° 17 v°).

Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. v. (*Trautz-Bauzonnet*). — Recueil Gaignat-La Vallière.

IX. — *Declaration de la* | *Messe, Le fruict dicelle, La* | *cause, et le moyen, pour-* | *quoy & co(m)me(n)t on la* | *doibt main-* | *tenir.* | *Iesus dit.* | *Iehan. vj.* | *Ie suis le pain de vie. Qui vie(n)t* | *a moy, il naura point faim : et* | *qui croit en moy, il naura ia-* | *mais soif.*

Pet. in-8 de 48 ff. non ch., 24 lign. à la page. S. l.

n. d. Car. goth. de P. de Vingle. Titre courant pour chaque chapitre.

Contenu : 1 b. « Cephas Geranius aux lecteurs. S. » Le rédacteur de cette première préface, qui débute par ces mots : « Apres auoir considere le grand & horrible blaſpheme . . . . . », dit qu'il a « obtenu ce preſent liure de ſon autheur, affin de pouoir ſubuenir a la ſimplicite & ignorance daucuns & rebouter labuz & temeraire aſſertion des autres. » — 2 a-8 b. « Preface de Lautheur. » (*Nous auons la parolle des prophetes ferme . . .*) — 8 b-42 a. Texte, comprenant ſept chapitres ou *Déclarations*. — 42 a. Au bas de la page : « LA FIN. » — 42 b-45 a. « C. G. aux fideles Lecteurs. » C'eſt dans ce nouveau morceau de Cephas Geranius que ſe trouve (42 b) la mention de Pantapole (v. plus haut, p. 106). A la fin, Geranius annonce qu'il a rédigé les pages qui ſuivent « en epilogue & petit recueil » de façon à ſervir « comme en vne table. » — 45 b-48 a. « Senſuyuent les abus damnables qui ſont en la meſſe, contraires a la ſaincte Cene de Ieſus Chriſt. » — 48 a. « De pluſieurs autres abuz & ſuperſtitions de la meſſe congnoiſtras au liure dit les Cauteles de la meſſe, certes cauteleuſes . . . . » — 48 a-48 b. « Aucuns fruictz de la meſſe, des plus communs & notables. » — 48 b. « Ite miſſa eſt. »

En 1544, il parut de cet ouvrage une édition « nouuellement reueue & augmentee, par ſon premier Autheur M. Anthoine Marcourt. » S. l. [Jean Michel, à Genève]. Pet. in-8 goth. de 52 ff. non ch. — Bibl. de Gotha. — Bibl. de M. Alfred André, à Paris ; exempl. en mar. bl. (*Chambolle-Duru* 1864), provenant de la vente du baron J. P[ichon], n° 92 bis du Catalogue, adjugé 305 fr.

L'édition décrite ci-deſſus ne fut peut-être pas la ſeule avant la réimpreſſion de 1544, car dans le recueil Gaignat-La Vallière (cf. Brunet, t. II, col. 558), ſe trouvait un exemplaire de la même pièce, également ſ. d., pet. in-8 de 48 ff., mais portant, en outre, cette indication: *On les vend à Paris* (voy. ci-deſſus, p. 60). Au reſte, il eſt poſſible qu'il s'agiſſe là non d'une édition diſtincte, mais ſimplement d'une modification apportée au feuillet de titre dans un certain nombre d'exemplaires.

La *Déclaration de la Meſſe* eſt antérieure à l'édition neuchâteloiſe du *Sommaire* de Farel (23 décembre 1534) qui la cite (éd. Baum, p. 41). Elle fut cenſurée par la Sorbonne (D'Argentré, t. II, p. 176). Quant à Cephas Geranius, qui n'eſt nommé que dans ce ſeul opuſcule, — à notre connaiſſance du moins, — on ignore ſi c'eſt le même perſonnage qu'un Pierre Granier, dont il eſt queſtion en 1537 & 1538 (Herminjard, t. IV, p. 313, 374, 375, 377, 378).

Bibl. de M. Ad. Gaiffe; exempl. en mar. r. (*Trautz-Bauzonnet*), provenant des ventes Méon, n° 372, & Yemeniz (201 fr.), n° 63, où il ſe trouvait alors relié avec deux autres livrets contemporains. — Bibl. du proteſt. franç., recueil Vallette; exempl. incomplet des ff. 24 & 46 à 48.

X. — *La Confeſſion de maiſtre Noël Beda.*

Pet. in-8, ayant au moins 67 ff. non ch. Car. goth. de P. de Vingle.

Nous n'avons vu de cet ouvrage qu'un exemplaire incomplet des premiers & des derniers feuillets (ainſi que du f. 38) : le f. 5, par lequel il débute, contient au

recto & au verſo la fin d'une Epître dédicatoire au roi de France, où l'on remarque les paſſages ſuivants : « . . . Il plaira auſſi à voſtre ſacrée Majeſté de pardonner à mon audace & trop grande préſumption ce que j'ay attenté de luy deſdier *ceſte petite confeſſion* . . . . Je me ſuis enhardy & avancé de luy préſenter *ceſte mienne dernière confeſſion*, laquelle j'ay faicte en noſtre vulgaire françoys, affin que ceulx qui n'entendent point le latin puiſſent congnoiſtre ma dernière ſentence ſur les articles contenus en icelle, & affin auſſi de oſter la mauvaiſe ſuſpicion que pluſieurs avoient de ma doctrine . . . »

Avec le f. 6 commence le texte, qui eſt diviſé en 22 chapitres dont voici la ſérie: « De Dieu. — De Ieſus Chriſt. — Du S. Eſperit. — De adoration. — De predeſtination. — De leſcripture ſaincte. — De legliſe. — Des miniſtres de legliſe. — Du Roy. — De la foy & des bonnes oeuures. — Du bapteſme. — De la table du ſeigneur. — De leſtat de mariage. — De peche. — De la ſatiſfaction et remiſſion des pechez. — De penitence ou repentance. — De confeſſion. — De ieune. — De oraiſon. — Des viandes. — Des feſtes. — De excommunication. » — Le f. 67 & le chapitre 22 ſont les derniers de l'exemplaire. Chaque chapitre ſe compoſe d'une *confeſſion* de quelques lignes, ſuivie d'un certain nombre de paſſages bibliques & d'un commentaire où ſont très-fréquemment cités les Pères de l'Egliſe.

Bien que le titre manque & que nulle part, dans le texte,le nom de l'auteur ſuppoſé (cf. D'Argentré, t. II, p. 175), Noël Beda, ne ſoit prononcé, il eſt hors de doute, à nos yeux, que cet ouvrage eſt bien celui qui fut « imprimé à Neufchaſtel, » ſous le titre « La Confeſſion de maiſtre Noël Beda, » & qui contenait « une eſpiſtre faicte au Roy par le dit Beda. » Le 20 février

1534, Louis Dangerant, ſeigneur de Boiſrigaud, ambaſſadeur de France auprès des Cantons ſuiſſes, écrivit au Conſeil de Genève (Herminjard, t. III, p. 142) pour lui ſignaler ce livre qu'il déclarait « abuſifz & ſecandaleux, » proteſtant « pour certain que jamais le dit lyvre ne fut fait par le dit Beda, & ne vint oncques à la congnoiſſence du Roy, &c. »

Nous croyons que l'auteur réel de cette publication, déſigné comme appartenant à « la nation de France, » ne pouvait être qu'Antoine Marcourt.

Bibl. du proteſt. franç., recueil Vallette.

XI. — *LE nouueau teſtament | de noſtre ſeigneur & ſeul ſauueur | Ieſus Chriſt.* | *Les noms des liures contenuz au nouueau teſtament.* | [Suit une table, occupant 34 lign. & indiquant le titre de chaque livre, le nombre de ſes chapitres & le feuillet auquel il commence.] *Ce nouueau teſtament a eſte de nouueau imprime en telle groſſe | lettre que vous voyez, pour plus ayſeme(n)t & facileme(n)t | lire vne tant Saincte lecture. | Auec vne briefue table des plus ſingulieres et | neceſſaires matieres co(m)priſes | en iceluy.*

In-fol. de 4 ff. prél. non ch. & 97 ff. ch., à deux col. de 55 lign. Car. goth. de la Bible de 1535. Titres courants.

Contenu : Ff. prél. 1 b. « Limprimeur aux lecteurs. » Préface reproduite en grande partie par M. E. Pétavel (*La Bible en France*, 1864, p. 288-290). — 2a-4b. « Table des plus communs paſſages de leſcripture ſaincte. » Annoncée ſur le titre, ainſi qu'à la fin de la préface, cette table, « moult vtile pour trouuer certains

lieux, » eſt imprimée ſur quatre colonnes. Elle renvoie aux paſſages du N. T. qui ſe rapportent à un certain nombre de ſujets (environ 120) rangés alphabétiquement, tels que *Adultère*, *Amour de Dieu*, *Antechriſt & ſon règne*, *Avarice*, &c. Peut-être eſt-elle due à Malingre qui, l'année ſuivante, l'aurait augmentée & étendue à toute la Bible. — Ff. ch. 1 a-97 b. Texte. — 97 b. « Ce nouueau Teſtament fut acheue dimprimer le. xxvij. iour du moys de Mars. Lan Mil Cinq cens.xxxiiij. A Neufchaſtel, par Pierre de Vingle. » [Molette.] « A la louenge de Dieu ſoit. »

Verſion de Le Fèvre d'Etaples. Les chapitres des Evangiles & des Actes commencent tous par un ſommaire ; les Epîtres n'ont chacune qu'un ſommaire général.

Ainſi que le titre le donne à entendre, cette édition, dont le format diffère tellement de celui que l'uſage avait alors conſacré, était deſtinée au « commun peuple » (N. T. goth. de 1538, préface de l'imprimeur), qui liſait & lit encore « plus ayſement & facilement » les impreſſions « en groſſe lettre. »

Quelques bibliographes (Brunet, t. V, col. 752 ; — Graeſſe, *Tréſor*, t. VI, p. 92 ; — P. Deſchamps, *op. cit.*, col. 921) prétendent que, la même année, Pierre de Vingle réimprima le N. T. dans le format in-8. Cette aſſertion ne peut provenir que d'une mépriſe.

Bibl. de Neuchâtel (le *Catal.* de cette collection, 1861, p. 3, n° 31, indique par erreur 99 ff. en tout). — D'après le P. Le Long (*Bibl. ſacra*, 1723, fol°, t. I, p. 351), un exemplaire de ce N. T. ſe trouvait à la Bibliothèque de la Sorbonne, qui a été diſperſée pendant la Révolution. Mais c'eſt par erreur que Boerner, dans ſes Additions au même ouvrage (*ibid.*), en cite un autre à la Biblio-

thèque de l'Univerſité de Cambridge. M. H. Bradſhaw, l'un des conſervateurs de ce dépôt, nous écrit que Boerner a fait une confuſion avec la Bible de 1535 & qu'en outre le diſtique qu'il mentionne comme *imprimé* à la fin du volume eſt ſimplement *écrit* à la plume en regard des vers adreſſés « Au Lecteur de la Bible. »

XII. — Articles veritables ſur les horribles, grans & importables abuz de la Meſſe papale.

Ce titre eſt celui des célèbres Placards qui furent affichés à Paris pendant la nuit du 17 au 18 octobre 1534, ainſi qu'à Orléans, à Amboiſe & dans quelques autres villes de la France. On ſait qu'ils amenèrent une perſécution où périrent plus de vingt perſonnes (Herminjard, t. III, p. 306, n. 2). Farel a été longtemps regardé comme l'auteur de ces violents *Articles*, mais il eſt aujourd'hui démontré qu'ils étaient l'œuvre d'Antoine Marcourt (id., p. 225, n. 4). Froment l'avait déjà atteſté d'une manière formelle (*Actes & geſtes*, p. 248).

Les Placards furent certainement imprimés à Neuchâtel, où Marcourt était paſteur. Tel était d'ailleurs le bruit public dès la fin de la même année 1534 (Herminjard, t. III, p. 236). Ils ont été réimprimés à pluſieurs repriſes, notamment par MM. Haag (*Fr. prot.*, t. X, n° II, p. 1-6), mais il ne paraît pas qu'un exemplaire original en ait été conſervé.

XIII. — *Petit traicte tres | vtile, et ſalutaire de la | ſaincte eucharistie | de*

noſtre Sei- | gneur Ie- | ſuchriſt. | (Petite fleur de lys.) | *Audiens ſapiens,* | *ſapientior* | *erit.* | *Prouerb. j.*

Pet. in-8 de 40 ff. non ch. (le dernier bl.), 24 lign. à la page. S. l. Car. goth. de P. de Vingle.

Contenu : 1 b. « Aux beneuoles lecteurs : Salut. » Préface (« Ceſt choſe certaine et quaſi a tous congneue.. ») — 2 a-39 b. Texte, commençant ainſi : « Toute parolle et ordonnance de Dieu, doibt eſtre dicte & tenue ſaincte, & nulle autre. » — 39 b. « Acheue de Imprimer le. xvje. iour de Nouembre. 1534 »

Ce traité (D'Argentré, t. II, p. 177) eſt dû à la plume de Marcourt, puiſque dans un paſſage, reproduit par M. Herminjard (t. III, p. 225 & ſuiv.), l'auteur reconnaît avoir « compoſé & rédigé » les Placards d'octobre 1534. En 1542 (26 juillet), Jean Michel en donna une nouvelle édition (Bibl. de M. Ad. Gaiffe), pet. in-8 de 36 ff. non ch., 26 lign. à la p., ſans nom de ville ni d'imprimeur.

Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. bl. doublé de mar. r. (*Trautz-Bauzonnet.*) — Bibl. de la ville de Zurich, Gall. XXV, 1009, 8, exempl. incomplet du f. 1. — Recueil Gaignat-La Vallière.

La date du 16 novembre 1534 ne permet pas de confondre le *Petit traicte de la ſaincte Euchariſtie* avec l'ouvrage que les juges de Baudichon de la Maiſonneuve intitulaient, le 29 avril de la même année: *La Cenne de Ieſuchriſt.* M. Baum (*Procès*, p. 7) a ſuppoſé que ce dernier n'était autre que la *Maniere & faſſon*, inexactement déſignée par l'un des ſujets dont elle traite. Nous croyons plutôt qu'il s'agit du livre portant le titre :

DE La Treſſaincte Cene de noſtre ſeigneur Ieſus: Et de la Meſſe quon cha(n)te communement, pet. in-8 de 96 ff. (le dernier blanc), car. goth., dont un exemplaire a figuré dans une vente (*Catal. d'une précieuſe collection de livres du XVIe ſiècle ſur la Réformation*, libr. Tross, n° 207) du mois de novembre 1867 (590 fr., *Bull. du bibliophile*, 1867, p. 450), & a paſſé dans la bibliothèque donnée par le comte Pierre Guicciardini à la ville de Florence (*Catalogo*, p. 120). Dans les deux catalogues, ainſi que dans le *Tréſor* de J.-G.-Th. Graeſſe, Suppl., p. 294, cet opuſcule a été attribué à Farel & aux preſſes de Neuchâtel, avec la date « vers 1534. » Comme il provenait des doublets de la Bibliothèque impériale de Vienne, M. le docteur Alfred Gœldlin de Tiefenau, attaché à ce riche établiſſement, a eu l'obligeance d'examiner l'exemplaire qui y eſt reſté & de nous envoyer un fac-ſimile très-exact du titre & des premières lignes du texte (*LA verite eternelle qui ne peult mentir dit, ce qui eſt hault aux hommes*, &c.); mais nous n'y avons pas reconnu les caractères, ni les lettres gravées de l'imprimerie de Neuchâtel. L'emploi de lettres rondes (ff. 93-95) eſt également contraire aux habitudes de P. de Vingle. Le lieu d'impreſſion du livret (D'Argentré, t. II, p. 175) demeure donc à déterminer, auſſi bien que le nom de ſon auteur.

XIV. — *Su(m)maire, & briefue | declaration daucuns lieux | fort neceſſaires a vng | chaſcun Chreſtien, | pour mettre ſa | co(n)ſia(n)ce en | Dieu, | et ayder ſon | prochain.* | [Trois petites fleurs de lys, poſées 2 & 1.] |

Item, vng traicte du Pur- | gatoire nouuelle- | me(n)t adiouste | sur la | fin. | (Molette.)

Pet. in-8 de 104 ff. non ch., 24 lignes à la page. S. l. Car. goth. de P. de Vingle.

Contenu : 1 b. Trois passages du N. T. — 2 a-4 b. « A tous ceulx qui ayment nostre Seigneur, & ont desir de congnoistre la verite : Salut. » — 5 a-6 a. « La table des choses contenues en ce liuret. » Elle n'a pas été reproduite dans l'édition de M. Baum. — 6 b-103 a. Texte. — 103 b. « Rondeau » (*Apres la mort, le pere a compassez*). — 104 a-104 b. « Salut & oraison a Iesuchrist nostre seul mediateur, vie doulceur & esperance. » — 104 b. Au bas de la page : « Acheue de Imprimer, le xxiij^e. iour du moys de Decembre. 1534 »

Cet ouvrage de Farel, dont on n'a pas encore retrouvé la première édition (1524 ou 1525), figure sous deux titres différents (*Sommaire & brieve declaration*, &c. — *Brief recueil*, &c.) dans le catalogue des livres censurés de 1544 à 1551 (D'Argentré, t. II, p. 177). L'édition décrite ci-dessus a été réimprimée par M. Baum, en 1867 (Genève, Fick, pet. in-8. de xv-160 p.), avec une introduction, un fac-simile du titre & quelques notes.

Bibl. de la ville de Zurich, Gall. XXV, 1009, 9. — Bibl. de M. Ad. Gaiffe. — Recueil Gaignat-La Vallière.

XV. — *Le liure des mar- | chans, fort vtile a toutes gens, | pour co(n)gnoistre de quelles mar- | cha(n)dises on se doit garder destre | trompe. Lequel a este nouuelle- |*

ment reueu & fort augmen- | te, par ſon premier au- | theur, bien ex- | pert en tel | affaire. | (Molette.) | *Liſez & proffitez.* | *Ad libelli Repertorem.* |

En, fine Mercatu Merces Mercator ine(m)ptas
Tolle tibi, Merces has tibi ſponte damus.

Pet. in-8 de 31 ff. non ch., 24 lignes à la page. S. l. Car. goth., de P. de Vingle.

Contenu : 1 b. « Prologue de Lautheur. » — 2 a-29 b. Texte, avec l'en-tête : « Cy commence le liure des marchans. » — 30 a. Au-deſſous d'un verſet du Pſ. 134, en latin, cette ſouſcription : « Acheue de Imprimer, le penultime iour du moys de Decembre. 1534 » — 30 b. « Dizain pour les marchans. » (*Il ne fut iamais telz Marchans.*) — Au-deſſous : « Riche marchant, ou paoure poullaillier. » [Voy. plus haut, p. 106.] — 31 a. « Chronique veritable, daucunes choſes aduenues depuis vingt ans. » Dizain, qui donne en acroſtiche : LA PAPALITE (*Lon veit iadis vne gaillarde Dame*). — Au-deſſous : « Proficiat vobis. » — 31 b. Bl.

Cette deuxième édition offre un texte remanié & allongé. Si l'imprimeur s'eſt conformé à l'uſage, alors aſſez général en Suiſſe (Herminjard, t. III, p. 126, n. 6), de faire commencer l'année à Noël, la date réelle ſerait du 30 décembre 1533.

Un exemplaire en demi-rel. d'une édition datée de 1544, pet. in-8 goth. de 32 ff. non ch., qui n'eſt pas citée par Brunet, a été décrit par M. Ap. Briquet dans le *Bull. du bibliophile*, 1854, p. 918, & porté à 300 fr. dans la *Deſcr. bibliogr. des livres choiſis compoſant la libr. J. Techener*, 1855, n° 432. Sans avoir vu cette édition, nous croyons qu'elle peut être attribuée aux

preſſes de Jean Michel. — Le catalogue de la vente Méon (nº 367) en indique auſſi une autre, ſ. l. n. d., pet. in-8, goth.

Bibl. du proteſt. franç., recueil Vallette. — Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. r. doublé de mar. bl. (*Trautz-Bauzonnet*). — Recueil Gaignat-La Vallière. — Vente Haillet de Couronne (1811), 14 fr.

XVI. — *La maniere de lire Leua(n)gile & quel proffit on en doibt attendre. Et auſſi la maniere de mediter & pe(n)ſer a la paſſion de noſtre ſaulueur Ieſuchriſt, fort co(n)ſolatiue a toute p(er)ſonne qui a quelque tribulation.*

Pet. in-8, goth., de 23 ff. S. l. n. d.

Opuſcule qui fait partie du recueil Gaignat-La Vallière & qui, par cela même, peut être attribué avec certitude aux preſſes de P. de Vingle. Le titre ci-deſſus eſt emprunté à Brunet, t. III, col. 1366.

XVII. — *Exhortatio(n) ſur ces ſai(n)ctes paroles de noſtre ſeign(eu)r Ieſu. Retournez vous & croyez a leuangile; Prinſe ſur la ſaincte eſcripture, en laq(ue)lle eſt declaire lefficace de Leuangile, ceſt le gran bien quil aduient a lho(m)me : & co(m)ment & a quelle fin on doibt faire les bonnes oeuures, et quelles ſont les bonnes oeuures. Et la ſubiec-*

tio(n) & obeyſſa(n)ce quon doibt rendre aux ſeigneurs, renda(n)t a ung chaſcun ce que luy appartient.....

Pet. in-8, goth., de 16 ff., titre rouge & noir. S. l. n. d.

Cette pièce eſt compriſe, comme la précédente, dans le recueil Gaignat-La Vallière, & nous en donnons le titre d'après Brunet, t. III, col. 1367. L'auteur du *Manuel* atteſte qu'elle eſt ſortie des mêmes preſſes que les *Grans pardons* (ci-deſſus nº VIII), & qu'elle offre également la marque du Seigneur & de la Moiſſon.

Voy. D'Argentré, t. II, p. 135, nº 57; p. 176, 177.

XVIII. — *Letres certaines dau- | cuns grandz troubles & tumultes adue- | nuz a Geneue, auec la diſputation faicte | l'an. 1534. Par mo(n)ſieur noſtre Maiſtre | frere Guy Furbiti, docteur de Paris en | la faculte de Theologie, de lordre de S. | Dominicque, du co(n)uent des freres | p(re)ſcheurs de Montmellian. Alen- | contre daucu(n)s quon appelle | predicantz, qui eſtoyent | auec les Ambaſſa- | deurs de la ſei- | gneurie de | Berne. | * | Epheſiens. vj. | Veſtez vous de larmeure de Dieu: | affin que puiſſiez eſtre fermes | contre les embuſches | du diable.*

Pet. in-8 de 48 ff. non ch., 27 lign. à la page. S. l. n. d. Car. goth. de P. de Vingle.

Contenu : 1 b. Bl. — 2 a-3 b. « Limprimeur au lecteur. » Cette préface, réimprimée par M. Herminjard, était l'œuvre commune de Fabri, Saunier, Froment & Marcourt. — 4 a-48 a. Texte, terminé par la date : « De Geneue ce premier Dauril. 1534. » — 48 b. Bl.

Sur cet opuſcule de Farel, qui parut à Neuchâtel vers la fin de mai 1535, voy. la *Corr. des Réf.*, t. III, p. 293-298. En 1644, le miniſtre François Manget en donna une nouvelle édition, à laquelle il joignit une verſion latine en regard du texte français ; c'eſt un vol. pet. in-8 de 9 ff. prél. & 189 p., intitulé : *Diſpvte tenve à Geneve l'an M. D. XXXIIII. Les Entre-parleurs eſtans le Moine Dominicain, Guy. Furbiti, Docteur de la faculté de Theologie de Paris, & vn Preſcheur du S. Euangile, Theologien de Berne, Tournée de François en Latin..... Auec quelques Remarques & Obſeruations.* A Geneve, de l'impr. de Iaques de la Pierre. Senebier (*Hiſt. litt. de Genève*, t. I, p. 168) a cru que cet ouvrage était différent des *Letres certaines*, & il l'a pris pour la traduction d'un original latin (*Diſputatio Genevæ habita anno* 1534 *a Monacho Dominicano*, &c. Genevæ, 1534, in-8) qui n'a jamais exiſté. L'indication de Grillet (*Articles prêchés publiquement dans la cathédrale de Genève*, &c. 1534, in-8) n'eſt pas plus exacte (*Dict.*, t. III, p. 128), ces *Articles* faiſant en réalité partie des *Letres certaines* (ff. 9 a-13 b).

Bibl. de Genève, B a 1588.

XIX. — LA BIBLE. | *Qui eſt toute la Saincte eſcripture.* | *En laquelle ſont contenus, le Vieil*

Teſtament | & le Nouueau, tranſ-latez | en Francoys. | Le Vieil, de Lebrieu : | & le Nouueau, | du Grec. | Auſſi deux amples tables, lune pour linterpretation | des propres noms : lautre en forme Dindice, | pour trouuer pluſieurs ſentences | et matieres. | Dieu en tout. | Iſaiah. 1. | Eſcoutez cieulx, et toy terre preſte laureille : | car Leternel parle.

In-fol. de 8 ff. prél. non ch., 186 ff. ch. pour les livres de l'A. T. depuis la Genèſe juſqu'au Cantique inclusivement, 66 ff. ch. pour les Prophètes, 60 ff. ch. pour les livres apocryphes, & 106 ff. ch. pour le N. T. & les Tables. A deux col. de 61 lign. Car. goth. — Les deux mots LA BIBLE ſont dans un cartouche rectangulaire, entouré d'arabeſques & ſurmonté d'une banderole, où on lit, en hébreu, un paſſage tiré d'Eſaïe, XL, 8.

M. le prof. Reuss ayant donné dans la *Revue de théologie* (3e ſér., t. III, 1865, p. 224 & ſuiv.) une deſcription complète de ce beau volume, dont Ruchat (t. III, p. 403) regardait naïvement l'impreſſion comme « fort mauvaiſe, » il nous paraît inutile de reproduire ici l'indication détaillée de ſon contenu. Au bas du f. 94 b de la 4me partie (N. T. & Tables), on lit : « Imprime par Pierre de wingle, dict Pirot Picard, Bourgeois de Neufchaſtel. Mil. CCCCC. xxxv. » Et au recto du

f. 106 & dernier (non ch.) : « Acheue dimprimer en la Ville & Conte de Neufchaftel, par Pierre de wingle, dict Pirot picard. Lan. Mil. D. xxxv. le. iiij^e. iour de Iuing. » Au-deffous de cette foufcription eft la marque typographique du cœur couronné (voy. ci-deffus, p. 57), qui fe voit déjà au f. 1 a de la 3me partie.

La Bible d'Olivetan eft la feule publication de P. de Vingle que l'on rencontre un peu aifément. Elle fe trouve, en particulier, dans la plupart des grands dépôts de Paris, & en Suiffe dans les bibliothèques de Genève, Laufanne, Morges, Yverdon, Neuchâtel, Berne, Zurich, St-Gall, &c. Parmi les exemplaires qui ont paffé en vente publique (Brunet, t. I, col. 890; — P. Deschamps, col. 921), on fignale furtout celui qui porte le chiffre & les armes du comte d'Hoym (n° 168 du catal. de 1738; vendu 150 livr.); il eft relié en mar. r. & a figuré fur trois catalogues de l'année dernière (Catal. de la libr. Aug. Fontaine, 1877, n° 1; 1500 fr. — Vente Léon D., G., & Moreau C[haflon], avril 1877, n° 4, libr. Bachelin-Deflorenne; — Catal. à prix marqués de cette dernière librairie, 15 nov. 1877, n° 231, 750 fr.).

§ 8: IMPRESSIONS GENEVOISES.[1]

(1533-1540.)

I. — *Chanfons Nouuelles | demonftrantz plufieurs erreurs | et faulfetez, defquelles le | paoure mo(n)de eft re(m)ply | par les miniftres | de Satan.* | (Fleurette.)|

1 Voy. les réferves faites ci-deffus p. 55 & 56.

Matth. XV. | *Les diſciples dirent a Ieſus. Nas tu | point congneu que les Phariſiens ont | eſte offenſez oyantz ceſte parolle? | Ieſus leur reſpondit. | Toute plantation laquelle mon Pere | celeſte naura point plante, ſera | arrachee. Laiſſez les ilz ſont | aueugles, et co(n)ducteurs | des aueugles &c.*

Pet. in-8. de 8 ff. non ch. & non ſignés, 27 lign. à la page. S. l. n. d. Car. goth. de W. Kœln (cf. ci-deſſus, p. 55, & le *Chanſ. hug.*, p. 418), ceux-là mêmes qui ont été employés pour le Catéchiſme & la Confeſſion de foi.

Contenu : 1 b-8 a. Texte. — 8 a. Au bas de la page : « Fin de pluſieurs belles chanſons, extraictes de la ſaincte eſcripture. » — 8 b. Bl.

Reproduction du livret imprimé par P. de Vingle & décrit plus haut, p. cc. Il y a quelques légères différences ; ainſi, le titre de la 4me pièce a été abrégé. Divers indices du même genre atteſtent que c'eſt l'édition de Kœln qui eſt la copie, & celle de Vingle l'original.[1]

Bibl. de la ville de Zurich. Gall. XXV, 1009, 2.

II. — Concluſions chrétiennes pour la Diſpute de Genève.

« Le vendredy dernier du mois d'avril [1535], dit

1 Nous laiſſons de côté, dans l'énumération qui va ſuivre, deux ou trois publications, dues à Gabriel Pomar & qui ne ſe rapportent pas au mouvement de la Réforme, par ex. les *Dies feriati*, placard in-fol., imprimé en 1533, & le volume de 1535 qu'indique Gaullieur (*Etudes*, p. 90).

Jeanne de Juſſie, le gardien des cordeliers, nommé Frère Jaques Bernard, porta des conclusions (contenant cinq articles fort hérétiques) qu'il diſtribua & en donna par toutes les égliſes, convents & monaſtères de ville, & meſmes perſonnellement au chapitre de Meſſieurs de Sainct Pierre, égliſe cathédrale, & à toutes gens d'eſtat, clercs & lais ſeculiers, & meſmes par le païs de Monſeigneur & maiſons des gentilshommes, de la part de Meſſieurs de la ville, préſentant & enjoignant à gens de tous eſtats de venir diſputer le prochain dimanche après la Trinité [30 mai] audict convent à Genève ſur leſdicts articles, qu'il vouloit maintenir ſur ſa vie... » (Edit. Revilliod, p. 111.)

Les Thèſes de Bernard avaient été ſoumiſes au Conſeil le 23 avril (*Frater Jacobus Bernard, ordinis minoritani, preſentavit quaſdam criſtianas poſitiones*, &c. Reg. du Conſeil, vol. 28, f° 43). Michel Roſet rapporte qu'elles furent « *imprimées* & notiffiées aux prebſtres & chanoynes dudit Genève & ès lieux circonvoyſins comme à Grenoble, Lyon, & allieurs, avec déclaration d'aſſeurance & ſauf conduit pour tous voulans diſputer. » Elles ne nous ſont point parvenues en original, mais un texte abrégé en a été reproduit à diverſes repriſes (Voy. Herminjard, t. III, p. 295, n. 10).

Le *Troiſième catalogue de la bibliothèque de Morges*, dreſſé en 1781, contient, p. 36, cette indication : « N° 57, 1 (vol.) Pſeaumes de David, caract. Gothiques & gravés, 1535, 12°. — [Prix d'eſtimation :] Liv. 2. » Gaullieur a reproduit ce titre (p. 91), mais il y a ajouté, de ſon chef, un lieu d'impreſſion « Genève » & la mention que les Pſaumes étaient « mis en rimes françaiſes, » comme s'ils n'avaient pu paraître dans une ſimple tra-

duction en prose (voy. plus loin, nº XII, une édit. de 1537). En apprenant par une note de la *Corr. des Réf.* (t. IV, p. 163) que la Bibliothèque de Morges possédait depuis longtemps, — bien qu'il ne figure pas dans ce même catalogue, — le Psautier de Pierre Davantes (1560), qui est imprimé en caractères de civilité, nous avions pensé que l'expression, d'ailleurs peu claire, de « caractères gothiques & gravés » devait précisément s'appliquer à ce Psautier dont la date M. D. Lx. aurait été lue 1555 & imprimée, par une nouvelle erreur, 1535. Cette supposition est devenue une certitude, lorsque nous avons su, par M. Charles Ritter, que le Psautier de 1560 porte encore dans la Bibliothèque de Morges le nº 57. Il n'y a donc là qu'une méprise évidente du Catalogue de 1781 & il convient de la signaler (cf. Fél. Bovet, *Hist. du psautier des égl. réf.*, p. 297) pour qu'elle ne continue pas à se répéter d'un livre à l'autre. (Brunet, t. III, col. 1461 ; — Græsse, *Trésor*, t. IV, p. 413, &c.)

III. — *La guerre & desliurance de la Ville de Genesue. Fidelement faicte & composee par vng marchant demourant en icelle.*

In-4 goth. de 23 p. S. l. n. d.

Haller, qui donne le titre ci-dessus (*Bibl. der Schweizer-Gesch.*, t. V, 1787, p. 142, nº 475), a dû avoir sous les yeux un exemplaire original, aujourd'hui perdu (cf. Senebier, *Hist. litt. de Genève*, t. I, 1786, p. 75), de cet opuscule anonyme, contenant la narration très-abrégée « des guerres, divisions & débats ... faits dans ... Genève » depuis la fin de 1532 jusqu'au commencement de 1536. L'expression *ces derniers jours*, em-

ployée par l'auteur à propos de la conquête du pays de Vaud, prouve qu'il écrivait en janvier ou février 1536. Son récit a été réimprimé, en 1863, avec une préface de M. G. Revilliod, dans les *Mém. de la Soc. d'hist. de Genève* (t. XIII, p. 23-39), & séparément (pet. in-8 de 37 p., impr. Fick; tiré à 75 ex.), d'après une copie du dernier siècle, conservée à la Bibliothèque de la ville de Zurich (Mss. de Leu, in-4, t. I, p. 185-208). Une autre copie se trouve à la Bibliothèque de Berne (Mss. Hist. Helv. VI. 34), & le bibliothécaire, M. Fr. Fetscherin, a bien voulu nous la communiquer. Comme la précédente, elle porte cette annotation : « tirée d'une copie faite de la main de monsieur le libraire Jean Bardin. » Sa provenance est donc identique, mais la transcription du texte a été faite ici d'une manière plus exacte & elle peut fournir des corrections utiles. Nous en indiquerons plusieurs, en faisant observer toutefois que quelques-unes de ces leçons (désignées par la lettre Z) existaient déjà dans la copie de Leu, comme nous avons pu le vérifier sur le manuscrit, qui nous a aussi été envoyé de Zurich par M. le Dr Horner.

P. 11 (de l'éd. séparée), l. 11 du texte, après : *comment Dieu*, ajoutez ce passage omis : *les a toujours protegez, guarantis & deffendus envers tous & contre tous leurs ennemis capitaux, qui est une chose fort pitoyable à tous ceux qui aiment Dieu...* » — p. 13, l. 5, le langage plus *second*, lis. : *second* (Z); — p. 14, l. 3, qui ... ont *excusé* leurs briganderies, lis. : *exercé*; — p. 19, l. 6, moines bien *jugeux*, lis. : *joyeux* ; — l. 19, *harqueballe*, lis. : *hacquebutte* (ou *harquebutte*, Z); — p. 21, l. 14, forgée entre deux *ferchaux*, lis. : *fers chaux* (Z); — p. 24, l. 24, après *l'Eveque*, ajoutez : *comme il conste en ses reponses, auquel n'a été concedé*; — p. 32, l. 10, *qu'estre* que *ces* hommes, lis. : *qu'est ce* que *les* h.; —

p. 33, l. 2, après: *ennemis*, ajoutez: *tellement que s'ils ne se retiroyent leurs amis seroyent leurs ennemis*; — l. 6, après: *la ville*, ajoutez: *lesquels furent detenus prisonniers leur rompant la foy*; — p. 34, l. 14, après: *regarde*, ajoutez: *ne la force*; — p. 35, l. 3, *renvoyent*, lis.: *venoyent*; — l. 12, desquels chevaucheurs *qui* se sont mis, lis.: 9 se sont mis (Z); — p. 36, l. 17, *grande sang*, lis.: *grande effusion de sang*, &c., &c.

IV. — *Ce que les Hostes ou hostesses obseruero(n)t et feront obseruer che | eulx, sur la peyne contenue en la Crie faicte le dernier | Iour de Feburier. Lan Mil. ccccc. xxxvj.*

Placard in-fol. de 22 lign. Car. goth. de W. Kœln. En tête, l'écusson genevois qui figure encore sur un placard de 1545 (voy. ci-dessus, p. clxviij).

Le texte de cette ordonnance, qui fut arrêtée en Conseil des CC le 28 février 1536 (Reg. du Conseil, vol. 29, f° 33), a été reproduit dans les *Etudes* de Gaullieur, p. 118, & plus exactement dans l'ouvrage intitulé: *Les Archives de Genève. Inventaire des documents*, &c. (1528-1541), par F. Turrettini & A. Grivel, 1878, p. 142.

Arch. de Genève, Portef. histor., n° 1161.

V. — *La Deploration de la Cite de Genefve sur le faict des Hereticques qui l'ont tiranniquement opprimée.*

In-4 goth. de 4 ff., 30 lignes à la page. « Au titre un grand bois représentant, en perspective, une ville, &

au fond des bâtiments dans la campagne; dans le ciel, des météores en feu qui tombent sur la ville. »

Signalée en 1846 par M. Léon Menabrea (*Mém. de la Soc. royale académ. de Savoie*, t. XII, p. XXIII), cette pièce, qui comprend 154 vers de dix syllabes, a été décrite & réimprimée, dix ans plus tard, par M. Anatole de Montaiglon (*Recueil de poésies françoises des XVe & XVIe siècles*, t. IV, p. 94-102). Elle se termine par les mots: *J'en feray grace*, où l'on a retrouvé en anagramme *Frère Jean Gacy*. Ce personnage est aussi l'auteur d'un ouvrage en vers & en prose (*Trialogue nouueau contenant lexpression des erreurs de Martin Luther*, &c.), imprimé avec les caractères & les bois de W. Kœln, & terminé par une épître datée: « De Cluses le centre de[s] allobroges, a ces Kalendes Octobriennes. 1524. » Il se qualifiait alors « humble religieulx Frere Jehan Gachi de Cluses, des freres mineurs le moindre. » En 1527, on le trouve à Chambéry, où il était très-populaire comme orateur (Herminjard, t. II, p. 39, n. 3). Les sœurs de Sainte-Claire à Genève l'eurent ensuite pour confesseur &, selon Froment (*Actes & gestes*, p. 166), il leur faisait « belles ballades & rondeaux d'amourettes, desquelz en furent trouvés ung grand nombre dans leurs chambres. »

Le 20 mars 1536, l'imprimeur Gabriel Pomar, retiré à Annecy, apprenant qu'il était « chargé d'avoer imprimé certainnes compositions de *La désolation de la cité de Genesve*, » écrivit aux magistrats genevois (Arch. de Genève, Portef. histor., n° 1155) pour protester contre cette accusation & déclarer qu'il n'avait vu « oncques la dicte composition, » bien qu'il en eût entendu parler. La fausseté du bruit ainsi répandu pouvait, selon lui, se « prover & apparoistre par les carratères & lettres » dont il était « acoustumé user à impression. »

Sans avoir vu la plaquette originale (Bibl. de M. le baron de La Roche Lacarelle; exempl. provenant de la bibl. Montreal), nous penſons qu'elle a dû être imprimée clandeſtinement à Genève, peut-être par W. Kœln, qui, douze ans auparavant, avait mis au jour le *Trialogue*. (Pour l'attribution à Annecy, voy. Aug. Dufour & F. Rabut, *L'imprimerie en Savoie*, p. 223-224.)

VI. — Lettre d'un cordelier de Grandſon.

« Vers la fin de l'an 1536 [liſez : en avril 1536; Herminjard, t. IV, p. 46, n. 7], raconte Ruchat (t. IV, p. 424), on intercepta une lettre d'un cordelier du couvent de Grandſon, écrite de Beſançon à un autre cordelier du même couvent, dans laquelle il n'y avait que des ordures; & ſous des paroles couvertes, il faiſait entendre que la plupart des cordeliers paſſaient leur vie dans l'impureté. Cette lettre fut imprimée & publiée pour la rareté du fait. »

La publication en queſtion, qui ne nous eſt pas autrement connue, n'a pu être faite qu'à Genève, ſeule ville réformée du pays romand qui eût alors une imprimerie.

VII. — Edit des ſeigneurs de Berne, qui ordonne une diſpute publique de religion à Lauſanne.

Le 27 juillet 1536, le Conſeil de Berne en envoyant aux magiſtrats genevois « ung édict patent » qu'il avait « faict coucher pour la publication de la diſputation de

Lauſanne, » ajoutait : « . . . Vous prions que le plus ſoudainnement que ſera pouſſible nous faictes, à nous miſſions, imprimer troys cens deſdicts édict, tout ainſin que le dict patron vous monſtrera & en celle forme, ſans en toutesfoys imprimer ny publier davantaige ; puis, quant ſeront dépeſchés, les nous tramétés incontinant... » (Arch. de Genève, Portef. hiſtor., nº 1162.) Les 300 exemplaires, ainſi commandés, étaient déjà prêts le 2 août (Herminjard, t. IV, p. 83, n. 2). Il ne s'en eſt point conſervé, mais le texte de l'édit, qui était daté du 16 juillet, a été inſéré dans le *Welſch-Miſſivenbuch* A. folos 412-415 (Arch. de Berne) & reproduit par Ruchat (t. IV, p. 500-503) avec l'intitulé tranſcrit plus haut. « Les Seigneurs de Berne, » dit le même hiſtorien (id., p. 173), « en firent afficher des copies aux portes des temples de toutes les paroiſſes. »

VIII. — Concluſiones Lauſannæ provincia nova bernenſi diſputandæ prima octobris 1536. — Les concluſions qui doibvent eſtre diſputees a Lauſanne, nouvelle province de Berne, le premier iour d'octobre 1536.

Les dix Thèſes rédigées par Farel pour la Diſpute furent, ſans doute, imprimées à Genève, comme l'édit du Conſeil de Berne. D'après Ruchat, qui en a donné le texte latin (t. IV, p. 505-507), en le traduiſant en français (id., p. 174-176), elles furent écrites dans les deux langues, « & on les afficha auſſi de cette manière, avec le décret, aux portes des temples. » MM. Baum, Cunitz & Reuss ont reproduit le texte français dans ſa

forme authentique (*Calvini opera*, t. IX, col. 701-702). On n'a, d'ailleurs, ſignalé juſqu'ici aucun exemplaire du placard original.

IX. — LE NOVVEAV | TESTAMENT, | de noſtre Seigneur & ſeul ſauueur | Ieſus Chriſt. | translaté de Grec en Francois. | EN DIEV TOVT. | *Matthieu* 17. | *Voicy mon filz bien aymé, auquel* | *ay pris mon bon plaiſir,* | *eſcoutés le.* | Marc 1. | Repentez vous, & croyez à l'Euangile.

Pet. in-8 de 8 ff. prél. non ch. & 631 p. ch. (35 lignes à la page); plus 20 ff. non ch. avec titre & ſign. diſtincts pour la Table. Petits car. rom. de J. Gerard. — Les trois premiers mots du titre ſont placés dans un cartouche rectangulaire, avec banderole portant ces mots: « Ἐσονται πάντες διδακτοὶ τοῦ Θεοῦ. Ιωαν. ϛ. »

Contenu : Ff. prél. 1 b. « Lés liures du nouueau Teſtament, auec la page ou ilz commencent, & le nombre dés chapitres. » — 2 a-8 b. « A tous amateurs de Ieſvs Chriſt & de ſon Euangile, Salut. » Préface de Calvin, tirée de la Bible de 1535, où elle ſe trouve en tête du N. T. — P. 1-631. Texte. En marge ſont les paſſages parallèles & de brèves rubriques réſumant des portions de chapitres. Il n'y a pas de notes exégétiques. — P. 631. « Fin de la Reuelation de S. Iehan, & conſequamment du nouueau Teſtament. Tovt en Diev. Paul, aux Romains 10. τελος νομοῦ Χριϛος. La fin de la Loy, eſt Chriſt. » — Le verſo eſt bl. — Ff. fin. 1 a. « LA TABLE | dés plus communs paſſages | du nouueau Teſtament. | Auec vne Epiſtre declaratiue

d'icelle, | en la page ſuyuante. | S. LVC | aux Actes 17. | Ilz receurent la parolle auec toute affection, | iournellement cerchans lés eſcriptures, | pour ſcauoir s'il eſtoit ainſi. | (Feuille de lierre.) | M. D. XXXVI. » — Les mots LA TABLE ſont diſpoſés comme au premier titre, mais l'encadrement n'eſt pas le même & il a pour légende : « Iehan 5. Cerchez (dit chriſt) lés eſcriptures. » — 1 b. « L'imprimeur au Lecteur. » — 2 a-20 a. Texte de la table, impr. ſur deux col. de 37 lign. — 20 a. Au bas de la 2me col. : « F. H. M. Fin de la Table. Imprimé à Geneſue. » — 20 b. Bl.

Verſion d'Olivetan ; ſon pſeudonyme (*noſtre frere Beliſem*) eſt rappelé dans l' « Epiſtre declaratiue, » ſoit avis de l'imprimeur au lecteur. Cette pièce donne quelques explications ſur l'uſage typographique, alors tout nouveau (cf. *Bull. du comité de la langue, de l'hiſtoire & des arts de la France*, t. III, 1857, p. 441), de l'apoſtrophe & des accents. Pendant pluſieurs années, J. Gerard continua à mettre l'accent aigu ſur l'*e* ouvert de certains mots & à imprimer *lés*, *dés*, *cés*, &c.

Les initiales F. H. M. doivent être celles de l'auteur de la Table (beaucoup plus développée que celle de Malingre dans la Bible de 1535), mais ſon nom demeure encore inconnu. Dans le N. T. de 1538 (ci-après, nº XVII) elles ſont remplacées par la formule : « A Dieu ſeul honneur et gloyre. »

Nous renvoyons d'ailleurs, pour tout ce qui concerne ce volume (ainſi que les nos XII, XIII & XIV ci-après), à l'étude de M. le prof. Reuss (*Revue de théol.*, 3me ſér., t. V, 1867, p. 301-324) ſur *Beliſem de Belimakom*. L'éminent théologien de Straſbourg a démontré que le texte de ce N. T. était une première réviſion de la verſion inſérée dans la Bible de Neuchâtel, & il penſe que cette réviſion était elle-même l'œuvre d'Olivetan.

Bibl. de Genève, B b 823; exempl. incomplet du 2e f. prél. & dont le f. de titre eſt en partie déchiré. — Bibl. de M. J. Adert, à Genève; exempl. réglé, en mar. br. (*Thibaron-Joly*), inc. de la Table, à laquelle eſt ſubſtituée la Table du N. T. goth. de 1538.

X. — *Inſtruction* | *et confeſſion de Foy, dont* | *on vſe en Leglise de* | *Geneue.* | &c.

Voy. ci-deſſus, p. 5 & ſuiv.

XI. — *Confeſſion de la* | *Foy, laq(ue)lle to(us) Bourgeois et* | *habitans de Geneue et ſubiectz du* | *pays doyue(n)t iurer de garder & te-* | *nir, extraicte de Linſtruction* | *dont on vſe en Leglise de* | *ladicte Ville.* | &c.

Voy. ibid. — Aux réimpreſſions indiquées p. 13, il faut ajouter celle de M. Goguel dans ſon *Hiſtoire de Guillaume Farel* (1873, in-12, p. 183-195); elle préſente un grand nombre d'erreurs & de contre-ſens de tout genre.[1]

XII. — LES PSALMES | DE DAVID. | Translatez d'Ebrieu en Francoys. | *S. Paul aux Coloſſ.* 3. | *Enſeignez & admoneſtez l'un*

1 Le volume de Calvin, *Epiſtolae duae, de rebus hoc ſaeculo cognitu apprime neceſſarijs*, &c., que Gaullieur (p. 125) indique, avec un texte inexact, à l'année 1537, fut imprimé à Bâle, & non à Genève (*Calvini opera*, t. V, p. xxxix).

l'autre, | *en pſalmes, loue(n)ges, & cha(n)-ſo(n)s ſpirituelles,* | *auec grace,* | *chantans au Seigneur en uoſtre cœur.* | M. D. XXXVII.

Pet. in-8 de 213 p. ch. & 3 p. fin. non ch., 34 lign. à la p. Petits car. rom. de J. Gerard. — Encadrement [le même qu'à la Table du N. T. de 1536] pour les deux premiers mots du titre, avec banderole où on lit: « Ie diray pſalmes à mo(n) Dieu ta(n)dis q(ue) ſeray p(ſalme). 104 »

Contenu: 2. « De l'uſage dés Pſalmes, qui giſt en priere, en louenge, & admonition. » Ce ſont des verſets des Pſ. VII [18] & CIV [33] & de 1. Cor. XIV [15, 16, 19, 26], auxquels ſont ajoutés les mots: « Liſez d'auantage au meſme chapitre. » — 3-213. Texte, comprenant les 150 pſaumes, répartis en cinq livres. Dans ce volume, ainſi que dans celui qui eſt conſacré aux Livres de Salomon (n° XIV), il y a en marge les paſſages parallèles & des rubriques aſſez nombreuſes. — 213. « Fin du liure dés Pſalmes, tranſlaté et reueu par A. Beliſem de Belimakon. Imprimé à Geneue. » — Pp. fin. 1-2. « Regiſtre dés Pſalm. latins, ſelon la Tranſl. commune reduis au nombre dés Ebrieux. » — 2. « A. Beliſem Belimakomenſis, candido lectori. » Avis en neuf lignes, reproduit par M. Reuss (*Rev. de théol.*, 1867, p. 305-306). — Au-deſſous: « Finis. » — 3. Citation de Eph. V [18-20].

Verſion de la Bible de 1535, avec quelques corrections. Du Verdier (*Bibl. franç.*, édit. Rigoley de Juvigny, t. I, p. 95) a traduit par *Antoine* l'initiale A qu'Olivetan a miſe ici devant ſon pſeudonyme, indication qui a paſſé dans la *Bibl. ſacra* (1723, t. I, p. 350) du P. Le Long (cf. Reuss, *loc. cit.*, p. 324).

Cette édition eſt probablement celle qui figure ſous

le nº 40 du Catalogue des ouvrages cenſurés en 1543 (D'Argentré, t. II, p. 135. — Voy. auſſi p. 178).

Bibl. de Genève, B b 581, exempl. réglé.

XIII. — L'INSTRVCTION | dés enfans, | *contenant la maniere de prononcer* | *& eſcrire en francoys.* | *Lés dix commandemens.* | *Lés articles de la Foy.* | *L'oraiſon de Ieſus Chriſt.* | *La ſalutation angelique.* | Auec la declaration d'iceux, faicte en maniere de | recueil, dés ſeulles ſente(n)ces de l'eſcriture ſaincte. | Item, lés figures dés ſiphres, & leurs valeurs. | Mon peuple a eſté captif, pourta(n)t qu'il n'a | pas eu ſcience. Iſai. 5. | Seigneur, bienheureux eſt l'homme, lequel tu cor- | rige, & luy enſeigne ta Loy. Pſal. 93. | M. D. XXXVII.

Pet. in-8 de 149 p. ch. & 3 p. fin. non ch., 34 lign. à la page. Petits car. rom. — Même encadrement (pour les trois premiers mots) qu'au nº précédent. Légende: « Enſeigne moy Seigneur, faire ta volu(n)té p(ſalme) 143 »

Contenu: 2-3. « Alphabeth en diuerſe ſorte de lettres. » &c. — 4-8. « La forme d'oraiſon, laquelle Ieſvs Chriſt a enſeigné aux ſiens..... » — « Lés articles de noſtre foy..... » — Lés dix commandemens de la Loy..... » — 9. « Du myſtere de l'incarnation de noſtre Seigneur..... » — 10-30. « Brieue declaration de l'oraiſon dominicale, extraicte dés eſcritures ſainctes. » — 31-87. « Declaration dés articles de la Foy. » — 87-132. « Declaration ſus lés dix commandemens, par leſquelz Dieu nous commande de bien faire, & nous deffend de mal faire. » — 132-134. « Sur la ſalutation angelique, au-

trement dicte l'Aue maria. » — 134-137. Oraiſons diverſes. — 138-140. « Lés noms de tous lés liures de la ſaincte Bible auec lés nombres dés chapitres d'iceux. » — 140-141. « Lés deſſuſdictz liures enſeignent cecy. » Court réſumé de la foi chrétienne. — 141-145. « Au Lecteur. » Ce morceau eſt ainſi déſigné dans la première Table: « Enſeignement demonſtrant la maniere de bien lire & eſcrire en Francoys. » — 145. « Table dés Accentz & Poinctz. » — 146-148. « Senſuyuent lés noms dés nombres communs et ſiphres, auec leurs ualeurs. » — 148. « Abreuiations auec leurs ſignifications. » — 149. « Le petit liuret d'Ariſmetique, utile et néceſſaire pour apprendre à conter. » — 149. « Correction. » — Pp. fin. 1. « La table & regiſtre dés principaux tiltres du preſent traicté, ſignez ſelon leur page. » — 1-2. « Autre table dés principales matieres. » Par ordre alphabétique. — 2, au bas: « Fin du Recueil de Beliſem d'Vtopie. Imprimé à Geneue par I. Gerard. » — 3. Deux textes bibliques, Pſ. CXIX, [9] & Matth. XIX, [14].

Sur ce volume d'Olivetan, dont la plus grande partie (p. 10-132) eſt conſacrée à une ſorte de commentaire de l'Oraiſon dominicale, du Symbole & du Décalogue, uniquement compoſé de paſſages empruntés à l'Ecriture ſainte, voy. Gaullieur, p. 121 & ſuiv., & Ed. Reuss, article cité, p. 315-321. — Dans le Catalogue des ouvrages cenſurés (1551), on trouve une « Inſtruction pour les enfans » (D'Argentré, t. II, p. 176), & dans l'Index de Toulouſe, « L'Inſtruction des enfans » (*Bull. du prot. franç.*, t. I, p. 444, n° 55).

Bibl. de Genève, exempl. réglé, relié avec le numéro précédent.

XIV. — LES LIVRES | DE SALOMOH. | *Lés Prouerbes,* | *L'Ecclesiaste,* | *Le Cantique dés cantiques,* | Translatez d'Ebrieu en Francoys. | S. Paul. 2. Timothée. 4. | Toute escriture diuinement inspirée, | est vtile pour doctrine, pour reprehen- | sion, pour correction, pour instruction | qui est en iustice: | affin que l'ho(m)me de Dieu soit entier, | appareillé à toute bonne œuure. | M. D. XXXVIII.

Pet. in-8 de 108 p. ch. & 4 p. fin. non ch., 34 lign. à la p. Petits car. rom. — Même encadrement (pour les quatre premiers mots du titre) qu'aux deux nos précédents. Légende: « Prou. 1. Crai(n)te de l'eternel est come(n)cem(en)t de scie(n)ce »

Contenu: 2. « De l'estime et efficace de la parolle de Dieu, laquelle est nostre doctrine & sagesse. » Divers passages bibliques. — 3-70. Texte des Proverbes de Salomon. — 71. Nouveau titre, disposé comme le premier (la banderole de l'encadrement porte: « Eccl(es) 1. Tout e(st) vanité tout est tresgra(n)de vanité. »):

L'ECCLESIASTE, | C'est à dire | LE PRESCHEVR. | *Translaté d'Ebrieu en Francoys.* | 1. S. Pierre. 1. Toute chair est comme l'herbe, & toute | la gloyre de l'homme co(m)me la fleur de l'herbe. | L'herbe est seichée, & la fleur est cheute: | mais la parolle de Dieu demeure eternelleme(n)t. | M. D. XXXVIII.

72. « Que tout n'est rien en ce monde, sinon craindre Dieu. » Citations des Ecritures. — 73-94. Texte de l'Ecclésiaste. — 95. Titre semblable aux précédents (lég.: « Mo(n) ami le Seign(eu)r est à moy, et moy à luy. Ca(n). 2 »):

LE CANTIQVE | DES CANTIQVES. | DE SALOMOH. | *Translaté d'Ebrieu en Francoys.* | CHRIST. Marc 12. c. | du Deutero. 6. a. | Eſcoute Iſraël, le Seigneur noſtre Dieu, eſt vn ſeul | Dieu. Et tu aymeras ton Seigneur ton Dieu, de | tout ton cœur, & de toute ton ame, & de tout | ton entendement, & de toute ta force. | M. D. XXXVIII.

96. « De l'amour ſpirituel entre Dieu & ſon peuple fidele, traicté ſoubz ce diuin Cantique. » Paſſages ſcripturaires. — 97-108. Texte du Cantique. — Pp. fin. 1. « L'oraiſon de Salomoh, demandant ſapience à Dieu, extraicte du. 1. dés Roys. 3. a. » — 2. « De la grand' et incomparable ſapience de Salomoh. 1. Roys. 4. d. » — 3. « Au Lecteur. » Avertiſſement reproduit par M. Reuss (*loc. cit.*, p. 308). — Au bas de la p., audeſſous d'une citation de Coloſſ. IV, [6]: « Trauslatez (*ſic*) & reueux par Beliſem de Belimakon. Imprime a Geneve Par Iehan Gerard Imprimeur. » — 4. Verſet du Deut. V, [32].

La verſion eſt celle d'Olivetan (1535), avec un petit nombre de retouches.

Bibl. de Genève, exempl. réglé, relié avec les deux nos précéd.

XV. — ORDO ET RATIO DOCENDI | *Geneue in gymnaſio.*

Placard pet. in-fol. de 71 lign. Car. ital. de J. Gerard.

Ce *Programme* a été réimprimé par M. Herminjard (t. IV, p. 455-460), qui en attribue la compoſition à Antoine Saunier, principal du collége de Genève, & la réviſion à Calvin & à Mathurin Cordier. L'expreſſion *anno proximo*, qui figure à la ſeconde ligne, ſemble indi-

quer qu'il fut rédigé en décembre 1537. Quant à la date qui le termine, « Geneuæ pridie Idus Ian. 1538, » & qui se trouve aussi dans la traduction française (ci-après, nº XVI), ce serait celle de l'impression.

Bibl. de M. Herminjard, à Lausanne ; exempl. mutilé.

XVI. — L'ORDRE | ET MANIERE D'ENSEI- | *gner en la uille de Genéue,* | *au College.* | (Feuille de lierre.) | DESCRIPTION | DE LA VILLE | *de Genéue.* | IMPRIME A | *Genéue par Iehan Gerad* (*sic*) | M.D.XXXVIII.

Pet. in-8 de 12 ff. non ch., 23 lign. à la page. Car. ital.

Contenu : 1 b. Bl. — 2 a-7 b. Texte de la première partie : « L'ordre et maniere d'enſetgner (*sic*) en la Ville de Genéue, au college. » — 7 b-11 b. Seconde partie : « La deſcription de la uille de Genéue. » — 12 a. « De l'imprimerie de Iehan Gerard. M. D. XXXVIIII. (*sic*) le XII. de Ian. » — 12 b. Bl.

Grâce à l'inépuiſable complaiſance de M. le Dr Horner, bibliothécaire de la ville de Zurich, nous avons pu avoir entre les mains le ſeul exemplaire de cet opuſcule qu'on ait ſignalé juſqu'ici. Dans la réimpreſſion qu'en a donnée, page pour page, M. E.-A. Bétant, à la ſuite de la 2e éd. de ſa *Notice ſur le Collège de Rive* (Genève, Fick, 1866, in-8), l'orthographe de l'original n'a pas toujours été reſpectée, un ou deux mots manquent çà & là & au dernier alinéa une ligne a été omiſe ; après *la dicte ville,* il faut ajouter : « eſt propre à marchandiſe. Car en tant qu'elle... »

Bibl. de la ville de Zurich, Gall. XXV, 1027, 4.

XVII. — *Le Nouueau* | *Teſtament,* | *Ceſt a dire.* | *La nouuelle Alliance.* | *De noſtre Seigneur & ſeul Sauueur* | *Ieſus Chriſt.* | *Translate de Grec en Francoys.* | *En Dieu Tout.* | *Matthieu.* 17. | *Ceſt cy mon filz bien ayme, auquel* | *ay pris mon bon plaiſir,* | *eſcoutez le.* | (Petit écuſſon aux armes de Genève.) | M. Vc. XXXVIII.

Petit in-8 de 12 ff. prél. non ch. & 711 p. ch. (31 lign. à la p.); plus 23 ff. non ch. avec titre & ſign. diſtincts pour la Table. Car. goth. Encadrement [copié ſur celui du N. T. de 1536] pour les trois premiers mots du titre, avec banderole portant : *Ilz ſeront to(us) enſeignez de dieu. Ieh.* 6.

Contenu : Ff. prél. 1 b. « Les liures du nouueau Teſtament, auec la page ou ilz commencent, & le nombre des chapitres. » — Au bas de la p. : « Senſuit vne epiſtre exhortatoyre, ou eſt traicte de Adam & de ſa race, de Dieu & de ſa bonte, de Chriſt et de ſon regne, de lEuangile & de ſon efficace. » — 2 a-12 a. Texte de cette préface de Calvin, précédé de l'en-tête : « A tous amateurs de Ieſus Chriſt & de ſon Euangile, Salut. » — 12 a. Au bas de la p. : « Marc. 1. Repentez vous, & croyez a Leuangile. » — 12 b. « Mat. Cord. aux lecteurs. » Seize vers (*Grandz & petitz, ſi vous voulez apprendre*) en quatre ſtrophes. [Cf. ci-deſſus, p. 92.] — P. 1-711. Texte. — P. 711. « Fin de la Reuelation de S. Iehan & conſequamment du nouueau Teſtament : tranſlate par Beliſem de Belimakom.[1] Tout en Dieu. Paul, aux Romains 10. La fin

1 L'imprimeur paraît avoir remplacé la lettre *k* par les deux

de la Loy, ceſt Chriſt. » — Au v°, la marque du cœur couronné, ſurmontée de ce paſſage : « Iſai. 40. La Parolle de noſtre Dieu demeure eternellement. » — Ff. fin. 1 a. *La Table* | *des plus communs paſſages* | *du nouueau Teſtament.* | *Auec vne Epiſtre declaratiue dicelle,* | *en la page ſuyuante.* | *S. Luc aux Actes* 17. | *Ilz receurent la parolle auec toute affection,* | *iournellement cerchans les eſcritures,* | *pour ſauoir ſil eſtoit ainſi.* | (Petite feuille de lierre.) | M. V^c^. XXXVIII. — Encadrement [copié ſur celui de la Table de 1536] pour les deux premiers mots du titre; ſur la banderole : *Ieh.* 5. *Cerchez* (*dit chriſt*) *les eſcritures.* — 1 b. « Limprimeur au Lecteur. » — 2 a-22 b. Texte de la table, impr. ſur deux col. de 32 lign. C'eſt la reproduction de la Table de 1536. — 22 b. Au bas de la 2me col.: « Fin de la Table. A Dieu ſeul honneur et gloyre. » — Le 23me & dernier f. diffère dans les deux exemplaires de cette Table que nous avons eus ſous les yeux. Dans l'un (celui de Fribourg), on lit au recto : « Imprime par Iehan Michel demourant en la place Sainct Pierre deuant la grand Egliſe. 1538. » Et au verſo : « S. Iehan. 1. La Loy a eſte donnee par Moſeh : mais grace et verite a eſte faicte par Ieſus Chriſt. »

Dans l'autre exemplaire, qui ſe trouve joint à un N. T. de 1536 [voy. ci-deſſus, p. 142], le recto eſt occupé par huit vers « Au lecteur » (*Toy qui deſire au bas peche bouter*), & le verſo par la marque du cœur couronné, accoſtée cette fois des initiales I. M.; au-deſſus eſt ce paſſage verſifié :

lettres *lr* qui ont à peu près la même phyſionomie (Cf. les ſignat. du cah. K & pluſieurs noms dans Matth. I); de là l'erreur commiſe par Gaullieur (p. 125) & d'autres auteurs.

Ierem. 31.

Ma Loy dens eux ie donneray,
& en leur coeur ie lescriray.

Et au-dessous, cet autre :

Psal. 51.

Le Seigneur Dieu point ne mesprisera
le coeur contrict & qui humble sera.

L'*Epistre declaratiue* de l'imprimeur est en grande partie la reproduction de celle de 1536. Toutefois, il convient de noter qu'après les mots « la translation de nostre frere Belisem, » le texte de 1538 ajoute « present translateur », & que le passage relatif à l'apostrophe & aux accents (reproduit par M. Reuss, *loc. cit.*, p. 304), n'étant plus de mise pour une impression gothique, a été remplacé par un autre où il est dit: « .... Touchant les accens & autres figures nous les auons delaisse, pourtant que le commun peuple ny est pas encore accoustume.... »

Quant à la traduction, nous avons constaté que les leçons nouvelles relevées par M. Reuss (*ibid.*, p. 313-314), dans le texte de 1536, comparé à celui de 1535, ont toutes passé dans l'édition de 1538, & que cette dernière offre, à son tour, d'autres corrections dont voici la liste pour les mêmes chapitres. Les mots soulignés sont ceux sur lesquels porte le changement ou l'addition & l'astérisque désigne les notes exégétiques des marges; le texte de 1536 est entre parenthèses.

Matth. X, 28-42. — v. 29. un petit As, * *il vaut* 4 *tournois & pyte* [note extraite de la Bible de 1535].— v. 30. Et *mesme* les cheveux (Et les cheveulx.... sont aussi). — v. 42. *seullement* (tant seullement).

Matth. XXVIII. — v. 1. le premier des iours du Re-

pos, *ou iour de la ſemaine, ſelon Theophy[lacte]. — v. 2. *trambleement* (mouvement) de terre. — *s'aſſit* (ſe ſeoit) — v. 5. vous *autres*. — v. 9. Et *elles* (icelles) s'approcherent. — v. 13. *comme* (quand) nous dormions. — v. 14. le *grand gouverneur* (le Prevoſt).

I. Cor. XIII. Pas de changements.

Rom. V. — v. 2. nous avons *eu* acces..... nous nous tenons *ferme*. — v. 3. & non ſeulement *avons nous* cela. — v. 5. pour *autant* que (pour ce que). — nous *a eſté* (nous eſt) donné. — v. 7. pour le iuſte, *ou, *choſe iuſte*. — mais peut eſtre *encore*. — pour aucun bien, *ou, *bon*. — v. 12, 14, 15. *ſur* (en) tous, *ſur* (en) ceux, *ſur* (en) pluſieurs. — v. 14. *Neantmoins* (mais) la mort. — v. 15. *Toutesfois* (mais) le don neſt pas comme le forfaict, *ou, *la faute*. — v. 19. pluſieurs *ſont* (ſommes) conſtituez pecheurs, *aucuns exemplaires *ſommes*. — v. 20. Et la Loy eſt *ſurvenue* (ſurentrée).

Jean, XVI, 1-21. — v. 1. affin que vous ne ſoyez *point* ſcandalizez. — v. 5. *perſonne* (nul) de vous. — v. 6. *remply* (emply). — v. 9. De péché *dy ie* (de péché vrayement). — v. 18. nous ne ſavons *dequoy il* (qu'il) parle.

Le N. T. de 1538 eſt donc une deuxième réviſion du texte publié à Neuchâtel en 1535.

Bibl. de Fribourg (en Suiſſe); exempl. incomplet des ff. prél. 1, 3, 6-8. — Bibl. de M. H. Bordier; exempl. en mar. blanc (*Gruel*), inc. de la Table. — Vente de C.-J. de Ciſternay Du Fay (1725), nº 115 du Catalogue (4 livr.), exempl. inc. du « frontiſpice » & relié avec *L'ordre & maniere* [ci-après, nº XVIII].

XVIII. — *Lordre et maniere | quon tie(n)t en adminiſtrant les ſainctz | ſacremens: aſſauoir, le Bapteſme, et | la Cene de noſtre Seigneur. | Item, en la celebration du Maria- | ge, & en la Viſitation des malades. | Auec la forme quon obſerue es pre- | dications, principalleme(n)t quant aux | exhortations & prieres quon y faict. | Es lieux leſquelz Dieu de ſa grace a | viſite, faiſant que ſelo(n) ſa ſaincte | parolle ce quil a deffendu | en ſon Egliſe ſoit reiet | te: & ce quil a co(m)- | mande, ſoit | tenu.*

Pet. in-8 de 32 ff. non ch., 26 lign. à la page. Car. goth.

Contenu: 1 b. Trois verſets bibl., précédés d'un avant-propos. — 2 a-4 b. « Preface. » — 4 b-31 a. Texte.— 31 b. « Regiſtre des principalles matieres de ce preſent traicte: ſelon le Caier, le fueillet, & la page. » — Au bas de cette courte table: « A vng ſeul Dieu honneur & gloyre. » — 32 a. « Imprime par Iehan Michel demourant en la place Sainct Pierre deuant la grand Egliſe. 1538. » — 32 b. Marque du cœur couronné, avec les initiales I. M. & les deux paſſages rimés (Voy. le nº précédent, p. 151).

Réimpreſſion de la *Maniere & faſſon* de Farel (ci-deſſus, p. 107). N'ayant pu comparer les deux textes, nous nous bornons à faire remarquer que l'ordre adopté ici ſur le titre n'eſt pas tout à fait le même qu'en 1533. Cette ſeconde édition, d'ailleurs très-peu connue, figure

dans les Catalogues des ouvrages cenſurés (D'Argentré, t. II, p. 134, nº 10; p. 177), & elle a été mentionnée par Maittaire (*Ann. typogr.*, t. III, partie I, p. 282).

Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. (*Trautz-Bauzonnet*), provenant des ventes Méon & Yemeniz (Cf. ci-deſſus p. ccxiv). — Vente Du Fay, exempl. déſigné dans le catal. ſous le titre de: « Le Livre des Ceremonies Eccleſiaſtiques, » relié avec le N. T. goth. de la même année (Voy. ibid. p. 152).

XIX. — (Feuille de lierre.) D'VNG | SEVL MEDIA- | TEVR ET ADVO- | CAT ENTRE | *Dieu & les* | *hom-* | *mes noſtre Seigneur* | IESVS CHRIST. | *Dieu à dict:* | *Ie ſuis le Seigneur, ce eſt mon nom:* | *Ie ne donneray à aucun ma gloyre:* | *Iſaie* 42. | *Imprimé à Genéue par Iehan Gerard.* | M. D. XXXVIII.

Pet. in-8 de 32 ff. non ch., 22 lign. à la page. Car. ital.

Contenu: 1 b. Bl. — 2 a-32 a. Texte, précédé de cet en-tête: « Declaration par Les Sainctes eſcriptures, qu'il n'y a qu'ung ſeul Moyenneur entre Dieu et les hommes, Ieſvs Chriſt. » De 29 b à 32 a, il y a des erreurs d'impoſition; la fin du texte ſe trouve au feuillet 30 a. — 32 b. « Imprime a Geneve par Iehan Gerard M. D. XXXVIII. »

Voy. d'Argentré, t. II, p. 176, & l'Index de Touloufe (*Bull. du prot. franç.*, t. I, p. 446, nº 65). — Une réimpreſſion de ce livret anonyme eſt indiquée dans le catal. Du Fay, nº 4243, ſous le titre: « D'un ſeul Mé-

diateur J. C. & comment la Vierge doit être honorée. Impr. en 1544, in-8. » [Genève, Gerard.]

Bibl. de Genève, exempl. réglé, relié avec les trois opuſcules d'Olivetan [ci-deſſus, nos XII-XIV]. — Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. r. (*Trautz-Bauzonnet.*)

XX. — (Feuille de lierre.) EPISTRE | TRES VTILE | FAI- | *cte et compoſée par vne femme Chreſtien-* | *ne de Tornay, Enuoyée à la Royne* | *de Nauarre ſeur du Roy* | *de France.* | *Contre* | *Les Turcz, Iuifz, Infideles, Faulx chreſtiens,* | *Anabaptiſtes, & Lutheriens.* | LISEZ ET PVIS IVGEZ. | *Nouuellement imprimée à Anuers* | *chez Martin l'empereur.* | M. Vc. XXXIX.

Pet. in-8 de 32 ff. non ch., 25 lign. à la p. Car. ital. de Jean Gerard.

Contenu : 1 b. Quatre paſſages, tirés de Joel, 2; I Cor. 1; Luc, 3; Luc, 19. — 2 a-3 b. « A treschreſtienne princeſſe Marguerite de France, Royne de Nauarre, Ducheſſe D'alençon et de Berry: M. D. deſire ſalut, & augmentation de grace, par Ieſvs Chriſt. » — 4 a-5 a. « Defenſe pour les femmes. » — 5 b - 32 b. « L'epiſtre. »

Bibl. de M. Erneſt Chavannes, à Lauſanne.

C'eſt Marie Dentière, femme d'Antoine Froment, qui eſt déſignée par les initiales M. D. Les Regiſtres du Conſeil de Genève des 1er, 6, 8 & 9 mai 1539 (vol. 33, fos 103, 108, 109 vo-111 vo, 113 vo, 114, 115 vo)

donnent des renſeignements détaillés (voy. auſſi les lettres des magiſtrats bernois du 23 mai & du 14 juin 1539; — Herminjard, t. V, Nos 792 & 796) ſur les pourſuites exercées contre cet opuſcule, où l'on voulait voir des alluſions aux miniſtres exilés & à ceux qui avaient pris leur place: ils ſeront, pour la plupart, reproduits par M. Herminjard (t. V, No 785), avec la dédicace & des extraits de l'*Epiſtre tres utile*. Quinze cents exemplaires, imprimés par Jean Gerard, furent ſaiſis, & pour expliquer la fauſſe ſouſcription, miſe au bas du titre, *Anvers, chez Martin Lempereur*, Froment dut alléguer « que cella n'eſt poien meſchamment fayct, cart quan il l'uſſe peult, il l'uſſe fayct imprimer audictz lieu d'Anvers, mes il l'az entendus que ledictz Martin Lempereur eſtoyt mort [dès le 28 juin 1536, un livre était publié à Anvers par la *veuve* de ce typographe; Brunet, t. IV, col. 1142-1143], avecque ce que ſoventesfoys l'on uſe de cella, affin que l'honneur de Dieu & l'avancement de ſaz ſaincte parolle ſoyt mieulx publié; & que ung des prédicans de laz ville az bien fayct fere le ſemblable, aut temps qu'il demoroy àz Neufchatel, d'aulchongs lyvres que furent imprimer àz Neufchatel, et fiſt merſtre qu'il eſtoyen imprimés allieurs [voy. ci-deſſus, p. 60, 61]; que ce nomme mayſtre Anthoine Marcour. »

Jean Gerard, qui avait été mis en arreſtation ſur la plainte des paſteurs de la ville, ſortit de priſon au bout de quelques jours, mais le Conſeil ne relâcha point les exemplaires ſequeſtrés. Le 2 janvier 1540, les miniſtres le prient « fere une vuydange des faulx lyvres imprimés en ceſte ville à laz faveur de Anthoine Froment, prédicant. » « Réſoluz, dit le protocole, de parler àz mayſtre Morand & ſus ſaz reſponce l'on il adviſeraz » (Reg. du Conſeil, vol. 33, folo 413 vo). Au-

cune décision n'avait encore été prise le 16 août 1542 (id., vol. 36, f° 96).

Ainsi que Froment le fait observer dans un chapitre, demeuré inédit, de ses *Actes & gestes*, « ceste Espistre fust cause que la Seigneurie de Genève fist une ordonnance & esdict que personne n'eusse rien à imprimer dans Genève que premièrement le livre ne fust présenté au Sénat & veu par les ministres, laquelle ordonnance dure encores de présent. De quoy plusieurs imprimeurs & aultres en ont esté fâchés & beaucop perdu, ouy mesme ces ministres principallement qui ont poursuyvi à fayre l'esdict. Car eulx, ne personne, n'ause rien imprimer, ne fayre imprimer maintenant dans Genève, soyt bon ou maulvaix, que ce ne soyt par le voulloyr & consentement d'iceulx du Sénat. » (Bibl. de Genève. Collection Coindet.)

L'*édit des imprimeurs*, qui exigeait l'autorisation préalable, fut décrété le 9 mai 1539 (Reg. du Conseil, vol. 33, f. 115 v°), publié le 13 mai (id., f° 122) & renouvelé dès le 6 janvier 1540 (id., vol. 34, f° 3 v°). On avait songé à punir les contrevenants d'une amende de 60 sous & de la confiscation des livres imprimés; mais cette pénalité fut remplacée par la sanction plus vague « de l'indignation de Messieurs. » Le 19 septembre 1539, le Conseil, « pour obvyer qu'il ne soyt imprimer nul lyvre autquelt l'honneur & laz gloyre de Dieu ne fusse rejecté, » décide « que tous imprimeurs doygent appourter le premier lyvre qu'il auron imprimer, lequelt debvraz demoré en laz moyson de laz ville » (id., vol. 33, f° 292 v°).

Puisque l'occasion s'en présente, ajoutons ici, sur la famille du réformateur, quelques détails tirés de divers documents inédits. Dans son testament, daté du 27 janvier 1581 (Minutes de Michel Try, notaire, vol. 5.

f° 211; vol. 6, f° 92), Antoine Froment, « filz de feu Guillaume, » eſt dit natif «de Mans en Treives» [Mens, dans le val de Trièves, départ. actuel de l'Iſère], tandis que Senebier (t. I, p. 150), ſans doute d'après le *Livre des Bourgeois* & le Reg. du Conſeil du 2 février 1553 (vol. 46, f° 343 v°), l'avait fait naître « à Tries, près de Grenoble, » localité qui n'exiſte pas.

Lorſqu'il prit pour femme Marie Dentière, celle-ci était veuve d'un premier époux, nommé Robert, que nous avons tout lieu d'identifier avec Simon Robert, de Tournay, ancien curé de cette ville, réfugié dès 1526 à Straſbourg, où il était l'hôte de Capiton: nommé paſteur à Bex en mai 1528 & déjà marié alors, il était encore dans le gouvernement d'Aigle en novembre 1532 (Herminjard, t. I & II, *paſſim*), mais il n'eſt plus mentionné après cette date. Parmi les enfants (cf. Jeanne de Juſſie, éd. cit., p. 164-165) que Marie Dentière eut de ſa première union, nous connaiſſons deux filles, l'une mariée (Min. de P. Duverney, not., vol. 2, f° 29 v°) au paſteur & profeſſeur Jean Raymond dit Merlin, l'autre, Marie Robert, qui épouſa d'abord « commendable Martin Fienda, citoyen de Genève » (fils de Guillaume Fiendaz, du diocèſe de Turin, marchand, admis à la bourgeoiſie de Genève en 1506), membre du Conſeil des CC en 1543 & du Conſeil des LX depuis 1545, mort à Sion le 22 juillet 1550, d'une bleſſure qu'il avait reçue à la tête (Reg. du Conſeil, vol. 45, f°s 56 & 67; Portef. hiſtor., n° 1462); puis, en ſecondes noces, le 2 janvier 1553 (contrat du 9 mai 1553, P. Duverney, not., vol. 2, f° 27), François Meſtrezat, apothicaire, de Thonon; elle vivait encore en 1581.

Froment eut à ſon tour de Marie Dentière une fille, Judith, qui, le 13 novembre 1558, devint la femme de no. Claude de Chaſteauneuf (omis dans la généalogie

de Galiffe, t. I, p. 492, frère d'Amédée de Chafteauneuf qui fut premier fyndic); les deux époux teftèrent, à Troinex, le 30 feptembre 1568 (Min. de Ph. Vial, not., t. I, f°s 246, 249), & eurent un fils, Louis de Chafteauneuf, que Froment inftitua fon héritier univerfel.

Après la mort de Marie Dentière, Froment s'était remarié avec Marie Blanc. Il mourut le 6 novembre 1581, « pthifique, avec longue maladie, âgé de 90 ans,... en la rue du Boulle » (Reg. des décès, vol. 13). Quant à Marie Blanc, elle tefta le 13 août 1587 (M. Try, not., vol. 5, f° 266; vol. 8, f° 194) & vécut jufqu'au 13 juillet 1588, âgée alors « d'environt 67 ans. » On remarquera l'âge qui eft attribué au réformateur dans le Regiftre mortuaire & qui eft en complète contradiction avec le renfeignement que lui-même a donné (*Actes & geftes*, p. 12; — cf. Herminjard, t. II, p. 264, n. 6) fur l'époque de fa naiffance.

XXI. — *La premiere* | *Partie de Lunion de plufieurs paffaiges de lefcriptu* | *re faincte. Liure trefvtile a tous amateurs de paix:* | *Extraict des aute(n)ticques docteurs de leglife Chreftie(n)* | *ne, par venerable docteur Herman Bodium.* | *Les noms des docteurs : defquelz* | *ce prefent liure eft extraict.* | (Suit une lifte de 20 *docteurs*, difpofée fur trois colonnes.) | *Tu trouueras les matieres co(n)tenues en la* | *p(re)miere partie de ce liure, en la paige fuyua(n)te.* | *Nouuellement reueu & corrige.* | 1539.

Pet. in-8 de 752 p. ch. & 24 ff. non ch. (y compris la ſeconde partie); 31 lign. à la page de pet. car. Types goth. de Jean Michel. — Les deux premiers mots du titre ſont dans l'encadrement employé pour la Table du N. T. de 1538 (ci-deſſus, nº XVII), & la légende eſt auſſi : « *Ieh. 5. Cerchez (dit chriſt) les eſcritures.* »

Contenu : 2. « Les matieres contenues en la premiere partie, du preſent liure. » — 3-411. Texte (11 chap.) — 412-413 (non ch.). « Au lecteur. » — 414. Quatre citations du N. T. — Au bas de la p. : « Fin de la Premiere partie de Lunion. » — 415-416 (non ch.) Bl. — 417. Nouveau titre (ſans encadrement) :

La ſeco(n)de partie de | *Lunion de pluſieurs paſſaiges de* | *leſcripture ſaincte : Liure treſvtile* | *a tous amateurs de verite, extraict* | *des principaux docteurs de le-* | *gliſe de la foy Catholique :* | *par le venerable do-* | *cteur Hermand* | *Bodium.* | (Petite feuille de lierre.) | *Tu trouueras les matieres* | *contenues en ce liure* | *en la paige ſuy-* | *uante.* | *Nouuellement reueu* | *et corrige.* | 1539.

418. « Les matieres contenues en la ſeconde partie de ce preſent liure. » — 419-749. Texte (chap. 12-26). —749. « A la louange de Dieu ſoyt Fin de la Seconde partie de Lunion. » — 750-751 (non ch.) : « A Sonnier aux lecteurs fideles S. » Cette pièce ne ſemble pas avoir été reproduite dans les autres éditions. — 751. Paſſage des Act. XVII, [11]. — 752 (non ch.) Bl. — Ff. fin. 1 a-24 a. « Table contenant en ſoy toutes les auctoritez et ſentences du preſent liure, compriſe en forme de ſommaire & miſe ſelon lordre de lalphabet. » — 24 a. « Acheuez dImprimer le dernier iour de Iuillet. 1539. » — 24 b. Bl.

Edition ſortie des preſſes de Jean Michel & qui

eſt évidemment celle de 1539 qu'a citée La Croix du Maine (*Bibl. franç.*, 1772, t. I, p. 65). Ce bibliographe la croyait de Paris & il regarde Saunier comme l'auteur de la traduction françaiſe, ce qui ne reſſort point de l'épître finale indiquée ci-deſſus. Nous croyons plutôt que Saunier ſe borna à reviſer la verſion publiée à Anvers dès 1527.

Sur cet ouvrage déjà mentionné à pluſieurs repriſes dans cette *Notice* (p. 26, 29, 32, 35), voy. Du Verdier, op. cit., t. II, p. 185, note de La Monnoye; — Brunet, t. I, col. 1027; — Herminjard, t. II, p. 453 & 490; — &c.

Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exemplaire en mar. br. (*Trautz-Bauzonnet.*) — Bibl. de M. H. Bordier, exempl. inc. de la Table.

XXII. — La Bergerie.

Les Regiſtres du Conſeil donnent ſur l'impreſſion de ce livre à Genève les détails ſuivants:

« 2 ſeptembre 1539. Jo. Michiel, imprimeur. Lequelt par cy devant az pryer luy volloyer donner licence de imprimer certaien lyvres compoſées à laz gloyre de Dieu, leſquieulx ont eſté viſité par mayſtre Anthoine Marcour, prédicant, lequelt préſentement icy az fayct relation que, àz ſon advys, il ſon compoſé ſelon Dieu. Toutesfoys az eſté réſoluz que mayſtre Morand les doyge encore viſité. »

« 5 ſeptembre. Licence àz Jo. Michiel, imprimeur. Ayans aoys laz relation des prédicans az eſté donné licence au dictz imprimeur de imprimer ung lyvre nommé *Laz bergeyrie* & ung aultre que ce nomme *Terribilis eſt locus iſte.* Et quan aux aultres lyvres que il ne les doyge pas imprimer » (vol. 33, fos 268 vo & 273 vo).

La Bergerie (on trouve, dans le Catal. de 1551, *La bergerie ſpirituelle, envoyée au Roi*; D'Argentré, t. II, p. 175) eſt attribuée, comme la pièce ſuivante (nº XXIII), à Clément Marot. D'après une communication de M. Georges Guiffrey, qui prépare, comme on ſait, une grande édition des œuvres du poète, cet opuſcule doit être identifié avec celui qu'on a intitulé au XVIe ſiècle : *Sermon du bon & mauvais paſteur*. Il eſt à remarquer que, dès 1543, l'*Index* de la Sorbonne (D'Argentré, t. II, p. 134, nº 9) place ce dernier poëme ſous le nom de Marot (voy. auſſi *id.*, p. 174; & *Bull. du prot. franç.*, t. I, p. 447, nº 72).

XXIII. — *Sermon notable* | *pour le iour de la* | *Dedicace.* | (Trois petites fleurs, dont deux fleurs de lys, poſées 2 & 1.) | *Act.* 17. | *Dieu qui a faict le mo(n)de, & toutes les* | *choſes qui ſont en iceluy, comme ainſi* | *ſoit quil ſoit Seigneur du ciel & de la* | *terre, il ne habite point aux tem-* | *ples faictz de la main : & neſt* | *pas ſeruy par les* | *mains hu-* | *maines.* | *Nouuellement imprime* | 1539.

Pet. in-8 de 8 ff. non ch., 28 lign. à la p. Car. goth.

Contenu : 1 b. « Au Lecteur. » Huit vers. — 2 a. « Sermon du iour de la Dedicace. Terribilis vere locus iſte. » Ce *ſermon* eſt un poëme qui compte environ 360 vers. Il débute ainſi :

(P)Euple Chreſtien, ce que iay recite,

& se termine, f. 8 b., par ce vers :

Que par son Christ salut puissions auoir.

Le texte est coupé à plusieurs reprises par les mots : *Terribilis vere locus iste.* — 8 b. « Amen. Fin du Sermon de la Dedicace. »

Les caractères gothiques sont ceux de Jean Michel : l'initiale gravée P du f. 2 a se retrouve p. 3 de l'*Exposition sur les deux Epîtres de S. Pierre* (ci-après, nº XXXV). Cet opuscule (D'Argentré, t. II, p. 175; — *Bull. du prot. franç.*, t. I, p. 448, nº 77) est donc bien celui que les Registres du Conseil désignaient, en septembre 1539, sous le titre énigmatique : *Terribilis est locus iste* (voy. le nº précédent). M. G. Guiffrey a l'intention de le comprendre dans son édition de Marot.

Brunet (t. V, col. 309) dit avoir vu un exemplaire de ce même poëme qui se trouvait relié à la suite des Œuvres de Marot, édition de Lyon, Jean Barbou, 1539, & imprimé avec les mêmes caractères.

Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. bl. (*Trautz-Bauzonnet.*)

XXIV. — (Feuille de lierre.) EXPOSI | TION DE L'HISTOIRE DES | *dix Lepreux, prinse du dixseptiesme* | *de Sainct Luc.* | *Ou est amplement traicté de la confession* | *auriculaire : & comme on peut vser* | *d'allegories en la saincte Escripture* | *Translatée de Latin en François.* | Dieu ayes mercy de moy selon ta benignité : | efface més transgressions selon tés grandes | compassions. Psal. 51. | M. Vc. XXXIX.

Pet. in-8 de 150 p. ch., 24 lign. à la p. Car. ital. de J. Gerard.

Contenu : 2. Bl. — 3-149. Texte. — 150 (non ch.). « Hvictain de Iesvs Christ appellant tous lés paoures pecheurs à soy. Matt. 11. & Iehan. 14. B. Regard. »

Voy. D'Argentré, t. II, p. 135, nº 52; p. 176. — Le nom de *B. Regard*, l'auteur du huitain final, est inconnu.

Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. r. (*Trautz-Bauzonnet.*) — Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de M. L. D. D. L. V. [M. le duc de La Vallière], 1767, t. I, p. 162, nº 948; relié avec un exempl. du nº XXVII ci-après; 1 liv. 11 s.

XXV. — (Feuille de lierre.) BREVE | EXPOSITION FAICTE PAR | *maniere d'exhortation & d'oraison prinse* | *sur le Pater noster, & aultres parol-* | *les de nostre Seigneur Iesus* | *Christ, recitees au* 6. | *chapitre de sainct* | *Matthieu.* | *Psal.* 34. | *Ie loueray l'Eternel en tout temps, sa louen* | *ge sera tousiours en ma bouche.* | M. Vᶜ. XXXIX.

Pet. in-8 de 48 p. ch., 24 lign. à la p. Car. ital. de J. Gerard.

Contenu : 2. Bl. — 3-26. Texte. — 27. Nouveau titre, ainsi conçu :

(Feuille de lierre.) EXPOSI | TION SVR CES PAROLLES | *de Iesus Christ: Faictes vous dés amis dés* | *richesses d'iniquité: escriptes en* | *sainct Luc, au seiziesme* | *chapitre.* | *Ou sont amplement refutez lés argu-* | *mens faisans pour la iustice* | *dés oeuures.* | 2. *Corin.* 5. |

Chriſt eſt mort pour tous, affin que ceux qui vi | uent, ne viuent d'oreſenauant point à eux, mais | à celuy qui eſt mort pour eux, & reſſuſcité.

28. Bl. — 29-48. Texte de ce ſecond opuſcule, précédé de l'en-tête : « Traicte de mammona iniquitatis, ceſt a dire des richeſſes d'iniquité. »

Voy. D'Argentré, t. II, p. 176.

Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. r. (*Trautz-Bauzonnet.*)

XXVI. — (Feuille de lierre.) BREVE | INSTRVCTION FAICTE | PAR MANIERE DE | *Lettre miſſiue pour ſe confeſ- | ſer en verité.* | (Feuille de lierre.) | Matthieu 17. | Ceſtuy cy eſt mon filz bien aymé, auquel eſt | mon bon plaiſir, eſcoutez le. | Matthieu 23. | Ne vueillez point eſtre appellez Maiſtres : car | vn eſt voſtre maiſtre, & vous tous eſtes freres. | M. V^c. XXXIX.

Pet. in-8 de 38 p. ch., 24 lign. à la p. Car. de J. Gerard.

Contenu : 2. Bl. — 3-35. Texte, précédé de cet en-tête : « Le miniſtre à ſon frere chreſtien, Salut en Ieſus Chriſt. » — 36-38. « Recveil d'avcvns paſſages de l'Eſcripture faiſans à propos de la matiere deſſus dicte. » — 38. « Fin du Traicté de la confeſſion Chreſtienne. »

Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. r. (*Trautz-Bauzonnet.*)

La *Brieve inſtruction pour ſoy confeſſer en vérité*, ſ. l. n. d., pet. in-8, car. goth., eſt ſans doute le même ouvrage, bien que les deux titres figurent ſéparément dans le Catalogue (1551) des livres cenſurés (D'Ar-

gentré, t. II, p. 176); mais nous n'avons pu conſtater *de viſu* cette identité, & nous ignorons également ſi les types gothiques ſont ceux de P. de Vingle & de J. Michel (Bibl. de M. Alf. André, exempl. en v. f. (*Petit*), provenant de la vente J. P[ichon], n° 93 du Catalogue, adjugé 340 fr.).

XXVII. — FAMILIERE | ET BRIEFVE EXPOSI- | TION SVR L'APOCALYPSE | De Sainct Iehan | l'apoſtre. | (Feuille de lierre.) | *Nouuellement imprimé à Geneue* | *par Iehan Gerard.* | Le ſecret de l'ETERNEL eſt reuelé | à ceux qui le craignent. Pſal. 25. | M. V°. XXXIX.

Pet. in-8 de 223 p. ch. & 11 ff. fin. non ch., 37 lign. à la p. Pet. car. rom.

Contenu : 2. « L'imprimeur au Lecteur fidele. » — 3-4. « Argument ou diuiſion de l'Apocalypſe de ſainct Iehan. » — 5-233. Texte, diviſé en ſept livres, avec cet en-tête : « La Revelation de Sainct Iehan Theologien. » — 233. « Fin de l'expoſition de l'Apocalypſe. » — Suit un dizain : « De ferme foy et eſperance en Dieu. Ro. 8. » [*Qui nous ſera* (*Chreſtiens*) *ſeparer.*] — Le v° de la p. 233 eſt bl. — Ff. fin. 1 a-11 a. « Table des plvs communs paſſages de ce preſent Liure. » — 11 b. Bl.

Nous ne ſavons pas ſi cet ouvrage (D'Argentré, t. II, p. 135, n° 56) eſt une première édition de celui qu'Antoine Du Pinet compoſa ou traduiſit en 1543 (La Croix du Maine, *Bibl. franç.*, éd. Rigoley de Juvigny, t. I, p. 48); la diviſion en ſept livres ſemble avoir été

empruntée au commentaire latin de François Lambert,[1] mis au jour en 1528 & réimprimé à Bâle en 1539 (cf. D'Argentré, t. II, p. 170).

Une *Expoſition ſur l'Apocalypſe de S. Jean l'Apoſtre, extraite de pluſieurs Docteurs tant anciens que modernes, revue & augmentée de nouveau*, Genève, J. Gerard, 1545, eſt indiquée dans le Catalogue de 1551 (*Id.*, p. 174, 176).

Bibl. de Genève, Bb 1592 (anc. rel., tr. dor.). — Vente de 1767; voy. ci-deſſus, p. 164.

XXVIII. — Marguerite d'Angoulême. Le Miroir de l'âme péchereſſe.

Brunet (t. III, col. 1414) cite du livre bien connu de la reine de Navarre une édition « imprimée à Genève par Iehan Girard, 1539, pet. in-8 de 43 ff. non ch., ſignat. a-f, où il manque pluſieurs morceaux. »

XXIX. — Le Nouveau Teſtament en francoys.

Dans ſa *Bibl. ſacra* (1709, t. II, p. 90), le P. Le Long a mentionné une édition du N. T. d'Olivetan, qu'il dit être « in-12, ſub inſigni Gladii Flammantis, 1539. » Cette indication a paſſé dans Maittaire (*Ann. typogr.*, t. III, prem. part., p. 298), & il eſt extrêmement probable qu'elle s'applique à un N. T., de format pet. in-8, dont nous avons ſous les yeux un exemplaire incomplet, im-

1 Les *libri VIII* qui lui ſont attribués par Baum (*Lambert von Avignon*, 1840, p. 178, n° 20), Haag (t. VI, p. 243, n° xix), &c., ne ſont dûs qu'à une faute d'impreſſion (Cf. Schelhorn, *Amœnit. liter.*, t. IV, p. 388; — Niceron, *Mém.*, t. XXXIX, p. 249, n° 19; — Freytag, *Analecta litter.*, p. 508).

primé avec les fines lettres rondes que Jean Gerard employa dès 1536 jusqu'en 1540 au moins (nos XI, XII-XIV, XXVII, XXXVI). Tout ce qui précède la page chiffrée 5 manque dans cet exemplaire. Le texte (37 lign. par page) se termine ainsi, p. 607: « Fin du nouueau Testament, translaté De Grec en Latin. [*sic!*] La fin de la Loy c'est Christ. Rom. 10. » Ce feuillet (le vo est bl.) est le 8me & dernier du cahier signé Q. Vient ensuite la Table (à deux col. de 38 lign.), qui n'a pas de titre distinct, mais qui est précédée, comme dans les éditions de 1536 & 1538, d'un en-tête au haut de la 1re col: « Table et registre des principales matieres & passages du nouueau Testament, selon l'ordre alphabetique. » Cette Table est la réimpression pure & simple de la Table de 1536-1538 & occupe 16 ff. non ch., soit deux cahiers signés S & T; il ne semble pas, du reste, que le cahier R doive exister, & l'on ne voit pas à quelles pièces il serait consacré. Enfin le 16me & dernier f. manque aussi dans l'exemplaire.

En comparant ce nouveau texte avec les Testaments de 1536 & 1538, on s'aperçoit aisément qu'il est la reproduction intégrale du texte de 1538. Toutefois, quelques variantes, peu nombreuses, y ont encore pris place; elles consistent, pour ainsi dire exclusivement, dans l'addition de notes marginales, ainsi que cela résulte de la liste qui suit & qui porte sur les chapitres déjà examinés ci-dessus. Plusieurs de ces notes, désignées ici par la lettre B, sont simplement extraites de la Bible de 1535.

Matth. X, 28-42. Pas de changements.

Matth. XXVIII. — v. 14, nous luy persuaderons, **ferons à croyre.*

I. Cor. XIII. — v. 5. elle ne s'esmeut point à cour-

roux, * *ou, n'eſt point deſpiteuſe* (B). — elle ne penſe point à mal, * *ou, eſtime & impute* (B).

Rom. V. — v. 20. *Or* (Et) la Loy.

Jean, XVI. — v. 13. il vous menera en toute verité, * *c'eſt, il ne vous tiendra plus en ceremonies.*

Par ſon apparence extérieure, ce volume rappelle tout à fait le N. T. de 1536, ſauf quelques légères différences, telles que l'impreſſion en capitales du nom de CHRIST. Si, comme nous le croyons, c'eſt bien à lui que ſe rapporte la courte deſcription du P. Le Long, il faut ajouter que, d'après ce bibliographe, il doit contenir une préface autre que celle de Calvin (*Dieu le createur*, &c.), peut-être la pièce qui figure dans la Bible à l'épée (*Le Sainct Apoſtre Pierre*, &c.).

Bibl. de M***, exempl. réglé, commun. par M. Herminjard.

La verſion d'Olivetan fut imprimée une ſeconde fois dans la même année 1539, & la Bibliothèque Sainte-Geneviève conſerve encore l'exemplaire (A. 824. Réſerve) que le P. Le Long ſignalait en 1709 (*Bibl. ſacra*, t. II, p. 401) comme appartenant aux Génovéfains de Paris. C'eſt un vol. in-8, que nous croyons devoir décrire ici en raiſon de ſa rareté. Il compte 8 ff. prél. non ch. pour le titre, la table des livres du N. T. (1 b) & la préface (2 a-8 b) *A tous amateurs*, &c., — 634 p. ch. (35 lign. à la p.) pour le texte, accompagné, dans les marges, de paſſages parallèles, de notes exégétiques & de rubriques, celles-ci imprimées en italiques, — enfin 19 ff. fin. non ch. pour une poſtface de « L'imprimeur au Lecteur » (1 a), la Table des matières (1 b-18 a), reproduction de celle de 1536-1538, les ſeize vers de « Mat. Cord. aux lecteurs » (18 b) & le hui-

tain (*Loy qui desires*, &c.) anonyme (19 a). Le f. 19 b est blanc.

Une large & élégante bordure sur bois entoure le titre qui est ainsi conçu : LE NOVVEAV TESTAMENT, C'est à dire, La Nouuelle Alliance, de nostre Seigneur & seul Sauueur Iesus Christ, Translaté de Grec en Francoys. M. D. XXXIX. — A la page 634, on lit : « Fin du nouueau Testament, translaté par Belisem de Belimakom. Τέλος νόμου Χριςός. C'est à dire, La fin de la Loy c'est Christ. »

Les lettres ornées sont dans le style d'Holbein; plusieurs d'entre elles ne présentent que de très-minimes différences avec celles que Jean de Tournes a employées, concurremment avec d'autres alphabets, dans le volume de Paradin, intitulé : *Memoriae nostrae libri quatuor* (Lugduni, 1548, in-fol.). D'autre part, ainsi que M. Ed. Fick nous l'a fait observer, l'encadrement du titre est d'une facture analogue à celui de l'ouvrage de Zwingli : *De vera et falsa religione* (Tiguri, Christ. Froschover, 1525, in-8), bien que les motifs soient tout autres, ou qu'ils aient été renversés par le graveur. Ce volume n'est certainement pas d'origine genevoise, & nous croyons pouvoir l'attribuer aux presses d'Etienne Dolet. Dès 1543, un « Nouveau Testament imprimé à Lyon » par ce célèbre typographe était censuré par la Sorbonne (D'Argentré, t. II, p. 135, nº 36). — A part quelques changements, entre autres l'intercalation d'un morceau sur l'accent aigu de *é* & l'accent grave de *à*, la préface de l'imprimeur est la même que celle du N. T. goth. de Jean Michel.[1]

1 Aux exemplaires du N. T. goth. de 1538, indiqués plus haut, p. 152, il faut joindre celui (599. T. D.) que possède la Biblioth. de l'Arsenal (*Catal. des livres de feu M. le duc*

Quant à la traduction, elle reproduit aussi le texte de 1538, en empruntant toutefois à la Bible de 1535 quelques-unes de ses leçons & de ses notes marginales, ainsi que l'usage de mettre en plus petits caractères les mots qui ne sont pas dans le texte grec. En outre, le N. T. de Sainte-Geneviève offre un petit nombre de variantes qui lui sont propres, ainsi qu'on pourra le constater sur le relevé qui va suivre & qui s'applique aux chapitres déjà dépouillés; nous avons laissé de côté, comme précédemment, non-seulement les modifications d'orthographe, mais aussi les corrections tout à fait insignifiantes & celles qui concernent les rubriques.

Matth. X, 28-42. — Pas de changements.

Matth. XXVIII. — v. 20. Toutes les choses (toutes les choses quelconques).

I. Cor. XIII. — v. 5. Les deux notes marg. tirées de B. (Cf. ci-dessus, p. 168).

Rom. V. — v. 3. Et non-seulement (avons nous) cela. — v. 7. pour *quelque* (aucun) bien. — v. 14. qui *estoit* (est) figure de celuy qui *devoit* (estoit à) venir. — v. 19. La note marg. est supprimée. — v. 20. *Or* (Et) la Loy.

Jean XVI, 1-22. — v. 2. Ils vous priveront des assemblées, **ou*, *chasseront hors des Congregations*. — v. 3. Et *vous* feront. — v. 6. *emply*, B., (remply). — v. 8. il reprendra, **ou*, *convaincra*. — v. 16. Un petit, & vous ne me voyez point, **asçav. de temps*.

On sait que la préface de Calvin, *A tous amateurs de Jesus Christ & de son Evangile*, parut en premier lieu

de La Vallière, seconde partie (Nyon), t. I, p. 10, n° 51 ; v. f., tr. dor.). Il est inc. de la Table. — Ajoutons que l'exempl. Du Fay se retrouve dans le catal. d'Hoym (1738), n° 176, 1 l. 13 s.

dans la Bible de 1535 & qu'elle a été reproduite dans un très-grand nombre d'éditions proteſtantes des Livres ſaints. Nous avons conſtaté que le texte de cette Epître a ſubi dans les trois N. T. de 1536, 1538 & 1539 divers changements plus ou moins notables, & cette circonſtance a de l'intérêt pour la queſtion controverſée de la participation de Calvin aux premiers remaniements de la verſion d'Olivetan (Voy. ſa lettre à Fabri, du 11 ſeptembre 1535; & Reuss, *Rev. de théol.*, 3e ſérie, t. IV, p. 322, t. V, p. 310; Herminjard, t. III, p. 348, n. 5 & 6). En 1536, les changements ſont au nombre de dix ou douze, y compris l'intercalation de quelques lignes vers la fin. En 1538, il y a une vingtaine de corrections nouvelles & cinq autres petits morceaux de 3 à 15 lignes ont été ajoutés. Quant au Teſtament de 1539 (Sainte-Geneviève), il reproduit le texte de 1538, ſauf deux ou trois variantes ſans portée & la ſuppreſſion de pluſieurs mots ou membres de phraſes; mais, dans cette édition, les changements ne ſemblent être dûs qu'à des fautes typographiques & à la néceſſité où ſe trouvait l'imprimeur de gagner un peu de place, car, malgré ces retranchements, l'*Epiſtre exhortatoyre* finit tout au bas du dernier f. prél., ſans qu'il reſte une ſeule ligne en blanc.

A titre d'exemple, voici le premier & le plus conſidérable des paſſages intercalés dans le texte de 1538. Il prend place au milieu de l'alinéa qui eſt le cinquième dans la dernière édition des *Calvini opera* (t. IX, col. 793, l. 47, après le mot *éternité*):

« Car qui ſeroit celuy qui en voyant ceſte grande machine & création du monde gouvernée, ſoubſtenue, maintenue, par la ſeule main de Dieu, ne pourroit facilement lire & concevoir ſa haute puiſſance? Qui ne recognoiſtroit les largeſſes de ſa bonté, en bien conſidé-

rant qu'il n'a eu autre cauſe de créer premièrement & maintenant entretenir toutes ſes créatures? Qui, en contemplant la beauté, variété, l'ordre & diſpoſition de tant de choſes, ne apercevroit évidemment ſa ſapience incompréhenſible? Qui, après avoir réputé que toutes choſes viennent de luy & ſubſiſtent en & par luy, ne viendroit à cognoiſſance que luy il ſe ſoubſtient, s'eſt ſoubſtenu ſans commencement, ne fin, par ſa vertu éternelle? Et encore ces choſes ſe doyvent plus comprendre en l'eſprit qu'elles ne ſe peuvent expliquer par la langue. S. Paul donc.....»

Les deux réviſions de 1536-1538 ne devaient pas être définitives. Calvin reprit, en 1543, le texte primitif de ſa préface, & les modifications qu'il y apporta à ce moment (*Calv. op.*, id., p. lxij-lxiv, c. 791-822), & qui, dès lors, ont été conſervées, ſont autres que les premières.

XXX. — EPISTRE | DE IAQVES SADO- | LET CARDINAL, EN- | uoyée au Senat & Peuple de Geneue: | Par laquelle il taſche lés reduire | ſoubz la puiſſance de l'E- | ueſque de Romme. | (Feuille de lierre.) | Auec la Reſponſe de Iehan Caluin: | tranſlatées de Latin en Françoys. | Imprimé a Geneue par Michel du Bois. | M. D. XL.

Pet. in-8 de 162 p. ch., 25 lign. à la p. Car. rom.

Contenu : 2. Bl. — 3-48. « Iaqves Sadolet eveſqve de Carpentras, Prebſtre, Cardinal de la ſainĉte Egliſe Romaine du Tiltre de ſainĉt Calixte: A ſés bien aymez freres lés Syndiques, Conſeil, & Citoiens de Geneue. » — 49-161. « Iehan Calvin a Iaqves Sadolet Cardinal,

Salut, » — 162 (non ch.). « Imprime a Geneve par Michel dv Boys le VI. de mars, M. D. XL. »

Deux perſonnages différents, dont l'un était Antoine Du Pinet, avaient commencé à la fois, dès le mois d'octobre 1539, la traduction françaiſe de la Réponſe de Calvin (*Calvini op.*, éd. cit., t. X, nos 186, 194;—dans le no 194, col. 426, il faut ponctuer: *Vereor tamen ne ſi moretur, Antonius Pignaeus antevertat*, & non : *ſi moretur Antonius, Pignaeus antevertat*, ce qui a quelque intérêt; voy. en effet *ibid.*, t. V, p. XLVI); mais on ignore quel fut, en définitive, l'auteur de la verſion publiée. La permiſſion d'imprimer fut ſollicitée en commun, le 6 janvier 1540, par le conſeiller Etienne de Chapeaurouge, Pierre Ameaux & Michel Du Bois (Reg. du Conſeil, vol. 34, fo 3 vo).

On ſait que le volume de 1540 a été réimprimé, page pour page, en 1860, par les ſoins de M. Revilliod (Genève, impr. Fick).

Bibl. de Berne. — Bibl. de Genève, Bc 1989. — Bibl. Tronchin à Beſſinge. — Bibl. calvinienne de MM. Reuss & Cunitz, à Straſbourg.

XXXI. — DIVI AVRELII AV | GVSTINI HIPPONEN | SIS EPISCOPI, LI- | ber de Spiritu & Litera | ad Marcellinum. | GENEVAE | Apud Michaelem Syluium. | M. D. XL.

Pet. in-8 de 128 p. ch. & 4 ff. fin. non ch., 25 lign. à la page. Car. rom.

Contenu : 2. Bl. — 3-4. « Divi Avrelii Avgvſtini Hipponenſis Epiſcopi, in librum de Spiritu & Litera, ex ſecundo Libro Retractationum Argumentum. » —

5-128. Texte (35 chap.). — Ff. fin. 1 a.-3 b. « Elenchvs capitum Libri de Spiritu & Litera. » — 4 a. « Excvdebat Michael Sylvivs Genevae ann. M. D. XL. XIIII. calen. april. » — 4 b. Bl.

Bibl. de M. J. Adert.

XXXII. — IACOBI | SADOLETI ROMA- | ni Cardinalis Epiſtola ad Se- | natum Populumque | Geneuenſem: | Qua in obedientiam Romani Pon | tificis eos reducere conatur : | ad exemplar ipſum Sa- | doleti recognita. | Ioannis Caluini Reſponſio. | GENEVAE | Apud Michaelem Syluium. | M. D. XL.

Pet. in-8 de 134 p. ch., 25 lign. à la p. Car. rom.

Contenu : 2. Bl. — 3-44. « Iacobvs Sadoletus Epiſcopus Carpentoracti, S. R. E. Tituli Sancti Calixti Preſbyter Cardinalis, Suis deſideratis fratribus Magiſtratui, Concilio, & Ciuibus Gebennenſibus. » — 45-133. « Ioannes Calvinvs Iacobo Sadoleto Cardinali, Salutem. » — 134 (non ch.). « Genevae excvdebat Michael Sylvivs. 1540. »

Sur le texte de l'épitre de Sadolet, inſéré dans cette édition, & ſur l'original manuſcrit conſervé aux Archives de Genève, voy. *Calvini op.*, éd. cit., t. V, p. XLVI, t. X, nº 163, & Herminjard, t. V, nº 773.

Bibl. calvinienne de MM. Reuss & Cunitz à Straſbourg, exempl. provenant de la bibliothèque du prof. S. Chappuis.

XXXIII. — *Epiſtre Chreſtien-* | *ne, aux Freres Mineurs,* | *de lordre de S.* | *Francoys.* | *En laquelle eſt briefuement &* *ſi-* | *deleme(n)t expoſee la regle deſ-* | *dictz freres, par quel-* | *cun iadis de leur* | *eſtat:* | *maintenant de* | *Ieſuchriſt.* | (Feuille de lierre.) | *Nouuellement imprimee* | 1540.

Pet. in-8 de 250 p. ch. & 2 ff. fin. non ch., 26 lign. à la p. Car. goth. de J. Michel.

Contenu : 2. « Limprimeur aux beneuoles Lecteurs, ſalut par Ieſuchriſt. » — 3-250. Texte, précédé de cet en-tête : « A tous les venerables Religieux de S. Francoys, obſeruantins, Reformez, de la grand manche, & autres. S. » — Titre courant : « Declaration de la regle S. Francoys. » — 250 (ch. par erreur 210). Après un verſet des Pſ. [LXXXIII, 16] en latin, vient un dizain (*Ie fuz tourne par voz fins tours a Tours*) qui donne en acroſtiche : IEHAN MENARD. Il eſt ſuivi d'une explication en 3 lignes ſur « Adam. » — « Fin de Lepiſtre chreſtienne aux Freres de lordre S. Francoys. » — Ff. fin. 1 a-2 a. « Chant Royal. » Pièce de 60 vers de dix ſyllabes (*Lors que Phebus ſelon ſa mode antique*). — 2 a. Huitain (*Raiſon pourquoy on doibt laiſſer*), entre deux verſets, Matth. XV, [13] & Philipp. IV, [13]. — 2 b. Dizain (*Les ſcandaleux ſont de Chriſt condamnez*). — Au-deſſous : « Finis. »

Volume dont la ſeconde édition a été miſe par le Catalogue de 1551 (D'Argentré, t. II, p. 174; — cf. Haag, t. VI, p. 241, nº II) ſous le nom de François Lambert, parce qu'on la prenait à tort pour une traduction des *Evangelici in minoritarum re-*

gulam commentarij (1523); elle figure ſans attribution dans l'Index de 1543 (D'Argentré, t. II, p. 136, nº 63). Jean Menard, ſon véritable auteur, eſt mentionné dans l'*Epiſtre de Malingre* (1542) :

Et maiſtre Iehan Menard, enfant de Tours,
Qui pour Ieſus a ſouffert mains deſtours.

Peut-être doit-on l'identifier avec le franciſcain, nommé *Jean*, qui, en 1537, fit à Thonon une abjuration publique (voy. Herminjard, t. IV, p. 232).

La ſeconde édition de ce livre, datée du 4 août 1542 (Bibl. de M. Ad. Gaiffe), porte un titre un peu différent (*Declaration de la reigle et eſtat des Cordeliers: compoſee par vng iadiz de leur ordre, & maintenant de Ieſus Chriſt. En laquelle, il rend raiſon, de ſon yſſue dauec eulx, nouuellement par luy reueue....*) ; elle s'annonce comme étant « en pluſieurs lieux augmentee depuis la premiere impreſſion. » C'eſt un vol. petit in-8 goth. de 266 p. ch. & 3 ff. fin. non ch., qui contient la pièce à acroſtiche, le « Chant Royal de Lautheur, » le dizain final (répété p. 9), intitulé ici « Lautheur aux Lecteurs,» &c. Un prologue, « admonneſtant les Liſeurs de pluſieurs choſes neceſſaires... » y a été ajouté & ſe termine par la date : « Eſcript le 15. Iuing. 1542. » Bien que cette édition ne porte, comme la précédente, aucun nom de lieu, ni d'imprimeur, nous n'héſitons pas à l'attribuer à Jean Michel.

Dans l'*Apologie pour Hérodote*, Henri Eſtienne a cité à trois repriſes (éd. Le Duchat, 1735, t. II, 2e partie, p. 185, 217, 347) la *Déclaration de la règle & eſtat des cordeliers*, & Jean Menard, ſon auteur.

Bibl. de Genève, Bc 847. — Bibl. de Lauſanne, exempl. inc. du premier & du dernier feuillet.

XXXIV. — EXPOSI | TION CHRE- | STIENNE | *Dés dix commandemens,* | *Dés articles de la Foy,* | *De l'oraiſon de noſtre* | *Seigneur,* | *Reiglée & moderée ſelon la capacité et* | *entendement dés enfans, auec l'explica-* | *tion dés Sacremens, eſcrite en forme de* | *Dialogue Latin, & de Latin en fran-* | *çoys: nouuelleme(n)t & fidelement reueuë.* | Eccleſiaſte 12. | Aye memoyre de ton Createur és | iours de ta ieuneſſe. | M . D . XL.

Pet. in-8 de 40 ff. non ch.

Contenu: 1 b. Deux textes bibliques, Matth. XIX, [14] & Prov. I, [10, 15, 16]. — 2. « Preface ſvs les dix commandemens. » — 3 a-11 a. *Expoſition* du Décalogue. — 11 b-19 b. « Senſvyvent maintenant Lés articles de l'ancienne trescertaine, catholique et Chreſtienne Foy. » — 20 a-28 b. « Preface ſvs l'oraiſon de noſtre Seigneur. » La *préface* n'occupe guère plus d'une page; elle eſt ſuivie, ſans autre intitulé, de l'*expoſition* de l'oraiſon dominicale. — 29 a-32 a. « Senſvit briefve addition, de la declaration dés Sacreme(n)s, en ceſte maniere. » Chapitre conſacré aux ſacrements en général & au baptême. — 32 b-40 a. « Senſvit de la Cene dv Seignevr. » — 40 a. « Fin du Dialogue. » Deux verſets: Prov. XXVII, [11] & XVIII, (13). — 40 b. Marque typogr. de J. Gerard, avec une variante non décrite: l'épée, tenue par une main, eſt ſurmontée d'une flamme. Au-deſſous: « Ioſué vit vn, ayant en ſa main le glaiue deſgainé. Ioſué 5. »

Voy. D'Argentré, t. II, p. 175.

Ce catéchiſme, rédigé par demandes & réponſes (« le

Maiſtre interrogue, & le diſciple reſpond »), eſt une traduction de celui de Megander; l'édition de 1536 (Bâle, L. Schouber) eſt intitulée: *Eyn kurtze aber Chriſtenliche vſſlegung, für die jugend, der Gebotten Gottes, des waaren Chriſtenlichen Gloubens, vnnd Vatter vnſers: mit eyner kurtzen erlüterung der Sacramenten, wie die zu Bärnn in Statt vn(d) Land gehalten. Durch Caſpar Groſſman, in fraagſwyſs geſtellt.* Pet. in-8 de 32 ff., le dernier bl. (Bibl. de la ville de Zurich.) — L'épître miſe en tête de cette édition originale (1 b-3 a) & adreſſée par Megander, le 31 mai 1536, à ſes collègues, les miniſtres de la ville & du territoire de Berne, n'a pas été reproduite dans la verſion françaiſe. Nous ne connaiſſons pas l'édition latine. (Cf. Herminjard, t. IV, p. 343, n. 16; p. 412, n. 12.)

Le 20 novembre 1539, J. Gerard obtint « congé de imprimer l'Inſtruction des enfans, en françoys, ſus laz ſaincte Eſcriptures fondées. » (Reg. du Conſeil, vol. 33, fol. 351.) Malgré la différence de titre, cette permiſſion ſemble s'appliquer au livret que nous venons de décrire.

Bibl. de M. J. Adert: copie manuſcrite avec facſimile du titre (Catal. CVIII d'Alb. Cohn, libr. à Berlin, 1875, nº 1011; 9 m.), exécutée ſur un exempl. original, conſervé à Berlin, lequel doit provenir de la bibl. du docteur Henry, le biographe de Calvin.

XXXIV *bis.* — Expoſition ſur l'Evangile ſelon ſaint Matthieu.

5 mars 1540. « Jo. Michiel, imprimeur. Lequelt az prier luy volloyer donné licence de imprimer laz *Déclaration de l'Evangiele S. Mathieuz*, lequelt ſerviraz grandement àz l'honneur & gloyre de Dieu. Arreſté que cella ſoyt viſité par les Srs prédicans & d'ycieulx en

avoyer relation. » (Reg. du Conſeil, vol. 34, f° 121 v°.)

12 mars. « Jo. Michiel, imprimeur. Ayan aoys laz relation des S^rs prédicans, az eſté donné licence au dictz Jo. Michiel de imprimer l'*Expoſicion de S. Mathieuz.* » (Id., f° 135 v°.)

Voy. D'Argentré, t. II, p. 134, n° 6; p. 176. — C'eſt peut-être l'ouvrage de Bucer: id., p. 173.

A la fin de la même année 1540, le 10 & le 22 décembre (Reg. du Conſeil, vol. 34, f°s 553 v° & 572 v°), Jean Gerard obtint la permiſſion d'imprimer *Les ſept pſalmes du pécheur converty à Dieu* (D'Argentré, t. II, p. 177), — l'*Expoſition de l'orayſion de noſtre Seigneur*, « compoſé par Farel, miniſtre évangélique, » (cf. *id.*, p. 134, n° 7; p. 177, & l'*Index* de Toulouſe dans le *Bull. du prot. franç.*, t. I, p. 445, n° 57) — & *L'authorité de l'Egliſe & de laz parolle de Dieu*; mais ces trois publications furent ſans doute datées de 1541. La dernière (D'Argentré, t. II, p. 135, n° 47; p. 174) doit être une traduction du traité de Melanchthon, *De eccleſiæ auctoritate & de veterum ſcriptis libellus*, publié à Wittemberg en 1539 & réimprimé l'année ſuivante ſous cet autre titre: *De eccleſia & de auctoritate verbi Dei* (*Corp. Ref.*, t. XXIII, p. 587-590).

XXXV. — *Expoſition ſur les deux | Epiſtres de Sainct Pierre, et ſur | celle de Sainct Iude: en laquelle | tout ce qui touche la doctri- | ne Chreſtienne eſt | parfaictement | compris.* | (Feuille de lierre.) *Auec vn Sermon du vray vſage de la loy, au- | quel la plus grande partie du premier cha- | pitre de la*

premiere Epiſtre a Ti- | *mothee eſt fidelement* | *expoſee.* | (Trois petites fleurs de lys, poſées 2 & 1.) | *Le tout traduict de Latin en Francoys,* | *et nouuellement Imprime.* | 1540.

In-8 de 430 p. ch. & 9 ff. fin. non ch., 29 lign. à la page. Car. goth. de J. Michel.

Contenu: 2. Bl. — 3-6. « Preface ſur lExpoſition de la premiere Epiſtre de S. Pierre. » (*Premier que paruenir a lexpoſition de ceſte preſente Epiſtre, il conuient aduertir le lecteur.....*). — 7-285. Texte. — 285-287. « Preface ſur lExpoſition de la ſeconde Epiſtre de S. Pierre. » — 287-364. Texte. — 365-384. « Expoſition ſur lEpiſtre de S. Iude Apoſtre. » — 384-430. Sermon annoncé au titre. Il débute ainſi : « Il ny a (ce croy ie) nul dentre vous, freres tres chers, qui ignore.... » — Ff. fin. 1 a. Vingt-quatre vers en trois ſtrophes & un « Enuoy » de quatre vers (*Du viel Adam ſi nous portons la face*). — 1 b. Marque du cœur couronné, avec les deux paſſages, comme dans le nº XVI ci-deſſus. — 2 a-8 b. « Table & Repertoyre des ſentences & motz plus notables de ce preſent liure, ſelon lordre alphabetique. » — 8 b. « Fin de la Table de ce preſent liure. 1540. » — 9 a. Bl. — 9 b. Même marque, ſans les paſſages.

Le Catalogue de 1551 mentionne à deux repriſes cet ouvrage (D'Argentré, t. II, p. 175, 176): la ſeconde fois, c'eſt une édition de Genève, 1545, qui eſt indiquée.

Bibl. de M. Ad. Gaiffe, exempl. en mar. bl. (*Bedford*).

XXXVI. — LA BIBLE | EN LAQVEL- | LE SONT CONTE- | NVS TOVS LES LI- | VRES CANONI- | *ques, de la ſaincte eſcriture,*

tant | du vieil que du nouueau Te- | ſtament: & pareille- | ment lés Apo- | cryphes. | Le tout translaté en langue françoiſe, auec diligen- | te collation : non ſeullement aux anciens & fideles | exemplaires, mais auſſi à l'original & ſignamment | des canoniques. | (Ici la marque typographique décrite plus haut, p. 83.) | M. D. XL.—*Eſcoutez cieux, & toy terre preſte | l'aureille: car l'Eternel parle.* | Iſaie 1.

In-4 de 6 ff. prél. non ch., 350 ff. ch. pour l'Anc. Teſt., 84 ff. ch. pour les Livres apocryphes & 107 ff. ch. pour le N. T. — A deux col. de 60 lign. — Pet. car. rom. de J. Gerard.

Contenu : Ff. prél. 1 b. : « L'ordre des livres canoniqves de l'eſcriture ſainĉte, tant du viel que du nouueau Teſtament. » — 2. « Au Lecteur fidele. » Préface (à long. lign.), commençant par les mots: « Le Sainĉt Apoſtre Pierre admonneſte de veiller, & eſtre ſobre, à cauſe de noſtre ennemy le diable.... » & ſe terminant ainſi : « Va donc à Dieu, bien aymé frere & te fais familiere ceſte eſcriture te donnant garde d'eſtre tant ſeullement lecteur, mais prie le Seigneur qu'elle ſoyt vrayement imprimée en ton cœur, & tu ne mourras point; mais tu viuras morant. » — 3 a-4 b. « Table bien brefve, des teſmoignages du vieil Teſtament, alleguez & eſcritz au nouueau. » — 5. « Avtre petite Table dés teſmoignages du nouueau Teſtament qui ſont cueilliz de l'ancien : non point de mot à mot, mais en ſentence. » — Ces deux tables comprennent l'une 247, l'autre 119 paſſages. — 6 a. « L'imprimeur au Lecteur. »

Cet avertiſſement donne l'explication de pluſieurs uſages nouveaux en typographie, tels que les crochets [ ] qui, « à la difference de parenteſe, » indiquent les mots ajoutés au texte « pour explication d'iceluy, » — l'apoſtrophe, « qui en françoys ce peult appeller abolition, ou auerſion, » parce qu'elle « denote que au deſſoubz on a laiſſé quelque voielle pour euiter trop rude & mal ſonante pronunciation, » — le ç, « nommé ç à queuë, » — le tiret ou trait d'union, « appellé dés Ebrieux Macaph, en François liayſon, » — le tréma, qui eſt figuré par une petite boucle & « ſe nomme dyereſis, » &c. En terminant, l'imprimeur demande qu'on « prenne en gré » ſon labeur, « lequel certes, ajoute-t-il, tant pour le bref temps que pluſieurs autres cauſes, a eſté plus anxieux que ne voulons dire pour maintenant..... » — 6 b. Bl. — Au dernier f. (107 b) du N. T., on lit : « Fin du nouueau Teſtament, tranſlaté De Grec en François. La fin de la loy c'eſt Chriſt. Rom. 10. »

La Bible de 1540, qui ouvre la longue ſérie des Bibles genevoiſes, a une certaine notoriété par le ſurnom qu'elle a reçu de *Bible à l'épée* ou *Bible de l'épée*. Mais, en fait, elle eſt très-peu connue & n'a jamais été décrite avec exactitude ; elle offre même un exemple curieux de la perſiſtance avec laquelle les mépriſes les plus manifeſtes peuvent ſe répéter en bibliographie d'un auteur à l'autre. Ebert (*Allgem. bibliogr. Lexikon*, t. I, col. 174), Gaullieur (*Etudes*, p. 127), Brunet (*Manuel*, t. I, col. 890), Graeſſe (*Tréſor*, t. I, p. 374-375), &c., diſent que le volume eſt imprimé en caractères gothiques, tandis qu'il ſuffit de l'ouvrir pour y retrouver ces petites lettres rondes de Jean Gerard, dont nous avons déjà parlé à pluſieurs repriſes. C'eſt également par erreur que Gaullieur & ceux qui ſont venus après lui avancent que « la même année Jean Gerard a réim-

primé cette Bible, in-folio, en lettres rondes. » En réalité Gerard, qui ne poſſédait pas de types gothiques, n'a donné qu'une ſeule Bible en 1540. Ce qui a pu amener la confuſion, c'eſt qu'il y a eu peut-être une autre Bible en français, datée de 1540 & imprimée en caractères gothiques, car les Regiſtres du Conſeil atteſtent que Jean Michel obtint la permiſſion d'en publier une, & nous nous demandons ſi ce ne ſerait pas celle que le P. Le Long (1709, t. II, p. 401) indique brièvement en ces termes : « 1540. Biblia Gallica, Olivetani, in-8, abſque loco. » Le ſavant oratorien diſtingue cette édition de celle de l'épée (*Genève*, 1540, *in*-4) & il en avait vu un exemplaire chez M. Nolin, avocat à Paris (*Catal.* de cette bibliothèque, 1710, p. 59, n° 1405). Voici du reſte, *in extenſo*, les paſſages des Regiſtres auxquels nous venons de faire alluſion :

6 juin 1539. « Le ſire Johan Michiel, imprimeur. L'on az donné licence au dictz imprimeur de povoyr imprimer laz Bible. » (Vol. 33, f° 157 v°.)

19 ſeptembre. « Jo. Girard, imprimeur. Lequelt az demandé licence de povoyer imprimer laz Bible en petit volume. Arreſté de parler àz Jo. Michiel, imprimeur, autquelt doyjaz az eſté donné licence de icelle imprimer en petit volume, voyer ſi le veult fere, aut non. » (Id., f° 292 v°.)

10 octobre. « Jo. Girard, imprimeur. Lequelt az prier luy volloyer donner licence de imprimer laz Bible en petit volume, ce que luy az eſté oultroyé moyennant quel icelle ſoyt bien collationé par les frs prédicans & que, laz première que feraz imprimer, qui laz doyge apporter céans. Et combien que l'on aye donné licence àz mayſtre Jo. Michiel, imprimeur, de icelle en petit volume imprimer & qui n'aſt pas encore ſon cas preſt, ne luy az pas eſté oſté la dicte puyſſance, mes qui laz

puyſſe imprimer, quant ſon cas ſeraz preſt. » (Id., fol° 310 v°.)

C'eſt à Calvin que la réviſion de 1540 a été le plus ſouvent attribuée, bien que ſon nom n'y ſoit pas prononcé & que le réformateur n'eût pas encore été rappelé à Genève. (Cf. P. Henry, *Das Leben J. Calvins*, t. I, p. 355; t. III, App., p. 198.) On vient de voir qu'aux termes de la déciſion du Conſeil, l'édition projetée par Gerard devait être *bien collationnée par les prédicans*.

En ce qui concerne le N. T., les différences que préſente ce texte, comparé avec celui de 1538, ſont minimes. Elles ſont plus nombreuſes & plus importantes pour l'A. T. qui n'avait pas été revu, du moins en totalité, depuis 1535; à l'égard des Pſaumes & des Livres de Salomon, on peut obſerver qu'en général la Bible de 1540 n'a pas adopté les corrections introduites par Olivetan dans ſa réviſion de 1537-1538. Nous renonçons d'ailleurs à entrer ici dans une énumération de variantes qui nous mènerait trop loin.

Au dire de tous les bibliographes, la Bible à l'épée contient un « indice des matières, ordonné par N. *(ſic)* Malingre, Prêcheur du S. Evangile. » Faut-il entendre par là une reproduction de la Table rédigée par Matthieu Malingre (Gramelin) pour la Bible de 1535? Nous l'ignorons, car cette pièce ne ſe trouve pas dans l'exemplaire de l'Arſenal, le ſeul que nous ayons vu, & peut-être n'a-t-elle jamais dû y exiſter. En tout cas, on ne s'explique guère comment De Bure, qui a donné (*Bibliogr. inſtructive*, t. I, 1763, n° 53) ce renſeignement ſous la forme tranſcrite ci-deſſus, ne s'eſt pas aperçu que l'*indice des matières* manquait dans ce même exemplaire décrit par lui & appartenant alors au comte de Lauraguais.

Bibl. de l'Arſenal (213. T.), à Paris, exempl. en mar. r. provenant des ventes Lauraguais (1770, nº 11 du Catal.; 54 livr.) & La Vallière (1783, nº 83 du Catal.; 100 livr.). Dans cet exemplaire, les ff. prél. 2-6 ont été placés à la fin. A l'intérieur du volume eſt un *ex-libris* ſur papier, portant un écuſſon ſommé d'une couronne ducale (d'azur, au pal d'argent chargé de trois tours de gueules, accompagnées de quatre pattes de lion affrontées d'or), avec les lettres B. C. D. L. aux quatre angles [Brancas, comte de Lauraguais].—Il n'eſt pas certain que l'exempl. Gaignat (1769, nº 72 du Catal., 62 liv. 19 ſ.), auſſi en mar. r., ſoit le même. — Vente du prince de Soubiſe (1789, nº 144 du Catal.; 60 l. ſelon Brunet). — Vente Etienne Quatremère, 2e partie (1859), nº 2603, v. br. à comp., 256 fr.

ADDITIONS

P. 46, n. 1. La *Fr. prot.* de MM. Haag (t. V, p. 354) a conſacré quelques lignes à Thomas Malingre, ſous le pſeudonyme défiguré de *Gravelin*.

P. 87, n. 2. Vers 1520, Jaques Vivian avait ſa boutique de vente « aupres ſainct Pierre » & ſon imprimerie « en la rue de la iuifrie. » (*Pluſieurs belles chanſons compoſees nouuellement*, &c., ſ. d.)

P. 90. A la ſuite du voyage qu'il fit à Lyon en 1544, Jean Michel s'établit dans cette ville, car il exiſte une Bible françaiſe publiée à Lyon en 1556 « par les héritiers de feu Jean Michel, » in-4, « d'une très-belle exé-

cution typographique » (*Defcr. bibliogr. des livres choifis compofant la libr. J. Techener*, t. II, 1858, nº 6699). En 1557, un N. T. latin-français, in-8 (Le Long, *Bibl. facra*, 1709, t. II, p. 91), fut imprimé à Lyon par Jean Gros & *Pierre Michel*, & de 1574 à 1586 on trouve un *Etienne Michel* libraire à Lyon (Silveftre, *Marques typ.*, nº 977).

P. 116, l. 16. Une édition de 1561, *f. l.*, eft indiquée dans le catalogue de la vente H. de Laffize, 1867, nº 89.

P. 117. Graeffe, *Suppl.*, p. 234, cite de la *Déclaration de la Meffe* (nº IX) une réimpreffion datée du 26 juillet 1542 & qu'il croit de Lyon. Ce doit être le réfultat d'une confufion avec l'édition genevoife du *Petit traicté de la faincte euchariftie* (nº XIII) indiquée p. 123, l. 16-19.

P. 122. En 1835, P. Henry (*Das Leben J. Calvins*, t. I, p. 357, note) difait avoir « fous les yeux » un exemplaire du N. T. de 1534, in-fol. goth. (nº XI), qui ne doit pas être celui de la Biblioth. de Neuchâtel.

P. 149, note. Comp., à ce fujet, les notes de Le Duchat dans fon édition de l'*Apologie pour Hérodote*, 1725, t. I, p. 234, 403.

P. 152, 170, note. La Bibliothèque de l'Arfenal poffède deux exemplaires du N. T. goth. de 1538: l'un (599 T. D.), qui porte à l'intérieur l'*ex-libris* de Nicolas-Jofeph Foucault († 1721), eft incomplet de la Table; l'autre (599bis T. D.), qui eft celui du catal. La Vallière-Nyon, renferme la Table, le f. 23 offrant le

huitain & la marque du cœur couronné. Tous deux appartiennent à une catégorie d'exemplaires que l'imprimeur, Jean Michel, avait ſpécialement deſtinés à la France, car ſur le titre l'écuſſon genevois eſt remplacé par une petite fleur de lys.

P. 156. Le doſſier de l'information commencée contre Jean Gerard n'exiſte plus aux Archives de Genève, ou, du moins, n'a pas encore été retrouvé; mais J.-A. Galiffe en avait pris un extrait, que M. le profeſſeur J.-B.-G. Galiffe nous communique au dernier moment & qui mérite d'être reproduit intégralement:

« 1539, 1er May. Jean Girard dépoſe qu'il y a ſix ſemaines que Me Ant. Froment le vint trouver en cette ville & lui apporta une Epître, écrite de ſa main, pour l'imprimer à 1500 exemplaires (à trente ſols la rame de papier). Il en a emporté 400 à Thonon. [1]

Me Antoine Sonier lui a fait imprimer les *Ordonnances du Collége* [ci-deſſus, § 8, nº XVI], mais il n'en vend point du tout; elles ne valent rien & lui font perdre huit écus.

Les livres qu'il a imprimés depuis trois ans qu'il eſt à Genève ſont:

Le Nouveau Teſtament [*id.*, nos IX & XXIX].

Les 4 miſſives [liſ. probablement: *Le Catéchiſme*, & comp. le nº XXXIV qui ſerait alors une deuxième édition] *de Berne pour les enfants*.

Les Saulmes de David [nº XII].

[1] Le conſeiller Pierre Muthiod fut chargé (2 mai) « d'aller trouvé monſr. le balliffz de Thonon, affin le informé du lyvre que mayſtre Froment, prédicant de Thonon, az fayct imprimer. » (Reg. du Conſeil, vol. 33, fol. 103 vº.) On lui paya, le 6 mai, ſes frais de voyage. (Id., fol. 109 vº.)

Les livres de Salomon [nº XIV].

Un petit traité d'un ſeul médiateur & avocat [nº XIX].

Chanſons.

Saulmes de Clément Marot.

Les inſtructions des enfants [nº XIII].

Expoſition ſur l'Apocalypſe [nº XXVII. Cet ouvrage & le *Miroir*, nº XXVIII, étant antérieurs au 1er mai 1539, auraient dû être placés dans notre liſte avant le nº XX].

L'ordre du Collége [nº XVI].

Epître d'une femme à la reine de Navarre [nº XX].

Une épître du roi d'Angleterre. [Peut-être l'*Epiſtre envoyée par feu Henry, roy d'Angleterre, à Henry ſon fils, huytieſme de ce nom, à préſent regnant ou dict royaulme*, écrite vers 1512 par Jean Bouchet & dont il y a pluſieurs éditions, entre autres une de Lyon, 1544. — Voy. Brunet, t. II, col. 1064 ; — A. de Montaiglon, *Recueil de poéſies françoiſes des XVe & XVIe ſiècles*, t. III, p. 26-71.]

Le miroir de la reine d'Angleterre [liſ.: *de la reine de Navarre*; nº XXVIII, p.167, & ci-après, p. 190].

D. Pourquoi a-t-il mis à la 1re épître [nº XX] qu'elle était faite à Annecy [liſ.: *Anvers*]?

R. Afin que les livres aient plus de cours.

D. S'il eſt Luthérien?

R. Non, mais Chrétien: Luther eſt des membres de l'Egliſe de Dieu, mais je ne tiens rien de Luther.

D. Qu'imprimez-vous à préſent?

R. Un traité de Luther qui nous a été envoyé par le prédicant de Pont d'Ain.

D. Les imprimeurs ont-ils la coutume d'imprimer tout ce qu'on leur apporte?

R. Oui. »

Nous ignorons si les *Chansons* sont une réimpression du livret de W. Kœln [§ 8, nº I], ou un recueil tout différent. L'indication des *Psaumes de Clément Marot* offre un réel intérêt, car jusqu'ici on n'en connaissait aucune édition antérieure à 1541 (Voy. Fél. Bovet, *Hist. du psautier*, p. 7, 247; — Herminjard, t. IV, p. 163, n. 15, &c.), bien que Lenglet-Dufresnoy (*Œuvres de Marot*, 1731, t. I, p. 95, t. III, p. 450) eût placé en 1539 la publication de cette version. — Notons à ce propos que le Ps. VI, « translaté en Françoys selon l'Hebrieu, par Clement Marot, Valet de Chambre du Roy, » figure dans l'édition (p. 62-64) du *Miroir* de la reine Marguerite, donnée à Lyon (1538) par Le Prince; mais le texte de ce premier essai, comparé avec celui qui a passé dans les recueils postérieurs, offre de nombreuses différences.

P. 167, nº XXVIII. Voici la description de cette édition, dont notre confrère & ami, M. Aug. Molinier, nous a signalé, à la Bibl. de l'Arsenal (6447, B. L.), un exemplaire en v. f., tr. dor., provenant de la collection La Vallière (catal. de Nyon, nº 14220) :

LE MIROIR | DE TRESCHRESTIENNE PRINCESSE | Marguerite de France, Roy- | ne de Nauarre, Duchesse | D'alencon & de Ber- | ry : auquel elle | voit & son | neant, & son tout. | IMPRIME A GENEVE | *par Iehan Girard*. | M . Vc . XXXIX.

Pet. in-8 de 44 ff. non ch., 25 lignes à la p. Car. ital.

Contenu : 1 b. « L'Imprimeur aux Lecteurs » —

2. « Margverite de France, Soeur unique du Roy par la grace de Dieu Royne de Nauarre, au Lecteur. » — Préface de 32 vers. — 3 a-31 b. « Le miroir de l'ame pechereſſe. » 1430 vers de dix ſyllabes. — 32 a-35 a. « Diſcord eſtant en l'homme par la contrarieté de l'Eſperit & de la Chair, & paix par vie ſpirituelle. Qui eſt anotation ſur la fin du ſeptieſme chapitre, & commencement du huict, de l'Epiſtre ſainct Paul aux Romains. » Vingt-deux ſtrophes de ſept vers. — 35 a-41 b. « Oraiſon a noſtre Seigneur Ieſvs Chriſt. » 315 vers. — 42 a-44 a. « Linſtrvction et foy dv Chreſtien. » Ce ſont l'Oraiſon dominicale, le Symbole, le Décalogue & une « Benediction devant menger, » mis en vers. De ces quatre pièces, les deux premières & la dernière ſe trouvent, ſous le nom de Clément Marot, dans l'édition (p. 88-91) du *Miroir* de 1538 (Lyon, Le Prince). La troiſième, que l'on pourrait croire du même poète, diffère entièrement de celle qui a été recueillie dans ſes Œuvres. — 44 b. Bl.

Sur cet ouvrage & ſes diverſes éditions, voy. Brunet, t. III, col. 1412-1414, & Le Roux de Lincy, *Eſſai ſur la vie & les ouvrages de Marguerite d'Angoulême* (1853).

La préſente Notice *eſt extraite de la réimpreſſion du premier Catéchiſme français de Calvin, publiée par MM. Alb. Rilliet & Th. Dufour* (*Genève, H. Georg*, 1878).

CONTENU

DE LA

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

		Pages
§ 1.	Le Catéchiſme & la Confeſſion de foi.	5
§ 2.	Pierre de Vingle.	22
§ 3.	Wigand Kœln.	67
§ 4.	Jean Gerard.	78
§ 5.	Jean Michel.	86
§ 6.	Michel Du Bois.	93
§ 7.	Impreſſions de P. de Vingle (1533-1535).	104
§ 8.	Impreſſions genevoiſes (1533-1540).	131
	Additions.	186

P. 154, l. 7, au lieu de : ccxiv, liſez : 118.

3 2044 051 116 721

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
JAN 31 2000
FEB 07 2000
BOOK DUE
CANCELLED

Please handle with care.

Th[illegible] [illegible]serve
[illegible] [illegible]rd.